

CNE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'académie de Versailles a été placée sous la responsabilité de Jean-Claude **Groshens**, membre du Comité national d'évaluation et de Jean-Marc **Gebler**, consultant auprès du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

- Simone **Baillauquès**, maître de conférences à l'université Rennes II ;
- Jean-Paul **Bellier**, professeur à l'École nationale supérieure de chimie de Paris ;
- Jean-Pierre **Confais**, professeur à l'université Toulouse II ;
- Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;
- Dany **Deschamps**, professeur agrégé à l'IUT d'Amiens ;
- Jean-Marc **Gebler**, directeur honoraire de l'IUFM de Nancy-Metz ;
- Carole **Granié**, chargée de mission au CNE ;
- Claude **Kerviel**, maître de conférences à l'IUFM de Lorraine;
- Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE ;
- Georges **Septours**, inspecteur général de l'Éducation nationale ;
- Yvette **Strasser**, ingénieur de recherche à la retraite.



ORGANISATION

Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Présentation	7
Gouvernement et gestion	19
I Les structures	19
II Le pilotage de l'établissement	21
III L'organisation pédagogique	23
IV Les partenariats	25
V L'organisation administrative	27
VI La politique de recrutement et de gestion des personnels	28
VII La gestion du patrimoine	33
VIII La gestion financière et budgétaire	34
Les formations et la recherche	39
I La formation des professeurs des écoles	39
II La filière Adaptation et intégration scolaires	42
III La formation des professeurs de lycée et collège	42
IV La formation commune	47
V La formation générale	47
VI La documentation	50
VI Les nouvelles technologies de l'information et de la communication	50
VIII La vie de l'étudiant	51
IX Les relations internationales	52
X La recherche	53
XI La formation des formateurs	55
XII L'Observatoire des formations	55
XIII La formation continue	56
Annexes	57
Recommandations	73
Conclusion générale	77
Postface : réponse du directeur	79

TABLE
DES
MATIÈRES

1 - LES MISSIONS. Créé par les décrets du 7 juin et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Versailles est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont précisées dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

L'académie de Versailles. Située à l'ouest de Paris, cette académie est composée de quatre départements : l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92), le Val-d'Oise (95) et les Yvelines (78). Elle couvre 5 510 km², soit 1% du territoire national et 46% de la superficie de la région Ile-de-France, alors qu'elle compte une population de 5 000 000 d'habitants, soit 45% de la région Ile-de-France et 8,5% de la population française.

L'académie de Versailles se situe dans la région Ile-de-France, qui inclut également les académies de Créteil et de Paris. Son appartenance à cette région s'inscrit dans un jeu complexe de relations entre l'État, ses circonscriptions administratives et les collectivités territoriales.

L'IUFM de l'académie de Versailles se caractérise par sa taille - ses 7 000 étudiants et professeurs stagiaires en font le plus important IUFM de France -, et par le poids des effectifs se destinant au professorat des écoles : 54% en première année et 61,5% en deuxième année, alors que pour l'ensemble des IUFM ces pourcentages sont respectivement de 25% et de 49%. En outre, seuls 40% de l'ensemble des étudiants de première année et un tiers des professeurs stagiaires du second degré sont originaires de l'académie, ce qui ne signifie pas que le pourcentage de l'effectif hors académie soit extérieur à la région.

La mission de formation des maîtres de l'IUFM de Versailles s'exerce dans une académie qui se classe au premier rang en ce qui concerne les élèves scolarisés, avec 1 223 000 élèves de la maternelle à l'université. Elle est constituée de zones très diversifiées : des plus "favorisées" aux plus "sensibles", des plus urbanisées aux plus rurales. Les données élaborées jusqu'en 1997 par la DEP du MEN situent l'académie dans les derniers rangs en ce qui concerne la plupart des indicateurs de scolarité.

L'académie de Versailles reste par ailleurs largement tributaire des autres académies pour le recrutement de ses enseignants, notamment dans le second degré, et elle ne parvient pas à les y "fixer" : certains collèges connaissent un renouvellement total de leurs personnels tous les trois ans.

PRÉSENTATION

L'IUFM de l'académie de Versailles dans sa région

La région Ile-de-France comporte 3 académies : Paris - Créteil - **Versailles**.

L'académie de Paris recouvre 1 département : Paris.

L'académie de Créteil recouvre 3 départements : Seine-et-Marne, Seine-Saint Denis, Val-de-Marne.

L'académie de Versailles recouvre 4 départements : Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise.

L'académie de Versailles comportait en 1996-1997 :

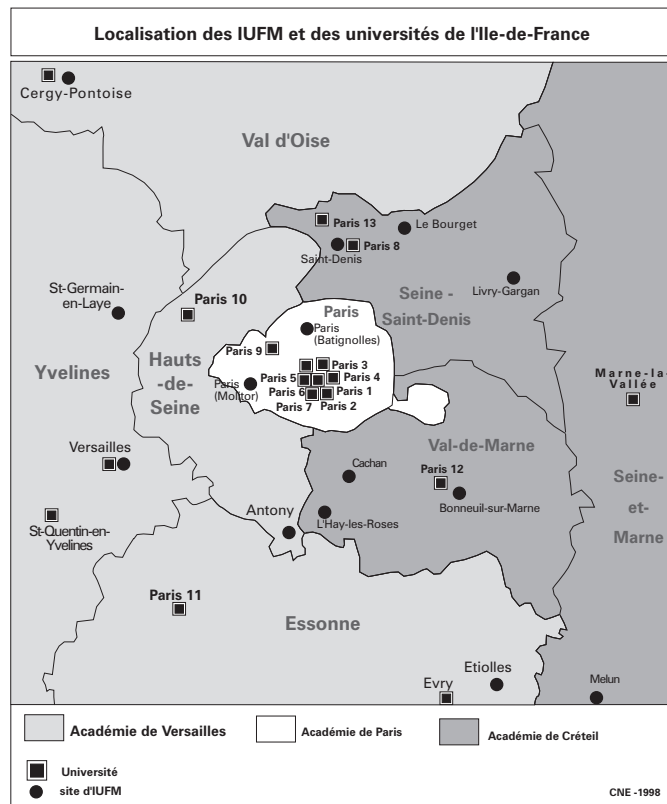
1 IUFM
avec 6 localisations (**Antony-Jouhaux, Antony-Val de Bièvre, Cergy, Etioles, Saint-Germain, Versailles**)

6 827 élèves et professeurs stagiaires

5 universités :

- l'université Nanterre - Paris X
34 708 étudiants
- l'université Paris-Sud Orsay - Paris XI
28 482 étudiants
- l'université de Cergy-Pontoise
9 779 étudiants
- l'université d'Evry - Val-d'Essonne
6 716 étudiants
- l'université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines
9 735 étudiants

Source : MENRT (DPD)



Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie de Versailles	140 087	6,5%	63,1%	4,9%
Ile-de-France	558 656	25,9%	66,1%	3,3%
France entière	2 156 245	100%	67,0%	4,0%

Source : MENRT (DPD)

	1ère année								2ème année		Total
	1er degré	2nd degré							1er+2nd °	Total	
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total		
IUFM Paris	299	4 827	179	82	37	129	215	5 469	5 768	709	6 477
% Paris / France	2,0%	15,1%	6,0%	2,3%	1,3%	9,2%	-	12,2%	9,7%	2,7%	7,5%
IUFM Créteil	1 157	821	124	337	110	63	6	1 461	2 618	2 386	5 004
% Créteil / France	7,8%	2,6%	4,2%	9,3%	3,8%	4,5%	0,3%	3,3%	4,4%	9,1%	5,8%
IUFM Versailles	2 202	1 241	284	144	189	47	-	1 905	4 107	2 720	6 827
% Versailles / France	14,8%	3,9%	9,6%	4,0%	6,5%	3,3%	-	4,3%	6,9%	10,3%	7,9%
Paris-Créteil-Versailles	3 658	6 889	587	563	336	239	6	8 835	12 493	5 815	18 308
% P.-C.-V. / France	24,6%	21,6%	19,8%	15,6%	11,6%	17,0%	0,3%	19,8%	21,0%	22,1%	21,3%
IUFM France	14 866	31 927	2 969	3 620	2 906	1 408	1 842	44 672	59 538	26 347	85 885

Source : IUFM de Versailles, sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997, sauf indication contraire

L'IUFM. L'IUFM est l'héritier de cinq écoles normales d'instituteurs (ENI) : Antony-Val de Bièvre (92), Cergy (95), Etioilles (91), Saint-Germain (78), Versailles (78) ; d'une école nationale d'apprentissage (ENNA d'Antony-Jouhaux qui formait des professeurs de lycée professionnel) ; et du CPR de l'académie. Chacune des ENI avait son histoire, ses traditions et ses pratiques ; l'ENNA avait une vocation nationale - ce qui en faisait un instrument d'action de l'Inspection générale - et une tradition spécifique, celle de l'enseignement professionnel ; le CPR, dont la vocation était académique, n'avait aucune identité et son activité était très variable d'une discipline à l'autre selon la disponibilité et l'implication des inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR).

Les universités de rattachement. L'IUFM est rattaché par convention à 5 universités. Au moment de la création de l'IUFM, l'académie de Versailles ne comptait que deux universités : Paris X-Nanterre (92), avec un secteur Lettres et Sciences humaines important, et Paris XI-Orsay (91), à vocation scientifique et technique. Depuis, se sont créées les universités "nouvelles", pluridisciplinaires, de Cergy-Pontoise (95), Evry-Val d'Essonne (91) et Versailles - Saint-Quentin (78). Malgré ces créations, les effectifs des universités hors IUT dans l'académie de Versailles ne représentent que 5,95% de l'effectif total des étudiants français, les universités de Paris *intra muros* conservant de ce fait une forte attractivité sur les bacheliers de l'académie. En dehors du secteur Lettres-Sciences humaines de Paris X-Nanterre, l'enseignement ne constitue pas, en termes de débouchés, un enjeu essentiel pour les universités de l'académie, en raison de leurs orientations et des possibilités offertes par l'économie francilienne. Elles assurent néanmoins toutes des préparations aux concours du second degré.

La géographie des implantations de l'IUFM et des implantations universitaires ne contribue pas à réduire les distances culturelles. En outre, la durée des trajets et les difficultés de transport pour se rendre d'un site à l'autre ne favorisent ni le travail en commun, ni les échanges de services ou les services partagés.

3 - LA CARTE DES FORMATIONS. La carte des formations pour les concours du second degré est restée stable depuis la création de l'IUFM. En revanche, les sites de préparation pour les concours du second degré se sont multipliés au fur et à mesure de la montée en puissance des universités nouvelles. L'établissement propose à ce jour la préparation à 32 concours contre 33 en 1991. La préparation au concours de documentation, figurant également à la carte des formations des IUFM de Créteil et Paris, a été fermée à la rentrée 1996, compte tenu de la baisse du nombre de postes au concours.

L'existence d'une carte régionale a pour l'IUFM de Versailles deux conséquences qu'il convient de souligner : l'éducation musicale n'est proposée qu'en deuxième année, la première étant assurée par l'IUFM de Paris ; la préparation au CAPLP2 Lettres / Langues a été supprimée bien que l'IUFM dispose des formateurs sur le site d'Antony et que le besoin d'enseignants de cette discipline dans l'académie soit réel.

4 - L'ORGANISATION DE L'INSTITUT

L'organisation administrative. Dès sa création, l'IUFM a tenté de mettre en place une structure administrative centralisée. Le rapport d'évaluation interne pose les limites de l'organisation administrative actuelle. À la date de l'évaluation, l'IUFM comprenait un siège regroupant les services centraux et six centres dotés d'une structure relais de la structure centrale, à savoir les services de centre. La fermeture du Centre de Versailles, à la rentrée universitaire 1998, conduira à redistribuer ces effectifs dans les autres centres.

Les services du siège. Ils sont au nombre de cinq, placés sous l'autorité du secrétaire général :

- un service des affaires générales qui traite aussi des questions juridiques ;
- un service financier ;
- un service des personnels ;
- un service d'informatique de gestion ;
- un service scolarité.

A côté de ces services, fonctionne une agence comptable sous l'autorité de l'agent comptable, chef des services financiers.

Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Versailles

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Certificat d'aptitude au professorat des écoles
Psychologues scolaires
AIS

Premier degré

Second degré

AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.
 L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPET

Génie mécanique construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

Les services des centres. Dans chaque centre, les chefs des services administratifs et financiers sont les correspondants du secrétaire général. Souvent encore appelés "intendants", ils occupent les fonctions de gestion matérielle et de direction des personnels administratifs et de service. La gestion de la scolarité et le suivi des stagiaires et des enseignants sont confiés à des personnels enseignants du premier degré chargés de fonctions administratives pour la scolarité, et assurés par le directeur pour les personnels enseignants (cf. infra).

L'organisation pédagogique. La répartition entre les formations du premier et du second degrés est la suivante : la totalité de la formation du premier degré est assurée dans chaque centre de formation, excepté celui d'Antony-Jouhaux. Les formations du second degré (CAPES, CAPEPS, CACPE) sont dispensées, pour la première année, dans les locaux des universités qui en assurent la responsabilité pédagogique, pour la seconde année, dans les six centres de formation. Quant aux formations technologiques et professionnelles, elles sont dispensées, pour les deux années, au centre d'Antony-Jouhaux, compte tenu des équipements et de la présence d'un corps professoral très spécialisé. Depuis 1992, existent à Antony-Jouhaux plusieurs filières des disciplines générales telles que les mathématiques, la physique-chimie, les sciences économiques et sociales, ou encore la filière de conseiller principal d'éducation. La diversification s'est poursuivie à la rentrée 1998 avec l'introduction de la filière de professeur des écoles.

Par ailleurs, au sein de la direction de l'IUFM, la coordination générale des formations est assurée par trois directeurs adjoints : premier degré, première année du second degré et deuxième année du second degré. La responsabilité de la formation est en fait largement décentralisée au niveau des universités pour la préparation aux épreuves théoriques des CAPES, CAPEPS, CPE... et au niveau des centres (premier degré, stagiaires du second degré et CAPET, CAPLP2 et cycles internes - à Antony -).

5 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

Évolution des candidatures. Le nombre de candidatures PE a fortement augmenté entre 1992 et 1994, puisqu'il a été multiplié par six ; il a connu, par la suite, une légère tendance à la baisse. On note, en revanche, une forte déperdition entre le nombre des admissions prononcées et le nombre d'inscrits, même si le nombre d'inscrits a augmenté régulièrement entre 1992 et 1996 (il a été multiplié par deux).

Pour les filières du second degré, on peut faire les observations suivantes selon les concours :

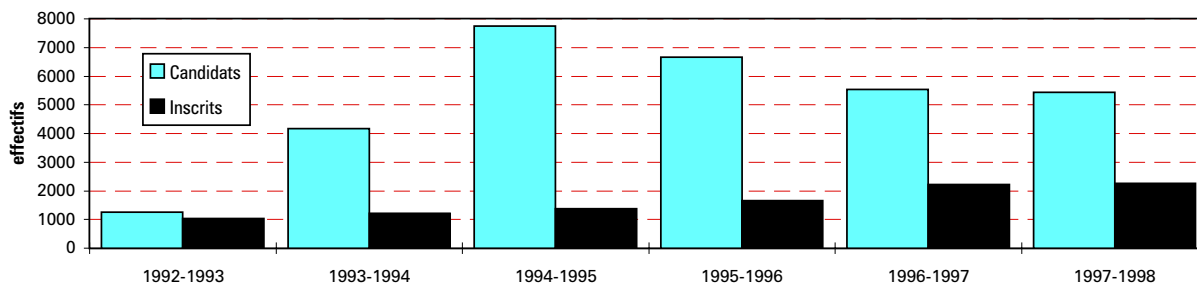
- pour les CAPES, le nombre de candidats et le nombre d'inscrits sont relativement stables ;
- pour le CAPEPS, on constate une absence totale de régulation : le nombre d'inscrits est sensiblement égal au nombre de candidats ;
- le nombre de candidats au concours CPE ne cesse d'augmenter mais la régulation des flux se maintient, compte tenu du nombre limité de places au concours ;
- enfin, pour les filières CAPET et CAPLP2, on relève la même tendance : après un pic du nombre de candidatures en 1995-1996, ce nombre est à la baisse. En revanche, si le nombre d'inscrits reste relativement stable pour le CAPET, il est en croissance régulière pour le CAPLP2.

Effectifs. Sur l'ensemble des effectifs en 1996-1997, l'IUFM accueille 3 futurs professeurs des lycées et collèges pour 4 futurs professeurs des écoles. La répartition entre le nombre d'étudiants et le nombre de stagiaires est la suivante : pour le premier degré, on compte 2 211 étudiants et 1 702, stagiaires ; pour le second degré, 1 877 étudiants et 1 065 stagiaires.

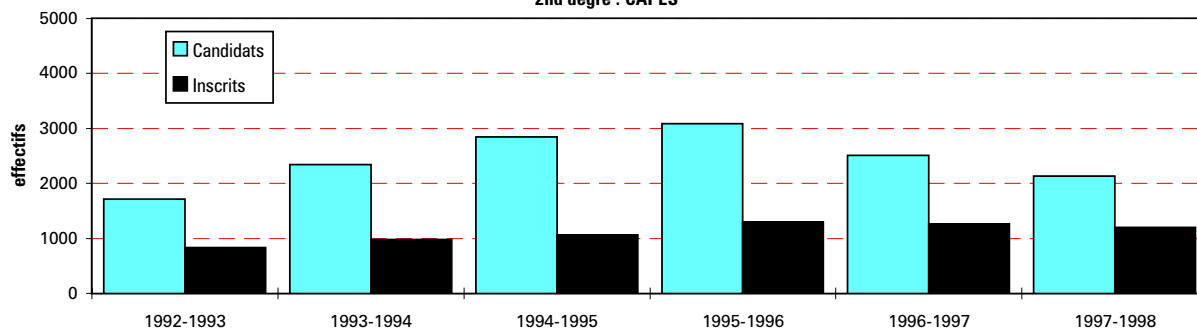
Les étudiants et les professeurs stagiaires

Évolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

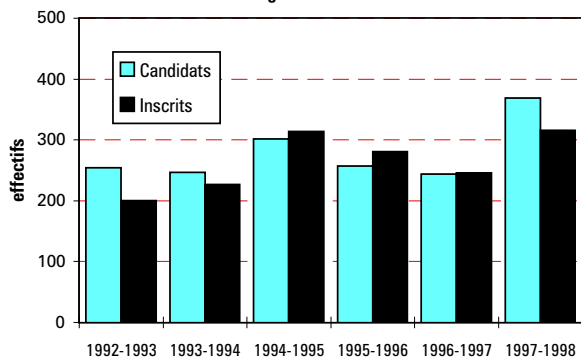
1er degré : Professeurs des écoles



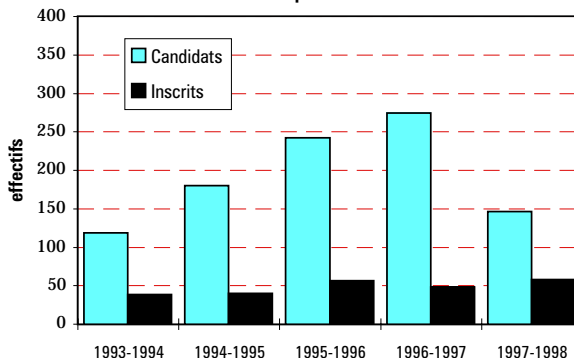
2nd degré : CAPES



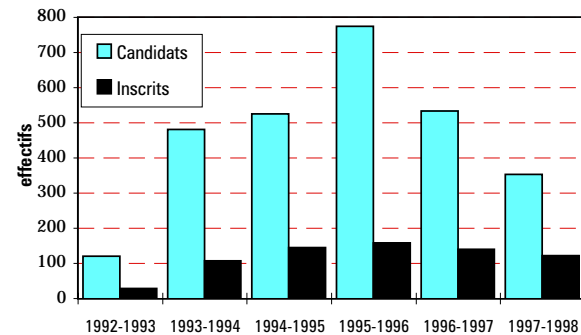
2nd degré : CAPEPS



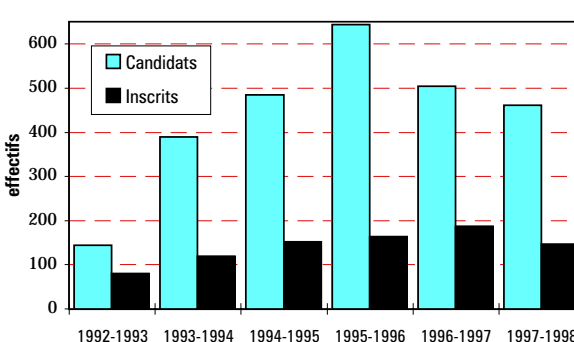
Conseiller Principal d'Éducation



2nd degré : CAPET



2nd degré : CAPLP2



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	2 211	1 702	3 913
TOTAL 1er DEGRÉ	2 211	1 702	3 913
CAPES			
Philosophie	89	20	109
Lettres classiques	13	22	35
Lettres modernes	169	127	296
Histoire-Géographie	196	59	255
Sciences économiques et sociales	54	11	65
Allemand	29	27	56
Anglais	262	93	355
Espagnol	61	22	83
Mathématiques	215	65	280
Physique et Chimie	136	34	170
Biologie-Géologie	34	22	56
Éducation musicale et Chant choral	0	29	29
Arts plastiques	0	0	0
Documentation	0	12	12
Sous-total CAPES	1 258	543	1 801
CAPEPS	245	66	311
Conseiller Principal d'Éducation	48	18	66
CAPET			
Arts appliqués	15	15	30
Technologie			
<i>option construction mécanique</i>	8	27	35
<i>option construction électrique</i>	8	10	18
<i>option gestion</i>	19	32	51
Sciences et Techniques médico-sociales	19	19	38
Économie-Gestion			
<i>option économie et gestion administrative</i>	15	0	15
<i>option économie et gestion comptable-financière</i>	27	10	37
<i>option économie et gestion commerciale</i>	27	1	28
Hôtellerie-Tourisme			
<i>option techniques de production</i>	1	0	1
<i>option techniques de service et d'accueil</i>	0	1	1
Sous-total CAPET	139	115	254

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	29	26	55
Lettres / Histoire	25	29	54
Anglais / Lettres	0	3	3
Arts appliqués	25	44	69
Sciences et Techniques médico-sociales	23	18	41
Communication administrative	20	22	42
Comptabilité et Bureautique	19	14	33
Vente	44	24	68
Hôtellerie-Tourisme			
<i>option techniques de production</i>	0	1	1
<i>option techniques de service et d'accueil</i>	2	6	8
Sous-total CAPLP2	187	187	374
AGRÉGATION			
Philosophie	-	10	10
Lettres classiques	-	13	13
Lettres modernes	-	29	29
Grammaire	-	4	4
Histoire	-	13	13
Géographie	-	3	3
Sciences sociales	-	1	1
Allemand	-	6	6
Anglais	-	14	14
Espagnol	-	2	2
Génie électrique	-	1	1
Mathématiques	-	6	6
Sciences physiques	-	3	3
Sciences naturelles	-	21	21
Techniques économiques de gestion	-	2	2
Éducation musicale	-	7	7
Arts plastiques	-	1	1
Sous-total AGRÉGATION	-	136	136
TOTAL 2nd DEGRÉ	1 877	1 065	2 942
TOTAL GÉNÉRAL	4 088	2 767	6 855

6 - LES PERSONNELS

Les personnels enseignants. En 1996-1997, l'IUFM comptait 375 emplois enseignants répartis de la manière suivante : 13 emplois de direction ou d'inspection ; 316 emplois de personnels enseignant du premier ou du second degré et 46 enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutaient 19 équivalents temps plein DETU. L'IUFM bénéficie également du concours de personnels associés : 76 formateurs second degré bénéficiant d'une décharge de service, 6 inspecteurs associés et 336 IMF (effectif de 1997-1998).

Pour pallier l'absence de création d'emploi, l'IUFM a dû affecter des emplois d'enseignant à des fonctions administratives : c'était encore le cas pour 17 d'entre eux à la date de l'évaluation ; 10 autres étaient affectés à des services de ressources pédagogiques. Par ailleurs, un certain nombre d'emplois de premier ou second degré non pourvus sont, chaque année, utilisés pour recruter des contractuels auxquels sont confiées des charges administratives (à titre d'exemple, le chef du service informatique de gestion du siège est recruté sur ce type de montage).

Il convient aussi d'observer que depuis la création de l'IUFM, deux postes de DEN, un poste d'IPR-IA et deux postes d'instituteurs ont été transformés en emplois IATOS. Par rapport à 1992-1993, première année de son existence, l'IUFM a perdu 11 de ses emplois ; dans le même temps, la catégorie des enseignants-chercheurs s'est enrichie de 23 emplois.

Les personnels IATOS. En 1992, l'IUFM disposait de 181 emplois dont : 10 de catégorie A ; 22 de catégorie B et 149 de catégorie C. En 1997, l'IUFM disposait de 193 emplois dont 17 de catégorie A (y compris 4 ITARF), 22 de catégorie B (y compris 1 ITARF) et 154 de catégorie C se décomposant en 45 administratifs, 2 ITARF et 107 OS.

Il convient d'ajouter à ce potentiel les emplois vacants d'enseignants utilisés pour recruter des agents exerçant des fonctions à caractère administratif et technique.

7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION. L'évaluation de l'IUFM de l'académie de Versailles a été lancée en juillet 1997. Un guide d'évaluation interne a été remis au directeur de l'IUFM, à l'occasion d'une réunion au Comité national d'évaluation. Une visite technique dans l'établissement a ensuite été organisée au mois d'octobre pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE en janvier 1998. Les missions d'expertise se sont déroulées au mois de mai 1998 et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis en séance plénière au Comité le 8 octobre, puis envoyé à la directrice de l'établissement pour être discuté avec les principaux responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et recommandations, a été adoptée par le Comité le 11 février 1999.

Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui auraient dû faire l'objet d'une étude plus approfondie dès la phase interne d'évaluation. Cette étude n'a pu être réalisée qu'au moment des missions d'expertise. Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situation qu'elles présentent, sont les suivantes :

- la filière Professeur des écoles (CAPE) à travers deux centres de formation : Antony - Val-de-Bièvre et Cergy ;
- la filière Adaptation et intégration scolaires, en restructuration pour répondre aux changements formulés par les nouveaux textes de 1997 ;
- les filières Mathématiques (CAPES), Physique-Chimie (CAPES) et Mathématiques-Physique (CAPLP2) : les préparations au CAPES sont faites dans 4 universités ; les candidats se présentent souvent au concours CAPLP2 de Mathématiques-Physique. Un rapprochement des préparations est annoncé comme ayant démarré ;
- la filière Histoire et Géographie (CAPES) ;
- la filière Anglais (CAPES) ;
- la filière Éducation musicale (CAPES) : cette discipline apparaît seulement en deuxième année et elle est d'effectif réduit ;

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998
Enseignants-chercheurs	Professeurs	12	12	8	8	10
	Maîtres de conférences	39	38	38	38	40
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	284	282	280	288	290
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	26	26	23	23	22
Corps d'inspection	IPR	11	11	10	10	10
Autres	ADEN+PLP+PEGC	18	16	10	8	6
Total des emplois		390	385	369	375	378

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; ADEN : ancien directeur d'école normale ; PLP : professeur lycée professionnel ; INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996-1997		1997- 1998
					Emplois	Heures ETD	
Directeurs d'études	Professeurs	9	9	10	11	1 344	5
	Maîtres de conférences	9	11	13	9	1 344	9
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	76	74	74	76	9 728	73
	PLP	0	0	0	0	0	0
Enseignants du premier degré	IMF	597	268	527	475	45 600	336
	Instituteurs et PE	0	0	0	0	0	9
Corps d'inspection		7	7	6	6	1 536	6
Total des emplois (hors IMF)		101	101	103	102	13 952	102

Les intervenants extérieurs *

	1994- 1995	1995- 1996	1996-1997		1997- 1998
			Emplois	Heures ETD	
Enseignants-chercheurs	16	10	10	350	6
Enseignants du second degré	256	179	169	6 955	285
Enseignants du premier degré	33	47	57	1 324	123
Autres	117	167	188	2 956	114
Total	422	403	424	11 585	528

* Les effectifs ne tiennent pas compte des intervenants rémunérés par leur établissement exerçant dans les préparations aux concours dans les universités.

- les filières Hôtellerie (CAPET) et Économie-Gestion (CAPLP2) : le vivier des candidats potentiels se trouve essentiellement dans des écoles professionnelles sans lien avec les universités.

Ce choix ne doit pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour mission d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation aux concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

On soulignera que le dossier d'évaluation interne a été constitué avec attention même si les documents fournis (qui ne sont pas exempts d'autocritique) sont parfois hétérogènes.

Les missions d'expertise ont été, elles aussi, organisées avec soin, et l'accueil réservé au CNE et à ses experts a été coopératif. Les interlocuteurs se sont placés dans une démarche constructive au cours de l'évaluation.

Les éléments de contexte énoncés dans le chapitre de présentation précédent - la nature de l'académie, la taille de l'IUFM, les universités de rattachement, l'héritage de l'institut, ou encore la géographie de ses implantations - ont fortement pesé sur les choix auxquels l'IUFM de Versailles a procédé en ce qui concerne son organisation et sa structuration. Ils continuent, en même temps, à peser sur son fonctionnement et permettent de comprendre une grande partie des difficultés auxquelles la direction a été et reste confrontée, difficultés souvent dues à des causes extérieures à l'IUFM et sur lesquelles il n'a pas, ou peu, de prise.

I - LES STRUCTURES

1 - LA STRUCTURATION EN CENTRES DE FORMATION. Un choix fondamental de l'IUFM de Versailles lors de sa création a été de constituer, à partir des anciennes ENI et de l'ENNA, six centres de formation, conçus comme des centres de responsabilité, dotés d'une large autonomie, formant chacun avec l'université la plus proche un "pôle universitaire".

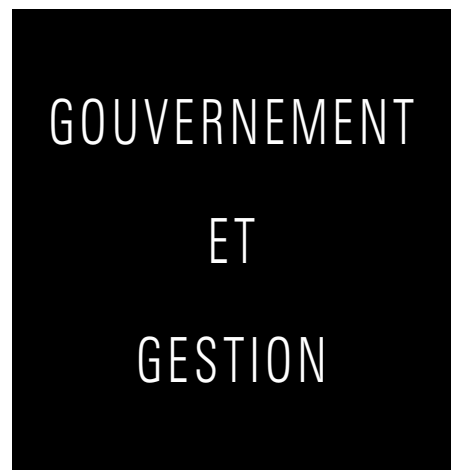
Ce choix a certes été dicté par la taille de l'IUFM, mais il résultait aussi d'une volonté de créer une culture commune, de permettre aux énergies et aux initiatives de se développer, de faire un "pari" sur les vertus d'une organisation décentralisée. L'ambition était de concilier la nécessaire unité de l'établissement, garantie par le pilotage exercé par la direction et une "régulation horizontale" grâce aux départements disciplinaires, avec une dynamique locale favorisant une gestion plus souple et mieux adaptée aux besoins.

L'évaluation fait pourtant apparaître une forte survivance des structures, des cultures et des pratiques préexistantes ; elle a également permis de déceler de fortes résistances, chez la plupart des acteurs internes, à s'inscrire dans un projet collectif de caractère universitaire tant au niveau de chaque centre qu'à celui de l'établissement.

2 - L'HÉRITAGE. L'empreinte des anciennes structures - ENI, ENNA, centres universitaires de préparation aux concours, CPR - demeure présente.

Dans la formation des professeurs du second degré, la coupure entre la première et la deuxième année de l'IUFM est la même que celle qui existait, avant la création de l'institut, entre la préparation aux concours dans les universités et l'année de stage au CPR. Les équipes universitaires de préparation aux concours sont entièrement autonomes par rapport à l'IUFM et les enseignants-chercheurs qui y participent au titre de l'IUFM se sentent davantage liés à l'université qui assure la préparation aux concours qu'à l'IUFM. Ceci peut à la rigueur s'expliquer à Paris X-Nanterre et Paris XI-Orsay qui avaient une tradition de préparation aux concours antérieure à la création de l'IUFM ; en revanche, il semble que l'IUFM n'ait pas pu saisir la possibilité d'assumer pleinement ses responsabilités, lors de la mise en place de préparations aux concours dans les universités nouvelles. Il résulte de cette situation que le problème de l'articulation entre la première et la deuxième année de formation des PLC se pose dans les mêmes termes pour les professeurs stagiaires ayant effectué leur première année dans l'académie de Versailles et pour les autres.

Cette deuxième année continue, dans les domaines disciplinaires, à être le plus souvent pilotée par les IPR, qui choisissent les formateurs associés et coordonnent leur activité. Perceptible depuis deux ans, l'action de la



direction de l'IUFM pour faire évoluer cette situation, s'exerce essentiellement sur une harmonisation des modalités d'évaluation et sur la formation générale. Les formateurs de l'IUFM exerçant à temps plein dans les centres - y compris les anciens professeurs d'École normale ayant accédé au grade de maître de conférences - ne sont que très peu sollicités pour encadrer la formation disciplinaire ou générale des professeurs stagiaires du second degré.

La transformation de l'ENNA d'Antony-Jouhaux en centre de formation de l'IUFM a eu pour effet de ramener ses missions à un cadre académique en ce qui concerne les PLP, et de les élargir aux CAPET et CAPES ; le centre n'a jusqu'ici pas réellement modifié son mode de fonctionnement.

Les autres centres conservent leur image d'anciennes Écoles normales dédiées au premier degré, même s'ils accueillent dans leurs murs des groupes de professeurs stagiaires du second degré. Ceux-ci sont très minoritaires et ils passent beaucoup moins de temps dans les centres que les étudiants ou les professeurs stagiaires se destinant au professorat des écoles.

3 - DÉFINITION DE LA NOTION DE CENTRE. Le choix qui a été fait au départ, et qui a été constamment réaffirmé, de structurer l'IUFM en "centres de formation de plein exercice", ainsi que l'affichage d'une forte volonté de décentralisation et l'ambition de faire de l'IUFM un établissement d'enseignement supérieur auraient dû logiquement conduire à mobiliser et à responsabiliser ces centres sur l'ensemble des missions de l'établissement et à leur faire acquérir une dimension universitaire. Or l'évaluation a mis en évidence qu'une grande partie de la formation des enseignants du second degré échappe au domaine d'intervention ou de responsabilité des centres, que l'implication des enseignants-chercheurs dans les formations assurées dans les centres est très marginale et que ceux-ci n'ont pas en tant que tels d'activité de recherche.

En dehors d'Antony-Jouhaux, qui constitue un cas à part, les centres n'interviennent pas dans la formation des étudiants qui préparent un concours de recrutement du second degré et leur responsabilité dans la formation des professeurs stagiaires du second degré est relativement limitée : les interlocuteurs reconnus des formateurs associés ou des stagiaires sont l'IPR de la discipline et, dans certains cas, la directrice adjointe chargée de ce secteur. Le domaine d'intervention et de responsabilité de ces centres est donc principalement celui de la formation des maîtres du premier degré. Les seuls enseignants-chercheurs affectés aux centres sont les anciens professeurs d'École normale qui ont pu accéder au statut de maître de conférences dans le cadre du concours réservé prévu lors de la suppression des Écoles normales. En réalité, ces maîtres de conférences ont, pour la plupart d'entre eux, conservé leurs activités d'enseignement antérieures, bénéficiant d'une rémunération en heures complémentaires au-delà des 192 heures de service statutaire. Les autres enseignants-chercheurs de l'IUFM n'interviennent pas dans les domaines disciplinaires et leur participation à la formation générale est marginale. Il est par ailleurs significatif qu'aucune candidature d'enseignant-chercheur n'ait été enregistrée pour les trois postes de directeurs de centres à pourvoir à la rentrée 1998.

Les pôles universitaires associant un centre et une université, sur lesquels avaient été fondés de grands espoirs pour donner à l'IUFM et à ses centres une tonalité d'enseignement supérieur, n'ont pas de réalité. Les relations entre les centres et les universités se résument à la présence, assez formelle, des directeurs aux conseils de l'université ou d'une de ses composantes, et à la mise à disposition des universités d'enseignants de l'IUFM pour encadrer des activités de pré-professionnalisation.

4 - LES ACTEURS INTERNES. Les réticences qui, chez certains, se transforment en attitude de refus, ont un caractère le plus souvent passif. Celles-ci sont, pour une large part, liées à la survivance des anciennes structures d'où, dans les centres, un réflexe de suspicion, voire de rejet, par rapport à tout ce qui vient de la direction de l'IUFM. Elles sont aussi liées à un individualisme des personnes et des équipes au sein même des centres, qui renvoie à des pratiques anciennes, comme à une curieuse interprétation de la fonction d'enseignant dans un établissement d'enseignement supérieur et de la "liberté" qui s'y attache. Cet état d'esprit est plus ou moins ressenti, selon les centres, par les directeurs, qui expriment la difficulté qu'ils rencontrent à intégrer les enseignants dans un projet

collectif de centre, ne serait-ce qu'en ce qui concerne le plan de formation ; il est aussi perçu par les responsables départementaux de l'éducation qui se heurtent parfois à l'immobilisme ou au refus des centres face aux demandes de formation continue qu'ils leur adressent, les formateurs invoquant leur désaccord avec les objectifs du stage concerné et le "libre arbitre" de l'enseignant dans l'enseignement supérieur.

Dès lors, il apparaît que, lorsque les formateurs et les équipes de direction des centres font corps, c'est plus souvent dans un souci de résistance face aux interventions des services centraux que par une volonté de construire un projet commun. On retrouve cette attitude dans le domaine de la formation continue du premier degré où les différences observées tiennent autant aux formateurs eux-mêmes qu'à la manière dont la formation est conçue et organisée d'un département à l'autre.

5 - CONCLUSION. Il n'appartient pas au CNE de se prononcer sur le choix fondamental qui a été fait par l'IUFM de Versailles d'une structuration en centres de formation. Mais il est de son devoir de souligner que le fonctionnement actuel des centres ne permet de garantir ni une nécessaire unité de l'IUFM, ni le caractère universitaire de l'établissement et que demeure, en même temps, un écart important entre les objectifs affichés en termes de responsabilité des centres et la réalité observée, tant sur le plan de la formation que sur celui de la gestion (cf. infra).

II - LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le pilotage de l'établissement est assuré, d'une part, par les instances qui le gouvernent (Conseil d'administration et Conseil scientifique et pédagogique) et, d'autre part, par l'équipe de direction.

1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. Il se réunit régulièrement, avec une participation relativement assidue de ses membres, sauf en ce qui concerne les représentants des collectivités locales et les usagers. Les débats se concentrent essentiellement sur le budget, le patrimoine et les admissions. Si, dans les premières années, il a été impossible de réunir la majorité requise pour adopter le budget, il n'en est plus de même depuis deux ans, le "climat" s'étant considérablement apaisé (cf. chapitre Gestion financière et budgétaire). Le recteur-chancelier et la directrice parviennent assez facilement à faire partager par le Conseil d'administration leurs orientations ou leurs choix.

Les partenaires de l'IUFM qui siègent au CA s'accordent à constater que le climat dans lequel se déroulent les débats est d'autant plus serein qu'à l'évidence, les décisions importantes leur paraissent prises ailleurs : ils soulignent le peu d'intérêt de certains débats internes à l'IUFM qui leur restent étrangers.

On ne peut qu'être frappé par le fait qu'autant de temps soit consacré à débattre d'un problème sur lequel l'établissement n'a aucune prise : celui du patrimoine, ou d'un problème dont les enjeux sont purement théoriques : celui des critères d'admission en 1^{ère} année. En effet au terme de la procédure d'admission, l'IUFM de Versailles est conduit, en raison du nombre insuffisant de candidats, notamment pour les préparations conduisant à un CAPES et à un CAPET, à retenir la quasi-totalité des dossiers.

Les commissions mises en place par le CA (commission permanente, commission du budget, commission des personnels, commissions ad hoc...), qui sont en réalité moins une émanation du CA que des commissions mixtes comprenant des représentants de la direction et des élus du CA, ne sont pas très efficaces. Elles enregistrent plus qu'elles ne discutent les projets inscrits à l'ordre du jour par le recteur sur proposition de la direction et hésitent à anticiper sur les décisions du Conseil. On pourrait ajouter que les élus, dans ces commissions, découvrent très souvent les documents de travail en cours de séance.

2 - LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE. Celui-ci est loin d'avoir trouvé sa place dans l'institution par rapport au CA et à ses commissions, aux conseils de centre, aux départements disciplinaires et à l'équipe de direction. Le fait qu'il y ait eu, depuis 1996, dissociation des fonctions de directeur adjoint et de président du CSP n'a pas encore apporté les clarifications attendues concernant le positionnement du CSP par rapport à la direction

de l'établissement. Tout se passe comme si le CSP était contraint à une sorte d'autocensure sur les sujets susceptibles de faire problème au CA et sur tout ce qui touche à la formation des PLC1 dans les universités.

Le CSP se sent souvent en porte-à-faux par rapport aux responsabilités et à certaines initiatives - dont parfois il n'est pas informé - des chargés de mission, directeurs des études et conseillers de la direction, et par rapport aux conseils de centre. Il a peu de retours sur la mise en œuvre des dispositions adoptées par les instances de l'IUFM en matière d'admission, de formation, d'évaluation ou d'accompagnement de la formation ; sur les suites données par la direction à ses propositions ; sur les nombreux documents de travail qu'il diffuse auprès des équipes de direction du siège et des centres, auprès des responsables de départements disciplinaires, des enseignants élus dans les conseils de centre. C'est souvent en développant des "stratégies de contournement" qu'il parvient à recueillir des informations sur ce qui se passe dans les centres. Il n'est, dans ces conditions, pas surprenant de constater une assez faible participation aux réunions plénières du CSP ou aux groupes de travail qu'il met en place. Sa légitimité en est réduite malgré l'investissement de ceux de ses membres qui sont régulièrement présents.

Il faut cependant souligner que la direction de l'IUFM a, en ce qui concerne le secteur recherche, accepté les initiatives du CSP, en suivant la quasi-totalité de ses propositions. De même, sur certains dossiers comme la vie étudiante ou l'évaluation de l'année de stage, le CSP a pu travailler de manière efficace : c'est ainsi qu'un questionnaire adressé aux étudiants et aux stagiaires en novembre 1997 a mis en évidence des dysfonctionnements en matière de documentation, tant dans les centres que dans les universités de rattachement. Par ailleurs, l'examen des conditions de fonctionnement administratif du recrutement des PE a permis un traitement académique du barème à partir de la rentrée 1997. Enfin, les plans de formation de première année pour les salariés et les admissibles ont été rendus plus explicites. Les textes de cadrage de l'année de stage, plus homogènes et plus lisibles, se sont accompagnés d'une plus grande transparence dans l'évaluation et la validation de l'année de stage. Le CSP joue essentiellement un rôle de "forum", ce qui dans le contexte de l'IUFM, n'est pas négligeable.

3 - LES CONSEILS DES CENTRES DE FORMATION. Leur composition et leurs missions sont définies par le règlement intérieur ; ils associent localement formateurs, usagers et partenaires. Ils ont une fonction strictement consultative, ce qui limite le niveau d'engagement de leurs membres, notamment des usagers. Créés dans un esprit de décentralisation, ils offrent à la directrice, accompagnée de la secrétaire générale, des occasions de rencontre avec les personnels, les usagers et les partenaires départementaux. En ce qui concerne les PE, le conseil des enseignants présidé par le directeur du centre, joue un rôle de fait plus important que le conseil de centre.

4 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION. L'équipe de direction est constituée, outre de la directrice de l'IUFM, de la secrétaire générale, du chef de cabinet et de l'agent comptable, chef des services financiers, d'une dizaine de "directeurs des études", "chargés de mission" ou "conseillers" et, depuis 1996, des 6 directeurs de centres de formation, chargés chacun d'une mission "transversale" (enseignement technique et professionnel, formation générale, publics en difficulté, relations internationales, ressources humaines). Au moment de l'évaluation on comptait 8 directeurs adjoints : les deux directrices des études (2ème degré et 1er degré) et les 6 directeurs ou directrices de centre. Cette équipe se réunit régulièrement et devrait constituer, malgré son caractère polymorphe, un rouage important dans le pilotage de l'établissement.

La décision d'intégrer les directeurs de centre dans l'équipe de direction et de leur confier des missions horizontales visait à souder les centres entre eux et avec la direction, à renforcer ainsi l'unité de l'établissement. En réalité, comme il s'avère difficile de concilier l'exercice d'une responsabilité de direction d'un centre et un investissement fort dans une mission transversale, l'intégration des directeurs de centre n'a pas produit les effets escomptés. Elle n'a que très peu contribué à les rapprocher des autres membres de l'équipe de direction, dont les interventions et les initiatives continuent à être vécues comme des atteintes à l'autonomie des centres et à l'autorité de leurs directeurs. Elle n'a pas eu d'effet sensible en ce qui concerne la diffusion de l'information auprès des enseignants et des étudiants, ou la remontée d'informations jusqu'à la direction.

L'absence de formalisation des responsabilités confiées aux uns et aux autres, parfois même l'absence d'information sur telle ou telle mission, contribuent à brouiller l'image de l'équipe de direction auprès des différents acteurs de l'institution. Cette situation est particulièrement préjudiciable à l'exercice par les deux directrices adjointes de leurs fonctions : elles sont obligées de "négocier" en permanence le pilotage des secteurs qu'elles ont en charge et elles sont, la plupart du temps, réduites à recourir, elles aussi, à des "stratégies de contournement" pour faire avancer les choses. Les relations entre les directeurs des études et les autres chargés de mission ne s'inscrivent pas clairement dans une logique de responsabilité partagée.

5 - CONCLUSION. L'évaluation a mis en évidence l'existence d'un vrai problème de pilotage, mais non dans le sens d'une carence formelle de ces deux organes essentiels que sont le CA et la direction : le CA prend les décisions qui lui incombent statutairement ; ces décisions sont exécutées par une direction qui s'emploie à les mettre en œuvre dans la limite de ses moyens réels d'intervention sur les composantes de l'institut.

En outre, l'enchevêtrement et l'entrecroisement des divers instances, groupes de travail et commissions ne contribuent pas à clarifier les compétences exercées par les uns et les autres.

Il faut que la direction se donne les moyens de mieux assurer l'animation, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de la politique qu'elle veut mettre en œuvre. Cela exigera incontestablement un effort important de clarification et de formalisation des domaines de compétences et des missions assignées aux différentes instances, de transparence en ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et d'organisation de la communication.

III - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

La configuration des postes de directeur adjoint révèle que l'IUFM de Versailles ne s'est pas doté de structures décisionnelles susceptibles de promouvoir une politique pédagogique réellement innovante qui puisse articuler l'ensemble des formations - PE, PLC, PLP, CPE - dans un même esprit. La configuration organisationnelle est de nature à pérenniser les structures antérieures : Écoles normales, CPR et universités. Reste qu'en l'état actuel des choses, l'absence de responsabilité partagée ne favorise pas la mise en place d'articulations entre les formations PE et PLC autres que la simple rencontre de stagiaires dans le cadre de modules de formation générale, puisque les universitaires et les IPR, respectivement responsables de fait de la formation PLC1 et de la formation PLC2, sont loin d'être familiarisés avec les contenus, l'esprit et le terrain de la filière PE.

1 - LES DÉPARTEMENTS DISCIPLINAIRES. Ce sont des instances dotées d'un rôle opérationnel de "régulation transversale" pour chaque discipline et pour la formation générale. Les départements disciplinaires, qui associent théoriquement les formateurs de tous statuts, fonctionnent de manière très inégale, certains n'existant plus que sur le papier. A quelques exceptions notables près, les articulations avec le CSP sont mauvaises, ou plutôt inexistantes ; il en est de même en ce qui concerne les relations entre les départements et les équipes disciplinaires de formation des PE dans les centres. On peut d'ailleurs observer que, lorsqu'un département fonctionne bien, il contribue certes à renforcer l'unité de l'établissement sur le plan des disciplines, mais qu'en même temps il renforce le cloisonnement entre les disciplines au détriment d'une professionnalisation globale.

L'articulation entre la formation PE et la formation PLC pourrait, en principe, s'opérer par le biais des départements disciplinaires. Mais ceux-ci ne semblent exister qu'à travers la personne appelée "responsable de département", qui intervient principalement en PE et dont le rôle est essentiellement administratif (gestion des services, calendrier des formations). Il ne saurait en être autrement, puisque le rôle laissé aux universités (en PLC1) et à l'Inspection (en PLC2) empêche un véritable brassage de tous les acteurs d'une même discipline, qu'ils soient titulaires, associés ou extérieurs à l'IUFM, et place les formateurs IUFM dans une situation ambiguë. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'une réunion de bilan sur la formation PLC2 a lieu en Histoire-Géographie, c'est l'IPR qui "convoque" le responsable du département.

La seule concertation effective à l'intérieur d'un département disciplinaire ne peut donc se faire qu'entre les formateurs IUFM et ce, dans la limite de leurs possibilités concrètes d'agir sur les contenus et les modalités de la formation. Il peut s'agir de l'épreuve sur dossier en PLC1, du mémoire professionnel en PLC2 et, surtout, de l'harmonisation des contenus disciplinaires en PE1 / PE2 entre les divers groupes d'un même centre. Pour le premier degré, une harmonisation globale inter-centres semble se heurter à un double problème : le nombre élevé d'étudiants et de stagiaires, d'une part ; le fait que la plupart des formateurs sont affectés à un seul centre, de sorte qu'ils rencontrent rarement leurs collègues de la même discipline travaillant dans les autres centres, d'autre part. Mais au moins, les départements jouent, en PE, un rôle moins fictif qu'en PLC.

2 - LA FILIÈRE PLC. Cette filière est placée sous la responsabilité de deux directeurs adjoints : un pour la 1^{ère} année, un autre pour la 2^{ème} année. La séparation entre PLC1 et PLC2, et donc l'absence de continuité entre les deux années, est ainsi entérinée, comme l'est l'exercice de la responsabilité de la formation PLC par les universités (PLC1) et par les IPR (PLC2), ceci malgré un réel effort de reprise en main depuis deux ans.

Pour la première année, la dénomination de la mission du directeur adjoint - "*chargé des relations avec les universités*" - montre que la formation PLC1 n'est pas considérée comme relevant de l'IUFM. L'institut gère administrativement la formation PLC1 : inscriptions, financement des préparations, harmonisation des maquettes horaires entre les divers sites universitaires, négociations sur la carte des formations.

Pour la seconde année, seule la formation professionnelle générale relève de l'IUFM. La formation professionnelle disciplinaire est entièrement entre les mains d'un IPR qui définit les contenus et le calendrier de la formation, choisit les formateurs associés et les conseillers pédagogiques et, dans la plupart des cas, dirige la commission de validation. Le poids de l'IPR se trouve par ailleurs accru du fait que la formation PLC2 est assurée majoritairement par des formateurs associés : les seules innovations réelles sont celles imposées par les textes réglementaires (mémoire professionnel, visites-conseil, etc.).

Depuis deux ans, l'IUFM de Versailles affiche nettement sa volonté de "*repositionner les IPR*" et ce dans un esprit qui ne consiste pas seulement à affirmer un "droit de regard" de l'institution sur la formation, mais à œuvrer dans le sens d'un partenariat entre des acteurs ayant des compétences spécifiques. Il n'est pas question de nier le rôle des inspecteurs, y compris dans leur participation au gouvernement des départements disciplinaires et à la définition des plans de formation, mais de mettre en avant leur fonction d'expertise et de relais avec les acteurs institutionnels extérieurs à l'établissement (conseillers pédagogiques, rectorat, chefs d'établissement).

3 - LA FILIÈRE PE. Dans la filière PE, les étudiants de 1^{ère} année et les stagiaires de 2^{ème} année sont ventilés sur cinq centres départementaux. Pour harmoniser les cinq formations PE1 et PE2, l'organigramme de l'IUFM de Versailles a prévu un directeur adjoint chargé de toute la filière PE. Sa mission est difficile dans la mesure où les directeurs de centre sont eux-mêmes directeurs adjoints, et donc situés au même niveau hiérarchique que le coordonnateur central de la filière PE. Dans la pratique, en tout cas, il semble qu'il y ait des distorsions importantes entre les centres, sans qu'ait pu être vérifié exactement en quoi consistaient ces distorsions. Comme l'a suggéré l'un des directeurs de centre, une trop grande standardisation pourrait nuire aussi à la capacité d'initiative...

À l'intérieur de chaque centre, le directeur est secondé par un coordonnateur de la formation PE, lui-même relayé par des responsables de groupe (un groupe comprend environ 30 étudiants ou stagiaires). Une coordination inter-groupes est en principe assurée par le biais des coordonnateurs disciplinaires, eux-mêmes en relation avec le responsable du département disciplinaire. Cette structure compliquée a pour mission de "croiser" les objectifs généraux de la formation avec les spécificités et les besoins propres à chaque discipline. Il semble que les coordonnateurs disciplinaires soient régulièrement réunis et réussissent à donner un contenu opérationnel à cette construction. Ce qui paraît positif, c'est que l'IUFM de Versailles soit parvenu à faire évoluer le rôle des IEN, qui sont directement associés à la formation, y compris dans des fonctions de pilotage de groupes, mais ne sont pas les seuls maîtres de la formation, contrairement à ce qui se passe pour les IPR en PLC2. Par exemple, si les maîtres de stage sont effectivement sollicités par les IEN, leur encadrement est bien assuré par l'IUFM.

4 - CONCLUSION. Globalement, il n'apparaît pas que l'IUFM de Versailles ait défini une politique de formation qui s'applique à l'ensemble des filières et secteurs disciplinaires. Les deux mots-clés, de *l'individualisation* de la formation et d'une *professionnalisation* accrue, régulièrement mis en avant dans les documents et les discours, mériteraient d'être mieux traduits dans les faits, notamment dans l'approche de deux problèmes spécifiques : le nombre important de stagiaires venus d'autres IUFM ou n'ayant eu aucune formation en IUFM - les "néo" ("néo-PE2", "néo-PLC2"...) - et le nombre relativement élevé d'établissements "difficiles". Il faut espérer que la création récente de l'Observatoire des formations pourra contribuer à remédier à cette situation.

Dans la filière PE, ce ne sont pas les structures décisionnelles en soi qui peuvent être responsables de dysfonctionnements ou d'un manque d'engagement pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de formation cohérente et innovante. Ce qui manque fondamentalement, c'est une impulsion de la part de la direction, qui inciterait aussi les initiatives de la base et les répercuterait sur l'ensemble des formateurs.

Dans la filière PLC en revanche, l'organigramme lui-même entérine la situation qui existait avant la création de l'IUFM : à l'université la préparation des concours, à l'Inspection la conduite de la formation sur le terrain.

IV - LES PARTENARIATS

Les relations de l'IUFM avec ses partenaires de l'académie sont, dans l'ensemble, sereines : l'IUFM est bien intégré dans le "paysage" universitaire de l'académie ; le recteur, les inspecteurs d'académie et les autres corps d'inspection ont un jugement positif sur la création de l'IUFM. Il est d'ailleurs significatif qu'un certain nombre d'IEN se sentent davantage associés à la formation des PE qu'ils ne l'étaient à l'époque des Écoles normales.

1 - LES UNIVERSITÉS. Le soutien des présidents d'université à l'IUFM est totalement acquis, même si ceux des deux universités les plus anciennes, Paris X-Nanterre et Paris XI-Orsay, ont parfois plus de difficultés à convaincre de l'intérêt de l'IUFM certaines UFR ou certaines équipes de préparation aux concours. Les universités nouvelles ont le sentiment d'avoir une certaine dette vis-à-vis de l'IUFM qui les a sollicitées pour mettre en place des préparations.

Dans l'ensemble, les universités se félicitent de la coopération avec l'IUFM pour la mise en place des modules de pré-professionnalisation. Quant à elle, l'université de Paris XI-Orsay est très satisfaite d'une collaboration établie avec le secteur Hôtellerie du centre Antony-Jouhaux pour créer une filière Hôtellerie. L'université d'Evry, de son côté, souhaite développer les relations établies à l'occasion de la mise en place d'une préparation au CAPET de Technologie, articulée à un IUP, et de la préparation au concours de CPE, qu'il s'agisse de la création de dispositifs pouvant conduire à un diplôme d'université en faveur des étudiants ayant échoué aux concours de recrutement, ou d'une licence pour les instituteurs ou professeurs maîtres formateurs, et plus généralement de projets de recherche communs sur la professionnalisation.

Les seules tensions avec l'IUFM évoquées par les présidents des universités concernent le financement des préparations aux concours et, dans une moindre mesure, la manière dont l'IUFM a posé le problème de l'"autosuffisance" de l'académie en ce qui concerne le recrutement des étudiants à l'IUFM et des professeurs dans les établissements. C'est une préoccupation qui n'est pas, pour eux, prioritaire.

Tout en reconnaissant l'existence de bonnes relations entre l'IUFM et ses universités de rattachement, le CNE doit souligner que ces relations sont perçues par les universités essentiellement comme des relations avec la direction et, surtout, qu'elles reposent la question de la trop grande discrétion de l'IUFM à l'égard des universités par rapport à sa responsabilité dans la formation en première année des futurs enseignants du second degré. D'une certaine manière, l'effet "IUFM" a surtout permis d'augmenter, dans les universités, les moyens consacrés aux préparations et, dans un certain nombre de cas, à ces préparations d'être mieux reconnues au sein des universités. Cela ne s'est pas nécessairement traduit partout par une efficacité plus grande de ces préparations, comme en

attestent certains résultats aux concours. Ceux qui, au sein des universités, minoritaires il est vrai, attendaient de l'IUFM une meilleure prise en compte de la dimension professionnelle de la formation, observent, au contraire, un renforcement des approches strictement disciplinaires.

2 - LE RECTORAT ET LES INSPECTIONS ACADÉMIQUES. Les relations sont là aussi empreintes de sérénité, malgré, dans les années récentes, quelques nuages liés aux problèmes immobiliers évoqués par ailleurs.

Au niveau académique, les attentes exprimées par l'employeur ont jusqu'ici été d'abord d'ordre quantitatif : recruter et former davantage d'enseignants dans et pour l'académie. Depuis 1995, elles ont également concerné les problèmes liés à la violence et à "l'incivilité" dans les collèges et les lycées. C'est avec le concours actif du directeur des ressources humaines du rectorat qu'ont été mis en place des modules spécifiques (entrée dans le métier, enseigner en zone sensible ou difficile) et qu'ont été adaptés les stages pour permettre aux PLC2 de connaître trois types d'établissements en cours de formation. Le rectorat a apprécié et soutenu la mobilisation de l'IUFM dans toutes ces démarches communes.

Les bonnes relations avec l'Inspection pédagogique régionale sont assez largement dues au fait, déjà souligné, que l'année de stage des PLC2 est restée, comme à l'époque du CPR, assez largement placée sous sa responsabilité.

Les inspecteurs d'académie DSDEN retirent des témoignages qu'ils reçoivent des chefs d'établissement ou des IEN une appréciation d'ensemble plutôt positive des jeunes enseignants qui sortent de l'IUFM ; ils sont par ailleurs sensibles à l'écoute qu'ils trouvent à l'IUFM, surtout au niveau de la direction.

Deux réserves cependant ont été exprimées :

- l'une, déjà évoquée, relative aux difficultés qu'ils rencontrent parfois à obtenir le concours des formateurs dans les centres pour certaines opérations de formation continue ;
- l'autre qui concerne la manière dont évolue la prise en compte de la "professionnalisation" dans les formations PE, qui privilégient à l'excès l'acquisition de connaissances disciplinaires.

D'où des regrets sur la manière dont les centres utilisent les maîtres formateurs ou les IEN qui, on s'en réjouit par ailleurs, participent aux formations. D'où aussi des interrogations sur la nature des emplois d'enseignants à temps plein affectés par le Ministère à la formation des PE et sur la manière dont ils sont recrutés.

3 - L'INRP. Situation héritée de l'époque des Écoles normales, l'IUFM de Versailles est le plus gros partenaire de l'INRP en matière de recherche. En réalité, il s'agit moins de relations institutionnelles que de relations directes et personnelles entre des responsables de recherche à l'INRP et des formateurs ou des équipes de formateurs de l'IUFM. L'IUFM ne s'est pas par ailleurs encore donné les moyens de valoriser ces recherches au sein de l'institution et au bénéfice de la formation des maîtres, ce qui renvoie aux problèmes de pilotage évoqués ci-dessus. Ce point sera développé dans le chapitre consacré à la recherche. La participation d'enseignants - et il s'agit essentiellement d'enseignants du second degré - à des recherches INRP n'est donc pas un élément structurant d'une politique de recherche à l'IUFM.

4 - LES IUFM DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE. Le problème des relations entre les IUFM de la région Ile-de-France est souvent évoqué par la direction de l'IUFM de Versailles. Largement tributaire, pour son recrutement en première année, des universités des deux autres académies, et surtout des universités parisiennes *intra muros*, mais aussi des deux autres IUFM de la région pour le recrutement des professeurs stagiaires du second degré, l'IUFM de Versailles joue, avec l'appui du recteur, un rôle actif dans le développement des liens entre les trois IUFM de la région Ile-de-France. Il faut que la direction soit très attentive à ce que cette démarche n'ait pas pour effet d'aggraver ou d'ignorer les problèmes de pilotage qui se posent au sein de l'institut et à ce qu'elle ne soit pas vécue comme une sorte de fuite en avant par rapport à ces problèmes.

5 - CONCLUSION. Le CNE a pris la juste mesure des difficultés auxquelles l'IUFM de Versailles est confronté depuis sa création, lesquelles ne sont pas seulement liées à sa taille. Le Comité s'est surtout attaché à répondre à l'attente, explicitement exprimée par la direction, "*d'analyses pour faire évoluer la maison*", mais aussi à celles formulées de manière assez convergente par beaucoup d'acteurs de l'institution, lors des entretiens ou par courrier adressé au CNE.

L'existence même d'attentes aussi fortes par rapport à l'évaluation est un signe qui montre des possibilités d'évolution et la crédibilité acquise par la direction. A cela s'ajoutent la disponibilité constatée chez de nombreux partenaires pour soutenir l'institution et le jugement assez généralement positif des chefs d'établissement et des corps d'inspection sur les jeunes enseignants qui sortent de l'IUFM.

V - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les services du siège sont au nombre de cinq, placés sous l'autorité du secrétaire général, la directrice étant par ailleurs assistée d'un chef de cabinet qui assure également, sous l'autorité du secrétaire général, la conduite du service des affaires générales. Le secrétaire général a également, sous son autorité, des correspondants dans chaque centre en la personne des chefs des services administratifs et financiers. Mais ce lien hiérarchique n'est pas très bien compris par les centres et les intéressés, sur place, continuent à se sentir davantage des agents du directeur du centre que de la direction du siège.

Si le service des affaires générales, le service financier et le service informatique de gestion jouent véritablement, de par leur nature et les choix technologiques qui ont été faits, leur rôle de services centraux par rapport aux centres de formation, il n'en est pas de même pour les services du personnel et de la scolarité, pour lesquels le principe affiché de compétence partagée ne semble pas être vécu comme tel.

1 - LE SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES. Il traite les questions juridiques (contentieux, concessions de logement, conventions), assure le suivi des instances et organise les élections.

2 - LE SERVICE FINANCIER. Ce service, sur lequel s'appuie la directrice, ordonnateur d'un budget unique, a vu son fonctionnement considérablement influencé par l'introduction du logiciel GERICO, y compris dans ses liens avec les services des centres.

3 - LE SERVICE INFORMATIQUE DE GESTION. Le premier rôle de ce service a été de mettre les centres et le siège en réseau. Il a assuré la mise en place de GERICO et exerce pour ce logiciel le rôle de correspondant technique à côté de l'agent comptable, chef des services financiers, qui en est le correspondant fonctionnel. Il a, par ailleurs, la responsabilité de la mise en place du logiciel PROTHÉE pour lequel il joue à la fois le rôle de correspondant technique et de correspondant fonctionnel. On enregistre déjà de bons résultats grâce au module PROTHÉE-inscriptions, pour les pré-inscriptions et les inscriptions. De grands espoirs d'amélioration de la gestion sont fondés sur l'exploitation du module PROTHÉE-formation (gestion des salles, des groupes, des services des enseignants, des emplois du temps etc.). Un centre a servi de test pour ce module, mais il a fallu trouver les ajustements nécessaires entre les attentes du personnel en matière de formation et les propositions du service informatique du siège. Il est, de ce point de vue, urgent qu'une clarification intervienne en ce qui concerne l'obligation des centres à entrer dans le dispositif de formation.

Ce service, avec un parc de 100 machines, dispose de 4 personnes qui se déplacent sur les sites et assurent la formation des personnels sur place lorsque les matériels sont installés.

Quant aux deux autres services du siège, ils révèlent de manière criante la persistance de la tradition des anciennes Écoles normales, tant les centres de formation ont du mal à admettre leur intervention. L'informatisation, évoquée ci-dessus, devrait permettre de remédier à cette situation en faisant remonter les informations par la voie

du réseau. Il faut noter que, dans les centres mêmes, les personnels administratifs, chefs des services administratifs et financiers, continuent à n'assurer que les fonctions qui étaient dévolues aux anciens "intendants", à savoir celles de gestion matérielle et de direction des personnels administratifs et de service. Les fonctions concernant la gestion de la scolarité et le suivi des stagiaires et des enseignants leur échappent totalement et sont confiées à des personnels enseignants du premier degré, pour la scolarité, et conservées par le directeur du centre pour le personnel enseignant.

4 - LE SERVICE DU PERSONNEL. Ce service ne joue un rôle de service central qu'en ce qui concerne la tenue de la carte des emplois, la gestion des carrières et les traitements. A ce titre, il assure le suivi, en liaison avec le directeur adjoint concerné, des conventions avec les universités, et il est associé à la procédure qui permet de créer et de pourvoir les postes (commissions de spécialistes, commissions de choix). Pour le reste de son activité (notamment vérification et liquidation des heures complémentaires), il reste tributaire des informations que les centres veulent bien transmettre. C'est pourquoi beaucoup d'énergie est investie à tirer le meilleur parti du module PROTHEE-formation qui permettra à ce service de s'imposer de plus en plus en tant que service central.

5 - LE SERVICE SCOLARITÉ. Le rôle du service scolarité est très étroitement lié à la répartition des activités de formation signalées par ailleurs entre les services centraux et les centres. Il joue un rôle de service central pour les inscriptions et le suivi de la scolarité des PLC1 et des PLC2. En ce qui concerne les PE, il assure un rôle essentiel de coordination mais les pré-inscriptions, les inscriptions et le suivi se font totalement dans les centres ; il intervient très peu dans les questions de scolarité du centre d'Antony-Jouhaux. Il a de plus la responsabilité de la gestion des stages à l'étranger dans le cadre des programmes ERASMUS et LINGUA.

VI - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DES PERSONNELS

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

L'objectif général de l'établissement est d'atteindre un rééquilibrage entre les emplois d'enseignants-chercheurs et les emplois d'enseignants du premier et du second degrés. Les enseignants-chercheurs représentent actuellement 17% du potentiel formation de l'IUFM, l'objectif étant de passer à 30%. La politique de transformation d'emplois type second degré en emplois d'enseignants-chercheurs sera poursuivie, mais ces transformations devront être compensées par un nombre équivalent d'emplois d'enseignants-chercheurs pour maintenir le potentiel global d'enseignement de l'IUFM.

Les enseignants-chercheurs. En 1996-1997, parmi les enseignants-chercheurs, on comptait 10 anciens professeurs d'École normale qui ont bénéficié de l'accès à des concours réservés de maîtres de conférences. Ils ont, très majoritairement, conservé leurs anciennes activités d'enseignement, continuant à accomplir un service de 384 heures dont 192 comptabilisées en heures complémentaires. Les autres enseignants-chercheurs sont principalement affectés dans les universités et, pour l'un d'entre eux, au siège.

La direction de l'IUFM regrette qu'un certain nombre de ces enseignants-chercheurs, qu'ils soient sur des emplois IUFM ou sur des emplois de DETU, "oublent" leur appartenance à l'IUFM et ne participent que très peu à la vie de l'établissement, alors même que leur présence dans les commissions de spécialistes leur confère une lourde responsabilité dans le recrutement des enseignants-chercheurs de l'IUFM.

Les profils, très explicites, définis par l'IUFM pour le recrutement de ces enseignants, ont été jusqu'ici, de ce fait, insuffisamment pris en compte. Cela ne facilite pas le développement du caractère universitaire de la formation des enseignants du premier degré. C'est aussi un handicap pour le développement de la recherche au sein de l'IUFM.

Les commissions de spécialistes. L'IUFM dispose désormais de quatre commissions de spécialistes dont les membres appartiennent à l'IUFM de Versailles, à des universités de l'académie de Versailles, à des IUFM et à des universités d'autres académies :

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1996

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM		Total emplois
	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences	
Science politique	-	-	1	-	1
Science économique générale	-	2	-	-	2
Sciences du langage	-	6	-	-	6
Langues et littératures anciennes	-	-	1	-	1
Langue et littérature françaises	-	1	-	1	2
Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1	2	1	-	4
Langues et littératures germaniques et scandinaves	-	-	1	-	1
Philosophie	-	1	-	-	1
Arts : plastiques, du spectacle, musique...	-	1	-	-	1
Sociologie, démographie	-	-	-	1	1
Histoire et civilisations	1	2	-	-	3
Géographie physique, humaine, éco. etc.	-	2	-	1	3
Mathématiques	1	3	-	2	6
Mathématiques appliquées	1	-	1	2	4
Informatique	-	2	-	-	2
Milieux denses et matériaux	-	1	2	-	3
Constituants élémentaires	1	1	-	-	2
Milieux dilués et Optique	-	2	-	-	2
Chimie théorique, physique, analytique	-	1	1	1	3
Chimie organique, minérale, industrielle	-	1	1	-	2
Chimie des matériaux	1	-	1	-	2
Astronomie, astrophysique	1	-	-	-	1
Physique et Chimie de la terre	-	-	1	-	1
Génie informatique, Automatique, ...	-	1	-	-	1
Biochimie et Biologie moléculaire	-	1	-	1	2
Sciences de l'éducation	1	3	-	-	4
Sciences de l'information et de la communication	-	1	-	-	1
Epistémologie	-	1	-	-	1
Sciences et techniques des activités phys. et sportives	-	3	-	1	4
Total	8	38	11	10	67

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1996

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM		Enseignants formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP	
Allemand	-	2	-	1	-	3
Anglais	2	6	7	3	-	18
Arts appliqués	4	1	-	1	-	6
Arts plastiques	7	6,5	-	-	-	13,5
Biochimie, Microbiologie	1	-	-	-	-	1
Documentation	-	10	-	1	-	11
Économie, Gestion	7	7	1	-	-	15
Éducation musicale	7	8	2	1	-	18
Électronique	-	1,5	-	-	-	1,5
Éducation physique et sportive	5	20,5	4	-	-	29,5
Espagnol	0,5	0,5	4	-	-	5
Histoire, Géographie	14	9	3	4	-	30
Hôtellerie	2	3	-	-	-	5
Lettres classiques	4	4	5	2	-	15
Lettres modernes	16	16	1	5	-	38
Mathématiques	12,5	25	3	7	-	47,5
Philosophie	12	21,5	3	-	-	36,5
Sciences économiques et sociales	-	-	1	-	-	1
Sciences physiques	8	7	5	1	-	21
STMS	-	4	-	1	-	5
Sciences de la vie et de la terre	6	7	3	1	-	17
Son et vidéo	-	4	-	-	-	4
Technologie	-	10	-	6	-	16
Total	108	173,5	42	34	0	357,5

Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

Répartition par support budgétaire

1/10/92

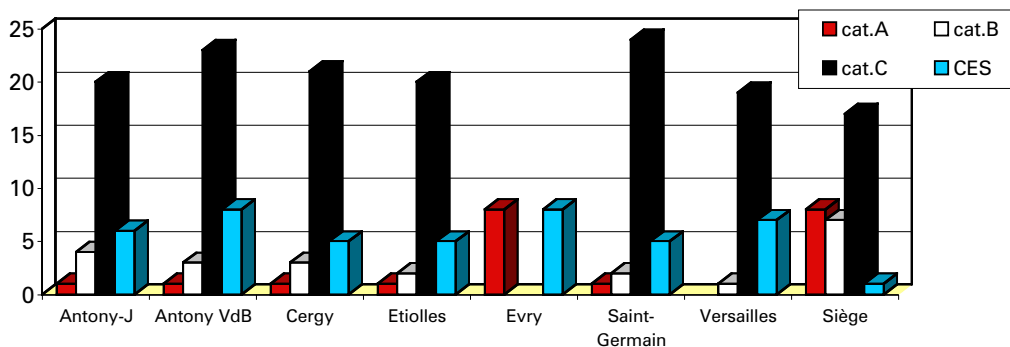
Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	Total
		A	B	C		
État	Statutaires	13	22	149	184	181
	Gagés	-	-	-	-	-
Établissement	Permanents	-	-	-	-	-
	Vacataires, saisonniers	-	-	-	-	-
	CES	-	-	45	45	22
	Apprentis, contrats de qualif.	-	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	1	1	1
Total		13	22	195	230	204

% cat.A	% cat.B	% cat.C	Total
5,7%	9,6%	84,8%	100%

Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	2	6,4	13	21,4
Assistance à l'enseignement	-	1	13,6	14,6
Documentation	1	1,3	5,5	7,8
Vie institutionnelle et Administration générale	4,5	3	13,4	20,9
Service intérieur	-	-	9,6	9,6
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	1,1	1,8	2,9
Restauration et Hébergement	-	1,5	30,7	32,2
Gestion financière et comptable	4,5	4,1	9,8	18,4
Gestion du personnel	1	3,4	3,5	7,9
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	-	-	89	89
Informatique	-	0,2	-	0,2
Reprographie	-	-	5,1	5,1
Total	13	22	195	230

Répartition par catégorie et par site



- une commission de spécialistes en lettres, langues, histoire-géographie, psychologie-sociologie, composée de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants ;
- une commission de spécialistes de mathématiques-informatique, composée de 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants ;
- une commission de spécialistes de sciences expérimentales, composée de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants ;
- une commission de spécialistes de sciences humaines et STAPS, composée de 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants.

Le caractère récent de la mise en place de ces commissions ne permet pas d'apprécier leur efficacité et la manière dont elles prennent en compte les besoins de l'IUFM et les profils souhaités par l'établissement.

Les professeurs du second degré. En ce qui concerne ces professeurs, les préoccupations de l'IUFM sont prioritairement centrées sur le recrutement d'enseignants capables d'assurer des formations en techniques d'information et de communication. Il ne semble pas y avoir eu de réflexion approfondie sur le profil des autres enseignants de type second degré : le critère "d'ouverture à la polyvalence" pour le recrutement des formateurs de PE est assez flou. Compte tenu de la politique générale en matière de recrutement des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur, il importe de s'assurer que les formateurs de PE seront en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de la formation initiale et de la formation continue des enseignants du premier degré, besoins qui ne se limitent pas à l'acquisition de savoirs disciplinaires. Il faut par ailleurs noter que les PIUFM interviennent peu dans la formation des PLC, même lorsqu'ils possèdent les compétences requises, ce qui renforce le cloisonnement des types d'enseignants par type de formation.

D'une manière générale, on observe que les équipes de professeurs dans les centres et les départements disciplinaires ne se sentent pas réellement associés à la définition des besoins en postes de formateurs ou à la définition de leurs profils. La commission consultative des personnels enseignants ne travaille, de ce fait, que sur des propositions élaborées par la direction (directeur, directeurs adjoints et directeurs de centre).

Pour le recrutement des PRAG, des PRCE et des enseignants du premier degré, ont été constituées des commissions de choix composées pour chaque discipline par deux chefs de département, deux enseignants-chercheurs, un PRAG ou PRCE de l'établissement, un professeur associé agrégé ou certifié, un IPR et une personne désignée par la direction.

2 - LES PERSONNELS IATOS ET ITARF

L'établissement a procédé à une redistribution des emplois pour les personnels non enseignants. Ce "repyramidage" et cette augmentation des effectifs ont été rendus possible par la transformation de 30 emplois ouvriers et de service, par celle de deux postes de DEN, d'un IPRIA, de deux instituteurs et par la création de 8 emplois. Sur ces emplois, sont affectés au siège de l'IUFM : 32 emplois administratifs sur 79, 4 emplois ITARF sur 7, 1 emploi d'OS (en raison de l'implantation actuelle du siège sur le site du centre de Versailles).

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

1996-1997	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs			
	Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec- teurs	Enseign.- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres

Formation initiale

Premier degré										
1ère année	-	-	15 000	-	8 960	300	150	9 878	7 091	
2ème année										
Second degré										
1ère année	8 500		8 200	-	-	-				
2ème année										
Formation commune								1 196	1 477	270

Formation continue			6 400							
---------------------------	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--

Missions particulières*			2 000					366	834	20
--------------------------------	--	--	-------	--	--	--	--	-----	-----	----

AIS				800					700	
------------	--	--	--	-----	--	--	--	--	-----	--

Total (1)										
dont H.C (2)	2 000		9 878	7 091					6 300	700

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

Au regard des normes nationales en vigueur, l'IUFM de Versailles souffre d'un certain déficit en personnels IATOS, déficit chiffré par la direction de l'IUFM à 44 postes selon l'application des normes SANREMO, mais ceci mériterait d'être nuancé par un certain nombre de considérations qui, relevant de l'évolution à venir de l'établissement n'ont pas à être consignées dans le présent rapport.

Recommandations. Il serait bon que l'IUFM :

- entreprenne un vrai travail de remise à plat de la situation actuelle. En effet, il est très difficile aujourd'hui, voire impossible, de savoir comment les centres utilisent leur potentiel de postes entre l'enseignement proprement dit ; l'administration, notamment au sein des services scolarité ; l'assistance à l'enseignement à travers de ce qui est appelé "services de ressources pédagogiques" et qui recouvrent l'utilisation d'enseignants en documentation, informatique pédagogique, audiovisuel, et parfois équipements sportifs ;

- établisse l'inventaire des besoins à partir des besoins actuels et de leur couverture, et des objectifs que l'IUFM s'est fixés (informatique de gestion, gestion et maintenance du patrimoine, statisticien, bibliothèque et documentation, assistance à l'enseignement) ;

- recense les moyens en faisant une analyse prospective des postes susceptibles d'être libérés par des départs en retraite et des postes rendus disponibles par l'abandon des fonctions de restauration.

Ce travail devrait être, dès le départ, le plus exhaustif possible, c'est-à-dire viser la situation lorsque tous les services de restauration auront disparu, avec des étapes de réalisation. Il devrait s'agir d'un travail d'équipe pour que les décisions soient plus facilement acceptées. Ceci est d'autant plus nécessaire que le "turnover" est important (de l'ordre de 25%).

Les rémunérations sur budget propre. Elles concernent des contrats emploi solidarité : de 33 en 1993, on est passé à 73 en 1995 et à 80 en 1996 (dont 45 à 100%, 30 à 85% et 5 à 65%), mais l'État prend à sa charge environ 85 à 90% du coût total des CES ; des agents départementaux (Écoles annexes) et des vacataires : en 1993 et en 1994, 12 mois de vacances (service scolarité du siège) ; en 1995, 56 mois dont 24,5 pour les CDI, 3 mois pour l'agence comptable et 28,5 pour les services scolarité du siège et des centres ; en 1996, 40,5 mois dont 30,5 pour les services scolarité du siège et des centres, 7 pour les CDI, 2 pour l'agence comptable et 1 pour le service informatique.

Il n'y a pas d'emploi rémunéré sur budget propre : lors de la mise en place de l'IUFM, le recours à des contractuels administratifs s'est opéré en utilisant des postes d'enseignants non pourvus. La situation des contractuels administratifs ainsi recrutés dans les premières années a été régularisée, mais la procédure est encore utilisée pour faire face à des besoins particuliers.

3 - LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS. Il n'y a pas, pour l'instant, de politique de formation élaborée. L'IUFM favorise cependant la promotion interne des personnels en veillant à la diffusion des informations concernant les différentes formes de préparation aux concours (Centre académique de formation administrative), en donnant des facilités aux personnels pour les suivre, en participant au financement des cours du CNED. Par ailleurs, le service informatique du siège s'est fortement impliqué pour assurer l'adaptation des personnels aux outils modernes de gestion.

Au siège, les cadres s'investissent pour entraîner les personnels aux épreuves écrites et orales des concours, et une documentation y est réunie. L'IUFM finance par ailleurs certains stages spécifiques, par exemple un stage sur les marchés organisé par un organisme privé. Le problème de la formation des personnels devrait être intégré dans une perspective de gestion des ressources humaines et cela devrait concerner l'ensemble des personnels, ceux des services centraux et ceux des centres.

VII - LA GESTION DU PATRIMOINE

Le problème du patrimoine est un problème sensible au sein de l'IUFM de Versailles comme en attestent les nombreuses délibérations du Conseil d'administration sur ce thème. Il mobilise une grande énergie de la part de la direction. L'obligation faite à l'IUFM d'abandonner les locaux de l'ancienne École normale de Versailles contraint la direction à répartir les étudiants, actuellement accueillis à Versailles, dans les centres voisins, et donc à restructurer et agrandir les locaux existants, notamment à Antony-Jouhaux et à Saint-Germain. Outre ces impératifs immédiats, il est projeté de restructurer également les trois autres centres pour une meilleure adéquation avec les formations.

Le financement acquis dans le XI^e plan s'élève à 50 MF dont 27,4 MF en 1998 et 22,6 MF en 1999 tandis que le financement espéré est, pour 1999-2000, de 50 MF (U3M) et, à partir de 2001, de 50 MF (XII^e plan), qui s'ajoutent ou s'ajouteraient au 30,9 MF déjà investis depuis 1991 dont 26,5 MF sur fonds propres et 4,4 MF de maintenance.

1 - LE STATUT DES LOCAUX. L'IUFM dispose actuellement des locaux de l'ancienne ENNA et du lycée professionnel d'application d'Antony-Jouhaux qui est propriété de l'État ; des locaux des anciennes Écoles normales d'Antony - Val-de-Bievre, de Cergy, d'Étiolles, de Saint-Germain et de Versailles et de leurs six écoles annexes : deux à Antony - Val-de-Bievre, un à Étiolles, deux à Saint-Germain et un à Versailles. Ces locaux sont mis à la disposition de l'IUFM par les départements, mais restent la propriété de ces derniers.

Outre l'abandon, au profit de l'université, du site de Versailles qui accueille actuellement les services centraux et un centre de formation, l'IUFM a engagé une procédure de transfert de l'ensemble des écoles annexes aux collectivités territoriales concernées.

Il faut souligner les difficultés rencontrées pour obtenir la signature des conventions destinées à régler la mise à disposition de l'IUFM des locaux appartenant aux départements : deux d'entre eux (les Yvelines et le Val d'Oise) n'ont toujours pas signé ces conventions, sans que l'on ait réussi à en comprendre les raisons.

2 - L'ESTIMATION DU PATRIMOINE. L'expertise fait apparaître une différence assez importante entre les surfaces hors d'œuvre nettes (SHON), soit 89 426 m² pour les six centres, et une "surface utile universitaire" chiffrée à 42 089 m² (évaluation 1992 - enquête PATMO), soit 47 337 m², que les documents et renseignements complémentaires fournis n'ont pas permis d'expliquer.

Un des problèmes qui justifierait une étude approfondie est celui de l'utilisation des surfaces pédagogiques. Les applications du logiciel PROTHÉE devraient permettre non seulement la gestion automatisée des salles, mais une connaissance plus précise des conditions de leur utilisation. Il apparaît, en effet, que survivent des pratiques anciennes des Écoles normales concernant la réservation et l'appropriation personnelle de salles.

L'importance des investissements prévus, notamment pour la restructuration des centres d'Antony-Jouhaux et de Saint-Germain (50 MF), justifie impérativement cet approfondissement.

Reste enfin entièrement posé le problème de l'implantation des services centraux, qui devra être résolu dans un avenir proche. Aucune solution satisfaisante ne se dessine actuellement sur Versailles et le président de l'université, confronté à son propre problème d'implantation de la présidence, souhaiterait un rapprochement physique des services centraux des deux établissements.

3 - LE PILOTAGE DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION ET DE MAINTENANCE. L'ampleur des travaux de restructuration et de maintenance à effectuer, et des crédits qui y seront affectés, pose un double problème de pilotage. On peut se demander si ce problème ne justifierait pas la présence d'un ingénieur qui aurait la compétence technique pour évaluer les besoins, établir un plan d'intervention avec des priorités, suivre les travaux en évitant le recours à des sociétés privées. Il pourrait en outre prendre en charge les contrats de maintenance et poursuivre la démarche entreprise visant à les harmoniser, ce qui soulagerait le service financier.

Il serait par ailleurs utile de clarifier les rapports entre la direction et les centres en ce qui concerne la définition des besoins de maintenance et d'équipement, et la mise en œuvre des décisions budgétaires arrêtées par le Conseil d'administration.

VIII - LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

Il y a actuellement confusion des rôles d'agent comptable et de chef des services financiers. Le choix ainsi fait par l'IUFM présente plus d'inconvénients que d'avantages. Le remplacement en cours de l'actuel agent comptable, qui devrait se traduire par une distinction des rôles, clarifiera les rapports entre ordonnateur et agent comptable.

1 - L'ÉLABORATION ET LE VOTE DU BUDGET. Conformément aux textes, le budget est unique. Une partie des crédits est ensuite ventilée entre les centres, sans pour autant que les critères de répartition soient connus de tous les acteurs. Dans un premier temps, le projet de budget est préparé par la directrice sur la base de propositions de l'agent comptable en tant que chef des services financiers et en tenant compte des demandes de chaque directeur de centre en matière d'enseignement, de fonctionnement et d'investissement. Ce projet est ensuite discuté en Conseil de direction avant d'être soumis, pour avis, à la commission des affaires budgétaires et financières du Conseil d'administration. De l'avis de tous les partenaires, cette consultation est purement formelle : ceci explique, sans doute, la très faible participation de ses membres.

Les propositions du chef des services financiers sont essentiellement des propositions de reconduction et/ou d'ajustement des crédits de l'année précédente. On peut regretter qu'il ne soit pas davantage tenu compte de l'analyse financière de l'exercice précédent, réalisée par son service. Le budget est voté par le Conseil d'administration par chapitre à deux chiffres, et les crédits arrêtés aux comptes à 4 chiffres de la nomenclature officielle IUFM. Les difficultés que la direction a rencontrées, dans les premières années, pour faire adopter son budget, ont disparu et c'est dans un climat apaisé que le budget est désormais voté.

2 - L'ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES. Les recettes sont constituées à 72% par des subventions de l'État et l'on n'observe pas d'évolution significative. La suppression des services de restauration devrait se traduire par la réduction des recettes correspondantes (en 1996 : 9,59% des recettes de l'IUFM). Depuis 1995, les grandes masses budgétaires se sont stabilisées : la masse hors charges de personnel représente 60%, la charge de personnel 30% et la section capital 10%.

Le compte financier de l'exercice 1996 arrêté à 65 879 711 F donne, en dépenses, la répartition suivante : 43% pour l'enseignement, 7% pour la maintenance, 19% pour les charges générales, 7% pour la restauration, 8% pour la viabilisation, 10% pour les écoles annexes et 6% pour les gros travaux. La suppression des écoles annexes et des services de restauration devrait entraîner une réduction des dépenses.

L'évolution de la situation du fonds de roulement fait apparaître une baisse régulière : on passe de 2 439 641 F en 1994 à 850 997 F en 1995 et 1 693 288 F en 1996, ce qui réduit d'autant les possibilités d'autofinancement pour les travaux et les équipements.

Les fonds disponibles, évalués à 15 MF à l'issue de l'exercice 1996, sont largement suffisants pour assurer 90 jours de fonctionnement sur l'exercice suivant.

3 - L'ANALYSE DU POSTE "DÉPENSES ENSEIGNEMENT". Compte tenu de son importance dans le budget (43% en 1996), une attention particulière a été portée au poste enseignement et, en son sein, aux dépenses d'heures complémentaires qui, avec environ 14,8 MF, représentent plus de 22% du budget total de l'IUFM.

Cette observation paraît d'autant plus importante que le taux d'encadrement pédagogique de l'IUFM par rapport aux autres IUFM est plutôt favorable. En effet, dans *l'Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 1996-1997* de la Direction générale des enseignements supérieurs (Bureau des affaires générales et de la prévision budgétaire), on constate qu'avec 7,93% des effectifs des IUFM, Versailles avait 9,78% des emplois d'enseignants, soit un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 18,2 étudiants, la moyenne étant de 1 enseignant pour 22,5 étudiants (en 1995 respectivement 17,2 et 23,5).

Les heures complémentaires se répartissent en deux masses : celles qui sont reversées aux universités pour la formation des PLC 1 (3,8 MF) et celles qui correspondent aux activités propres de l'IUFM (11MF).

L'examen des comptes fait apparaître que les enseignants affectés à temps plein à l'IUFM perçoivent en moyenne 112 heures complémentaires par an (1997). Cette moyenne recouvre des disparités très grandes : une note d'observation dans le compte financier de l'exercice 1995 porte sur le fait qu'un même enseignant a perçu 472 heures complémentaires dans un des centres, soit 112 194 F.

Les rémunérations d'heures complémentaires les plus élevées se situent en 1997, selon les centres, entre 54 416 F et 95 242 F. On peut constater, à travers des régularisations sur les années antérieures, des problèmes relatifs à la rémunération des intervenants extérieurs ; ceux-ci sont parfois engagés sans que leur droit à effectuer des vacances soit vérifié, bien que les directeurs de centre disposent d'un dossier bien fait, intégrant tous les éléments de la réglementation.

Une note intitulée "*Service des formateurs - année 1997-1998*" définit les activités relevant des heures complémentaires spécifiques et leurs modalités de rémunération. En revanche, il ne semble pas que la formalité de l'engagement quadriennal auquel l'enseignant doit souscrire (hors contrat pédagogique) et qui doit préciser le nombre d'heures spécifiques complémentaires qui lui sont attribuées annuellement soit mise en œuvre.

Cette note définit également les règles de calcul concernant le service des enseignants et permet donc d'établir les droits à des heures complémentaires. Il semble que l'application de ces règles ne soit pas uniforme d'un centre à l'autre. De plus, de l'avis même de l'IUFM, ce document "*n'assure pas une totale transparence et ne permet pas des comparaisons fiables entre les centres ... certains points n'étant pas suffisamment précisés*".

Éléments financiers

Les ressources et recettes en francs

à partir du Compte financier		1994	1995	1996
Ressources affectées		6 205 769	6 730 276	6 877 595
	Restauration - Hébergement	4 895 832	4 859 433	5 236 648
	Formation continue	104 372	0	0
	Programmes européens	62 529	76 036	0
	CNASEA : CES	997 442	1 263 840	1 484 180
	Université d'été	0	19 537	46 751
	Autres : conventions	145 594	511 430	110 016
Droits d'inscription		2 033 202	2 539 792	3 009 939
Frais de dossier		1 046 700	1 190 430	912 870
Subventions de l'Etat		37 101 713	38 917 789	44 579 168
	MESR	36 668 080	38 910 789	44 579 168
	36.11 Fonctionnement	36 668 080	37 663 190	41 947 580
	66.72 Maintenance		1 247 599	2 631 588
	Autres origines	433 633	7 000	
Dotation des Conseils généraux		134 030	20 000	81 863
Subvention d'autres organismes publics		7 500	160 020	113 908
Divers		4 481 745	4 895 673	6 095 231
	Produits financiers	1 050 076	1 106 221	612 271
	Conventions universités	643 825	1 247 317	
	Travaux études			1 225 250
	Ventes activités annexes	1 198 344	1 433 342	1 342 584
	Locations de salles + loyers	731 975	331 501	334 740
	Produits exceptionnels	733 298	520 106	2 251 879
	Divers	124 227	257 186	328 507
TOTAL DES RESSOURCES		51 010 659	54 453 980	61 670 574

Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)

		1994	1995	1996
Hors rémunération de personnels		34 019 029	34 040 634	32 595 077
	Infrastructures	11 670 163	17 670 738	18 656 882
	Entretien et réparations	6 332 105	10 998 923	9 273 975
	Locations diverses	22 743	692 661	2 586 848
	Honoraires	155 419	844 939	894 205
	Viabilité	5 159 896	5 134 215	5 901 854
	Autres charges isolées	18 894 518	12 847 363	10 164 540
	Achat matériel et fournitures	2 596 797	3 714 448	3 203 929
	Documentation générale	378 438	710 475	726 823
	Fournitures d'enseignement	1 928 000	2 028 311	2 116 655
	Frais postaux et télécommunications	1 226 715	1 603 111	1 720 737
	Déplacements, missions, réceptions	177 424	789 122	393 232
	Divers	12 587 144	4 001 896	2 003 164
	Restauration - Hébergement	3 454 348	3 468 503	3 551 064
	Amortissements		54 030	222 591
Rémunération de personnels		14 453 709	15 512 228	18 907 438
	ATOS (Infrastructure (CES+vacataires) et hors infrastructure)	5 485 561	6 229 541	6 402 050
	Heures complémentaires	8 555 529	7 267 267	7 799 489
	Divers (y/c taxes salaires)	412 619	2 015 420	4 705 899
Droits universitaires : reversement aux universités		661 447	1 009 392	6 848 548
Indemnités de stage		2 096 292	2 281 133	1 833 824
Indemnités de déplacement (Formateurs et ATOS)		497 023	671 471	1 039 264
TOTAL DES DÉPENSES		51 727 500	53 514 858	61 224 151

La mise en place progressive du logiciel PROTHEE-formation va permettre un suivi de plus en plus performant de la part du service du personnel du siège, jusqu'ici tributaire des informations fournies par les directeurs des centres sur les services effectués par les enseignants. Actuellement les informations recueillies par le réseau informatique ne sont utilisées que pour vérifier les heures complémentaires. Il ne s'agit pas de contrôler le service fait, responsabilité qui relève du directeur, mais de détecter les anomalies (enseignant en sous-service percevant des heures complémentaires au titre de l'INRP), d'éviter les doubles paiements (par l'IUFM et par la MAFPEN pour un même service), de vérifier que les personnels en cessation progressive d'activité ne touchent pas d'HC etc.

4 - L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU BUDGET. Grâce à un suivi rigoureux de la gestion, le budget est exécuté dans des conditions très satisfaisantes. Les taux de réalisation étaient, en 1996, de 92,30% en section dépenses de fonctionnement et de 86,68% en section dépenses en capital. Il reste à mieux exploiter tous les bénéfices que l'on peut tirer du système GERICO, et notamment de l'outil de gestion et de pilotage que peut représenter un choix pertinent des unités d'observation, choix qui ne semble pas avoir fait, jusqu'à présent, l'objet d'une véritable préoccupation.

Certains aspects de l'exécution du budget font apparaître des insuffisances dans l'élaboration même du budget et la non pertinence de certains choix. Par exemple, en 1994 et 1995, une opération "audiovisuel" décidée à la demande d'un des centres pour un montant de 2,5 MF, n'a pas été suivie dans sa réalisation en raison de la mutation d'un enseignant. Il en résulte qu'une partie du matériel n'a même pas été déballée, faute d'utilisateur compétent.

5 - LE FONCTIONNEMENT DES CENTRES. Une fois le budget voté, les crédits sont notifiés aux centres de responsabilité. Délégation est donnée à chaque directeur de centre et, à l'intérieur de chaque centre, au chef des services administratifs et financiers (CSAF) avec un plafonnement à 50 000 F par opération pour les dépenses d'investissement et pour les contrats et conventions concernant certaines prestations. Par ailleurs, les chefs des services administratifs et financiers dans les centres sont régisseurs d'avances et de recettes.

Le service financier édite chaque mois une situation par centre, pour suivre l'évolution des dépenses par chapitre et surtout la réalisation des recettes, lorsque celles-ci conditionnent l'ouverture de crédits en dépenses. Les centres peuvent consulter leur situation à l'écran mais l'édition doit en être demandée au siège. Il n'est pas certain par ailleurs que, dans l'état actuel de mise en oeuvre de GERICO, l'affectation des dépenses dans les unités d'observation soit faite de façon uniforme dans l'ensemble des centres.

D'une manière générale, les dysfonctionnements observés dans les centres ont amené la direction à intervenir directement sur des domaines relevant *a priori* de leur autonomie. Il en est ainsi en ce qui concerne certaines dépenses de viabilisation (par exemple, la consommation d'eau) ou les contrats de maintenance. Un certain nombre de ces contrats sont négociés par l'IUFM, notamment en matière de chauffage et de sécurité. Il en est de même pour l'essentiel de la maintenance informatique.

6 - CONCLUSION. Techniquement, la gestion financière paraît bien assurée. On pourrait recommander :

- d'utiliser davantage les possibilités offertes par GERICO pour une gestion prévisionnelle ; d'approfondir la réflexion sur le choix des unités d'observation et de formaliser par écrit les principes d'affectation de dépenses dans les unités d'observation pour assurer une plus grande homogénéité des pratiques dans les centres ;
- d'optimiser les possibilités offertes par l'exploitation du module PROTHEE-formation pour assurer un suivi performant des services des personnels enseignants, distinguer dans ces services ce qui relève de l'activité d'enseignement devant des groupes et ce qui relève d'autres activités, déterminer les droits à heures complémentaires et identifier notamment celles qui sont attribuées au titre d'heures spécifiques ;
- de donner à la commission des affaires budgétaires et financières les moyens d'exercer la plénitude de sa compétence.

Les priorités de l'IUFM, relatives à la formation, telles qu'il les annonce, s'organisent autour de deux axes principaux : professionnaliser et "former en plus grand nombre".

Dans son Projet d'établissement 1995-1999, l'IUFM a défini trois orientations générales des plans de formation :

- adapter les formations à la diversité des étudiants et stagiaires ;
- maîtriser l'alternance dans la formation de deuxième année ;
- développer la polyvalence des professeurs des écoles.

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Les étudiants et stagiaires de la filière Professeur des écoles constituent près de 56% de la population en formation à l'IUFM de Versailles. Quel que soit le nombre de professeurs d'école recruté, qui varie en fonction du nombre de postes ouverts dans l'académie, la moitié seulement a préparé le concours à l'IUFM de Versailles : le recrutement des PE1 s'effectue dans un cadre régional et les étudiants provenant des universités parisiennes sont concomitamment candidats dans les trois IUFM d'Ile-de-France.

Le Projet d'établissement met en avant trois principes qui devrait guider la formation : *"c'est une formation d'adultes, c'est une formation initiale dans la durée et c'est une formation professionnelle"*. Par ailleurs, l'IUFM affirme la nécessité de développer la polyvalence des professeurs des écoles.

1 - L'ADMISSION. Depuis la création de l'IUFM, le barème a été un objet de discussions et d'orientations diverses. Actuellement, le critère académique de "l'excellence du parcours universitaire" a fait place aux critères de la nature de la discipline et de la motivation. Un plus est accordé aux étudiants licenciés en sciences de la vie et de la terre, en mathématiques, en sciences physique et chimie et en technologie ainsi qu'aux candidats ayant une expérience dans le domaine de l'éducation, notamment au travers d'activités périscolaires, ou de modules de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement.

En plus de ce barème, un entretien peut être exigé pour des cas qualifiés d'"atypiques" (les reconversions et les dérogations - mères de trois enfants). Les modalités de l'entretien ont été harmonisées au niveau de l'IUFM et ces entretiens sont organisés à tour de rôle dans les différents centres.

S'il est vrai que les conditions d'admission pourraient être rendues davantage lisibles au niveau de l'IUFM, dans le livret d'accueil par exemple, il n'en demeure pas moins qu'un travail a été accompli dans le sens d'un maintien du même barème pendant au moins trois années.

En ce qui concerne les admissions en première année, le problème principal se situe dans la déperdition entre les admissions prononcées (3 432) et les inscriptions constatées (2 134). Ce phénomène s'explique sans doute par le fait que nombre de candidats admis à Versailles ont été, par ailleurs, admis dans les académies voisines. En deuxième année, un nombre important de lauréats du concours de l'académie de Versailles ne sont pas issus de la première année de l'IUFM de Versailles.

FORMATIONS
ET
RECHERCHE

2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Cette première année est placée sous le signe de la préparation au concours. Le plan de formation prévoit 26 semaines utiles de formation, dont 480 heures encadrées et 6 semaines de stage.

La formation disciplinaire et générale. L'essentiel des contenus de formation concerne les enseignements disciplinaires et généraux dans le cadre desquels l'étudiant bénéficie de formations obligatoires en français, mathématiques, formation générale et EPS, ainsi que de formations optionnelles obligatoires correspondant aux options qu'il a choisies au concours.

Le crédit individuel de formation. Ce dispositif vise à permettre à chaque étudiant de compléter sa formation tout en facilitant son travail personnel : 40 heures de formation sont allouées, dans ce cadre, à chaque étudiant. Dans les faits, il s'agit d'un temps de formation consacré à l'épreuve sur dossier.

Le projet d'organisation adopté par le centre d'Antony - Val-de-Bièvre, qui met en avant les principes d'autonomie et d'articulation entre la théorie et la pratique, devrait s'intégrer dans le dispositif des crédits individualisés de formation. Le principe de base, dans l'organisation de la formation, est celui de la filière, c'est-à-dire un groupe de 30 étudiants ou stagiaires encadré par des formateurs du centre ou du terrain. Les filières sont coordonnées par les formateurs IUFM, et rassemblées par quatre en unités fonctionnant avec des réseaux d'établissements. Chaque filière élabore, en seconde année, "un projet de filière" qui diffère suivant les équipes et dont la formule peut être résumée de la façon suivante : les formateurs, après s'être choisis, élaborent un texte d'une page présentant leur projet, puis le soutiennent devant les étudiants. Un coordonnateur du projet est nommé, qui veille à l'application du cahier des charges. On ne voit cependant pas les étudiants et stagiaires soutenir le projet, et la dimension d'autonomie au sein de la filière est variable d'une filière à l'autre.

Les stages. Il s'agit de 6 semaines de stage de pratique accompagnée qui permettent une sensibilisation aux exigences du métier. Ces stages se déroulent généralement dans les classes des maîtres formateurs ou, à défaut, dans les classes des maîtres d'accueil temporaires (MAT).

	Les résultats au concours PE			
	Étudiants inscrits en 1ère année	Étudiants inscrits au concours	Étudiants admis sur la liste principale	% Étudiants admis/inscrits au concours
1993-1994	1 205	1 205	862	71,5%
1994-1995	1 368	1 320	846	64%
1995-1996	1 653	1 629	679	41,6%
1996-1997	2 211	1 865	645	34,5%

3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

Cette deuxième année de formation se veut résolument professionnelle. Le plan de formation prévoit 32 semaines utiles de formation, dont 480 heures encadrées et 12 semaines de stage, dont 8 semaines en stage de responsabilité.

Les enseignements obligatoires. Ceux-ci recouvrent la formation générale, le français, les mathématiques, l'EPS, ainsi qu'une formation en langues.

Les enseignements obligatoires à options. Ils se répartissent selon trois types d'enseignements : les compléments de polyvalence concernant trois domaines d'options non choisis au concours, pour lesquels est menée une formation disciplinaire et didactique ; dans le prolongement de l'enseignement de première année, les compléments

professionnels relatifs à deux domaines correspondant aux options choisies au concours ; enfin, le crédit individuel de formation (CIF) qui couvre, cette fois, une durée de 60 heures et est consacré à l'élaboration du mémoire professionnel.

Les stages. Ceux-ci sont présentés comme l'élément structurant de la formation de deuxième année. Les 12 semaines sont réparties en 4 semaines de stage de pratique accompagnée, puis 8 semaines de stage en responsabilité, dans des cycles différents de l'école primaire.

4 - LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

L'articulation entre formation théorique et formation pratique. Plutôt que d'évoquer les articulations entre théorie et pratique, il paraît plus approprié, pour l'IUFM de Versailles, de parler d'une formation en alternance. Celle-ci prend son sens dans les dispositifs des stages et de la formation générale. De plus, on attend des nouvelles orientations du mémoire professionnel, qui seront présentées dans le cadre de l'analyse de la formation des professeurs des lycées et collèges, qu'elles contribuent à une plus grande professionnalisation de la formation.

Toutefois, stagiaires et formateurs de terrain ont du mal à établir un lien entre les réalités du terrain et la formation théorique dispensée à l'IUFM ; les responsables pédagogiques des centres sont conscients de cette difficulté. Pour mieux résoudre ce problème, les maîtres formateurs estiment qu'ils devraient être davantage associés à la formation, et être plus nombreux pour offrir aux stagiaires un éventail plus large et plus diversifié de lieux de stage.

L'expérience des réseaux locaux de formation, menée à Cergy, ouvre de ce point de vue une perspective intéressante. L'image forte renvoyée par ce centre est celle d'un lieu où la formation est pensée en liaison très proche avec le terrain et organisée de manière ferme afin de sécuriser les étudiants et les stagiaires. En contrepartie, il est apparu que cette conception de la formation laissait peu de place à la participation, l'improvisation et l'adaptation. Nés de la réflexion conduite dans le cadre du séminaire inter-catégoriel du 1er avril 1994, les réseaux locaux de formation, présentés comme une spécificité du Val d'Oise, semblent constituer une expérience fort intéressante.

On retiendra, pour chaque réseau, quelques principes forts :

- le réseau est constitué d'une équipe de formateurs de statuts divers : PIUFM, IMF, équipes de circonscription, équipes des écoles d'accueil ;
- le PIUFM, coordinateur d'un groupe d'étudiants, et l'IEN en sont co-responsables ;
- les formateurs doivent fournir aux maîtres formateurs temporaires (ou maîtres d'accueil temporaire - MAT) de l'aide, de la formation, et l'information nécessaire quant à leur rôle ;
- chaque groupe de stagiaires ou d'étudiants est rattaché à un terrain de référence (en général, une circonscription, parfois deux) ;
- des outils sont proposés (fiches techniques, fiches de service prévisionnelles) ou doivent être réalisés (projet de formation par groupe...).

Une évaluation du dispositif a été conduite sous forme de rencontres entre l'IUFM et les différents RLF. En voici résumées les principales conclusions :

- le principe premier des RLF est celui de la concertation entre les divers acteurs : l'IUFM informe des principaux axes de la formation et, inversement, le réseau transmet l'information sur le potentiel d'accueil des stagiaires, l'élaboration d'un projet de formation et la diffusion de ses règles de fonctionnement ;
- un réseau "efficace" est un réseau qui comporte un grand nombre d'acteurs parmi lesquels des PIUFM impliqués dans le partenariat et des IMF enseignant dans les différents cycles ; des écoles offrant un accueil à tous les niveaux et dans des environnements divers (ZEP, ZUS...) et dont les formateurs de terrain sont impliqués dans les modules de formation centrés sur la professionnalisation ;
- un réseau "intéressant" est un réseau centré sur la prise en charge d'un groupe de PE2 ;
- les principales causes de dysfonctionnement relevées sont : le repli des circonscriptions sur elles-mêmes ; le manque de concertation entre les acteurs et le défaut de pilotage ; l'éclatement de la circonscription comme lieu de

référence ; le fait de ne pas disposer des ressources nécessaires pour assurer la charge de formation ; l'incapacité de maîtriser les charges de service (équilibre entre formation initiale et formation continue, entre formateurs surchargés et formateurs en sous-service), d'où la nécessité de feuilles de service prévisionnelles.

Dès lors, certaines recommandations peuvent être formulées :

- la transparence dans la gestion des services (fiche de service prévisionnelle) visant à une meilleure répartition entre les personnes, les catégories de personnels, entre formation initiale et formation continue ;
- le pilotage et la régulation du fonctionnement du groupe par une dynamique interne, voire externe en cas de besoin ;
- la concertation de l'ensemble des acteurs ;
- une plus grande implication des IMF dans la formation théorique.

La polyvalence et l'individualisation de la formation. Sur ces deux thèmes, on observe un écart important entre les objectifs affichés et la réalisation. La formation reste, pour l'essentiel, disciplinaire et l'individualisation se limite à quelques initiatives ponctuelles : formation aménagée et ateliers libres pour les étudiants salariés, accompagnement des étudiants redoublants, parfois utilisation efficace du crédit individuel de formation.

5 - LA VALIDATION DE LA FORMATION. Le jury académique reprend largement à son compte les propositions de la commission de validation présidée par le directeur de l'IUFM. Il faut souligner, par ailleurs, que le nombre de professeurs stagiaires non titularisés à la fin de la formation est significatif. En 1995-1996, par exemple, sur 1 748 PE2, 1 665 étaient finalement diplômés, 51 ajournés, 30 licenciés et 2 prolongés.

II - LA FILIÈRE ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES

La filière AIS est actuellement implantée au centre de Versailles et compte une soixantaine de stagiaires répartis sur les trois options E (intervention en CLIS ou en réseau d'aides spécialisées), F (intervention en SES/SEGPA et EREA) et G (intervention à dominante rééducative). L'équipe se compose d'une IENAI (directrice du centre), de quatre PE spécialisés (un psychologue scolaire, deux rééducateurs, un directeur d'établissement spécialisé) et d'un professeur d'EPS. Elle assure à elle seule plus de 65% de la formation. Elle est complétée par des professeurs d'IUFM et enrichie par différents intervenants extérieurs. La dernière année scolaire a été marquée par l'ouverture d'un nouveau centre dans le Val d'Oise, à Cergy, afin de préparer l'option E.

Dans le cadre des orientations nationales récentes concernant l'AIS, un nouveau plan de formation a été mis en place au sein de l'IUFM.

(Pour la situation antérieure, le lecteur pourra se reporter aux annexes.)

III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCÉE ET COLLÈGE

1 - L'ADMISSION

Dans la politique d'admission des PLC-PLP1, deux variables locales jouent un rôle déterminant :

- l'académie de Versailles est une académie dont les besoins en postes d'enseignants de second degré représentent environ 9% des besoins nationaux ; actuellement, les lauréats aux CAPES formés dans l'académie ne représentent globalement qu'un tiers des stagiaires ;
- l'IUFM de Versailles est tributaire de la politique d'admission pratiquée par les deux autres IUFM de la Région Ile-de-France.

La régulation des flux. Comme ces IUFM ne pratiquent pas de sélection réelle et que les capacités d'accueil de l'IUFM de Versailles en PLC1 sont loin d'être saturées, la tentation est forte d'ouvrir largement l'accès aux pré-

parations aux concours, c'est-à-dire de renoncer à "réguler les flux". Le Projet d'établissement 1995-1999 avance un argument de poids pour justifier cette "nouvelle politique de recrutement" : "la comparaison avec d'autres IUFM semblerait montrer qu'une non sélection a priori n'est pas défavorable au taux de réussite au concours". L'argument serait plus fort si l'IUFM s'impliquait dans la préparation aux concours, ce qui, nous l'avons vu, n'est pas le cas.

La procédure d'admission. Officiellement, l'IUFM de Versailles pratique une procédure d'admission sur dossier. Dans la réalité, en dehors de quelques secteurs où les capacités d'accueil sont objectivement limitées (CAPET, CAPLP2, CAPES SVT), il n'existe aucune sélection, toute liberté étant laissée aux équipes universitaires de préparation aux concours.

Conclusion. On est donc en droit de se demander s'il est pertinent de continuer à appliquer une procédure somme toute très lourde, qui mobilise beaucoup de personnel et qui, sous sa forme actuelle, n'a d'autre intérêt que de fournir des données statistiques.

2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

L'organisation pédagogique. Pour la première année, les universités décident seules des modalités et des contenus des formations qu'elles assurent. Les étudiants ne viennent qu'une seule fois en début d'année à l'IUFM, pour y régler leur inscription : on imagine difficilement qu'ils puissent avoir le sentiment d'appartenir à une école professionnelle et d'accomplir une première année de formation au métier d'enseignant... L'IUFM laisse également aux universités la conduite des entraînements aux épreuves ("concours blancs", simulations d'oral). Il n'y a pas non plus - à quelques exceptions près, par exemple en Histoire-Géographie - de réunions de bilan et de concertation entre des représentants de l'IUFM et les universitaires. Lorsque des réunions ont lieu, elles sont organisées à l'université et le responsable IUFM du département disciplinaire n'en est pas même informé.

Il est urgent que soit redéfini le fonctionnement de la première année, avec le souci que l'IUFM assure entièrement la responsabilité qui lui est confiée par les textes officiels. Il s'agit de mettre progressivement en place une réelle concertation avec les universitaires sur les contenus et les modalités de la formation, de mettre l'accent sur le fait que la formation professionnelle dans laquelle ils sont impliqués ne se limite pas à la seule épreuve sur dossier et qu'ils peuvent eux aussi, dans le domaine "culturel" qui est le leur, contribuer à favoriser l'émergence de savoir-faire indispensables à un futur enseignant.

Les résultats au concours

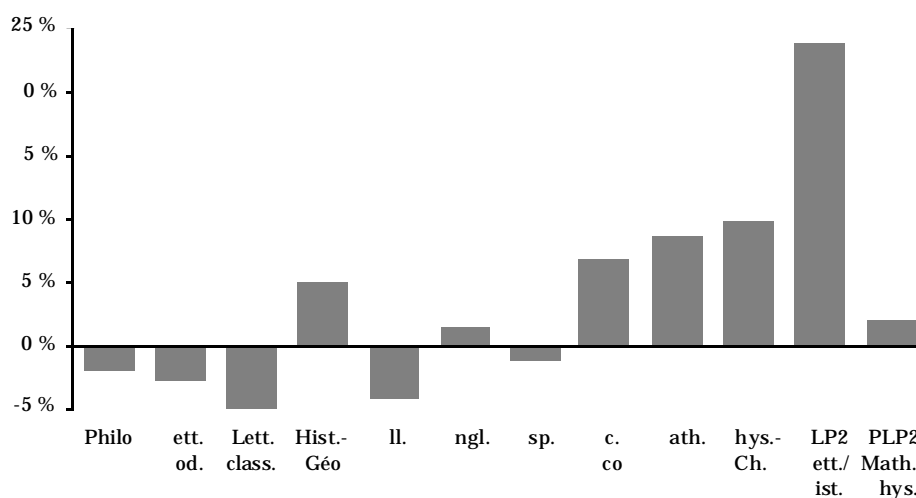


Fig. 4 – Ecart moyen par rapport au taux de réussite national sur les sessions 1994 à 1997. Lecture : en Mathématiques, le taux de réussite des étudiants inscrits à l'IUFM de Versailles a dépassé en moyenne de 8,7 points le taux de réussite national (calculé en pourcentage d'admis par rapport aux présents aux épreuves écrites).

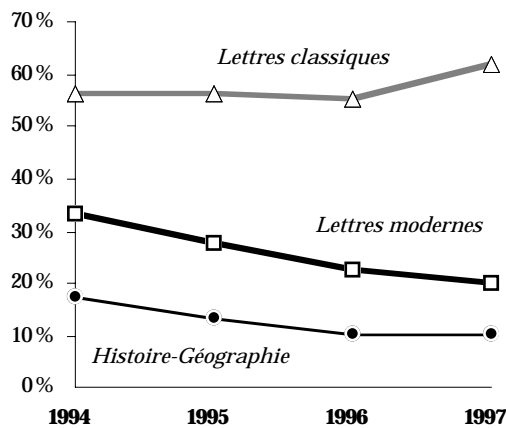


Fig. 5 – Evolution du taux de réussite national aux CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques ; en comparaison : Histoire-Géographie

L'analyse des résultats des candidats de l'IUFM de Versailles aux CAPES et CAPLP2 sur les quatre dernières sessions par rapport aux taux de réussite nationaux fait apparaître des points forts et des faiblesses :

- les disciplines scientifiques ont un solde largement positif, ainsi que le CAPLP2 Lettres / Histoire ; c'est d'autant plus méritoire que les CAPES présentés ici sont devenus nettement plus difficiles à partir de la session 1996 en termes de chances de réussite ;
- les disciplines "littéraires" présentent des résultats plutôt médiocres, sauf en CAPES d'Histoire-Géographie, pourtant l'un des plus difficiles ; à l'inverse, les résultats en Lettres modernes et en Lettres classiques sont d'autant plus alarmants que ces deux CAPES comptent parmi les moins difficiles.

Nous avons signalé précédemment que ces résultats - qu'ils soient satisfaisants ou non - n'avaient aucune incidence sur la politique d'admission en PLC1 à l'IUFM de Versailles. En fait, ils semblent ne faire l'objet d'aucune analyse - du moins dans les disciplines "littéraires", que nous avons étudiées plus en détail. L'IUFM de Versailles ne prend pas d'initiative pour faire évoluer les modalités de la préparation. Ceci tient aux difficultés concrètes de fonctionnement des "départements" disciplinaires dans leurs relations avec les universités. L'IUFM n'intervient que dans la gestion des services et des volumes horaires : sur ce plan, nous avons pu constater que les maquettes des différentes préparations, y compris celles situées sur plusieurs universités, étaient homogènes. Lorsqu'elles ont lieu, les réunions de concertation se passent donc entre universitaires ou entre formateurs IUFM (pour l'épreuve sur dossier), mais jamais entre représentants de tous les acteurs de la préparation au concours. Il n'y a donc pas *a fortiori* de tentative pour articuler la partie académique et la dimension professionnelle de la préparation au concours.

L'épreuve sur dossier et les stages. Dans la partie professionnelle, pour laquelle l'IUFM se sent seule concernée, à savoir l'épreuve sur dossier, les stages posent un grave problème. Ils sont mal compris et peu pris au sérieux, à la fois par les étudiants et par les formateurs :

- bloqués après les épreuves écrites, à un moment où il faut se consacrer à l'entraînement pratique à l'épreuve, ils ne peuvent pas être efficacement articulés à la formation théorique ;
- les formateurs eux-mêmes en comprennent mal l'intérêt puisque, à leurs yeux, ils ne sont pas "valorisés" dans la notation, lors de l'épreuve. Il semble que le sens de la transformation de l'épreuve professionnelle (où existait une option "dossier du candidat") en épreuve dite "sur dossier" n'ait pas été comprise. Un stage bien préparé et bien exploité sera nécessairement toujours "valorisé". Mais il n'existe pas de lieu pour harmoniser les pratiques de préparation à l'épreuve sur dossier, ni *a fortiori* inciter les formateurs à repenser le rôle du stage dans la préparation à l'épreuve (et non pour le déroulement de l'épreuve) ;
- ils ne sont pas "imposés", mais seulement proposés aux étudiants ; comme les étudiants ne se sentent pas en formation professionnelle et que la période du stage est particulièrement mal choisie, il est normal qu'ils le ressentent comme une corvée.

L'évaluation de la formation. Aucune évaluation de la formation n'est prévue par les instances de l'IUFM de Versailles. Pour subjective qu'elle soit, une telle évaluation fournirait pourtant des informations sur les attentes et les besoins des étudiants - mais aussi, directement ou indirectement, sur la qualité de certains cours.

3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

L'organisation de la formation. Le problème fondamental de la formation de seconde année a déjà été évoqué : les IPR et les formateurs associés (choisis par l'IPR exclusivement, sans être auditionnés par la direction de l'IUFM) sont maîtres de la formation. Lorsque, par exception, un formateur de l'IUFM titulaire intervient dans la formation - par exemple en éducation musicale -, celui-ci est plus "toléré" qu'accepté par ses collègues (formateurs associés et IPR). Il est très difficile dans ces conditions, de définir une ligne pédagogique cohérente qui intéresse toutes les disciplines et de la mettre continuellement en relation avec le "U" d'IUFM, c'est-à-dire avec une culture de recherche en didactique et en pédagogie (par exemple, pour le mémoire professionnel) à l'intérieur même de l'institution : sans ce brassage entre formation et recherche, entre formation initiale et formation de formateurs, l'IUFM n'est qu'une structure administrative nouvelle qui se substitue aux précédentes. Le rôle du directeur adjoint chargé de la formation des PLC2 devrait être renforcé pour lui permettre de faire évoluer cette situation.

La cohérence de la formation. La cohérence entre les diverses disciplines n'existe donc qu'à un niveau purement administratif : par exemple, la conception et le calendrier des visites semblent être les mêmes dans toutes les disciplines. Mais même sur ce plan, à cause du pouvoir des IPR, il semble que la notion de "visite-conseil" ne soit pas encore entrée dans les mœurs : les visites ressemblent à des "inspections", et le conseiller pédagogique n'est pas toujours présent. Dans la majorité des cas, c'est la même personne qui effectue les deux visites. Il serait important de repenser le dispositif des visites, de bien en fixer les objectifs et de ne pas occulter la dimension triangulaire de la formation pratique, à savoir la communication entre stagiaire, conseiller pédagogique et formateur(s) institutionnel(s).

Au niveau des contenus de formation, il n'y a aucune harmonisation. Chaque discipline continue à suivre ses traditions indépendamment des autres. Il faut cependant souligner l'effort de coordination interdisciplinaire engagé depuis deux ans en ce qui concerne les mémoires professionnels.

L'autre élément novateur de la création des IUFM, à savoir le prolongement de la formation universitaire en seconde année sous la forme de "compléments disciplinaires" ou d'"approfondissement scientifique", échappe également au contrôle de la direction de l'IUFM de Versailles. Ces compléments dépendent de l'intérêt que leur accordent les IPR et existent donc de façon ponctuelle dans certaines disciplines, par exemple en géographie pour les stagiaires d'histoire-géographie ou en anglais (entraînement à la prononciation, mais sans aucune concertation entre disciplines).

La professionnalisation de la formation

Le mémoire professionnel. Jusqu'à la rentrée 1997, le mémoire était d'abord disciplinaire. Encadré par les professeurs de la formation disciplinaire, le plus souvent des formateurs associés, il était soumis aux directives et orientations des corps d'inspection. Désormais, le mémoire répond à une nouvelle orientation qui prend appui sur trois principes essentiels :

- le mémoire doit dépasser son statut d'élément de la certification du stagiaire afin d'en faire un véritable instrument de formation ;
- ancré sur la pratique, le mémoire est d'abord professionnel avant d'être disciplinaire ; il ne se rattache ni à la formation générale, ni à la formation disciplinaire, et constitue une entité à part ;
- le mémoire relève d'une démarche de recherche ; il doit mobiliser des connaissances, reposer sur une expérience ; il doit être un parcours que retrace un écrit.

Pour donner vie à ces orientations, des pratiques concrètes voient le jour :

- les pratiques d'évaluation du mémoire sont uniformisées, à partir d'une grille transdisciplinaire, avec présence obligatoire du tuteur lors de la soutenance ;

- les meilleurs travaux sont édités ;
- l'évaluation est séparée de la certification ; les sujets non disciplinaires et les sujets collectifs réalisés à partir d'équipes pluridisciplinaires sont encouragés ;
- une formation de formateurs est mise en place ;
- la formation au mémoire passe à 16 heures collectives en atelier et 12 heures de suivi individuel.

L'ensemble de ces pratiques vise à faire de cette réalisation un des moments forts de la formation des stagiaires. Le mémoire professionnel apparaît comme un emblème de la volonté de l'IUFM de trouver son unité et sa voie entre les disciplines, les sciences de l'éducation et sa vocation universitaire. Cette genèse est difficile, mais l'IUFM de Versailles, comme d'autres IUFM aujourd'hui, a compris l'importance de cet outil.

Les stages. Le principal problème du stage en responsabilité est celui de l'affectation des professeurs stagiaires dans les établissements de l'académie. La gestion de ce problème, qui relève de la compétence du rectorat, est soumise à de nombreuses contraintes. Néanmoins, l'on se doit de saluer la récente initiative, d'autant plus remarquable que rare, prise par le rectorat de Versailles de ne pas obéir exclusivement à une logique gestionnaire et comptable dans l'affectation des stagiaires. Le rectorat s'efforce de repérer des lieux convenables pour l'accueil des stagiaires et de les retirer des offres d'affectation faites aux titulaires. Les conditions paraissent donc réunies pour que l'IUFM puisse, avec le concours des IPR-IA, de la Direction des ressources humaines du rectorat et des directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, constituer un réseau stabilisé d'établissements pour l'accueil des professeurs stagiaires.

Les conseillers pédagogiques devraient être des collaborateurs de l'IUFM pour la réalisation du plan de formation des PLC, PLP et CPE. Or, l'IUFM n'a pas réussi à associer étroitement à ses travaux les quelque 1 200 conseillers-tuteurs, en particulier ceux des 747 PLC, 149 PLP et 38 CPE stagiaires de 2ème année. Il n'a pas la responsabilité du choix des conseillers. Les IPR-IA sollicitent les professeurs performants dans leur discipline ; ils prennent rarement en compte la capacité de ces bons pédagogues à exercer, dans d'excellentes conditions, la mission de "maîtres-compagnons".

Il faut donc recommander à l'IUFM de Versailles d'associer étroitement les maîtres de stage au plan général de formation (conception, suivi, évaluation).

Il est regrettable que seuls 7 conseillers pédagogiques de terrain aient également la qualité de formateurs à l'IUFM. L'on peut attendre des travaux de l'Observatoire des formations, que nous évoquerons ultérieurement, notamment grâce à son travail d'évaluation des stages, qu'ils accélèrent la prise en charge du pilotage des stages par les équipes de direction de l'IUFM et la meilleure intégration des stages (réseau et tuteurs) dans le plan général de formation. Cette démarche permettra, il faut l'espérer, aux jurys académiques de titularisation de mieux prendre en compte les validations prononcées par l'IUFM. En 1996-1997, 601 stagiaires PLC avaient obtenu l'avis favorable de la commission de validation, et cependant 677 avaient été titularisés.

L'individualisation de la formation. Il s'agit là d'un des objectifs affichés de l'IUFM de Versailles, mais qui ne se traduit officiellement que sous la forme d'une sensibilisation à la pratique enseignante en situation difficile, et ce, dans des modules de formation générale et dans des stages d'immersion (cf. infra). En fait, le terme d'individualisation est trompeur : il s'agit ici plutôt d'adapter la formation pratique aux spécificités de l'académie. Une véritable individualisation, au sens d'adaptation des parcours de formation à des besoins individuels des stagiaires, n'est pas prévue officiellement en PLC2 et n'existe que de façon ponctuelle à travers les compléments disciplinaires. Il serait utile d'étendre le système des "crédits individuels de formation" (CIF) à tous les stagiaires PLC et de l'institutionnaliser sous la forme d'un véritable "contrat" individuel de formation : en début d'année, le stagiaire fait, avec un formateur, un bilan de ses points faibles et négocie avec lui un parcours individualisé, qui peut être réactualisé en cours d'année. Ce type de contrat nécessite bien entendu de la part de l'IUFM un réel effort d'imagination pour proposer - seul ou en partenariat avec les universités - des activités de formation originales, incluant notamment l'auto- et la co-formation. Il faut également exclure d'emblée des "dérives", telles que la poursuite de cursus universitaires (maîtrise, DEA) qui serait comptabilisée dans la formation, voire accordée aux agrégés à la place du mémoire professionnel.

La validation de la formation. Outre le problème de la conception et de l'organisation des visites évoqué précédemment, la procédure de validation souffre d'un dysfonctionnement qui n'est pas propre à l'IUFM de Versailles mais tient à la réglementation. La réglementation sur la procédure de validation prévoit que si l'un des trois volets de la formation est jugé insatisfaisant (stages en responsabilité / de pratique accompagnée + formation disciplinaire et générale + mémoire professionnel), la formation ne peut pas être validée. La direction de l'IUFM de Versailles déplore à juste titre que les stagiaires proposés au renouvellement en raison d'un mémoire insuffisant (une soixantaine en 1997 sur 123 stagiaires non validés) soient ensuite titularisés par le jury académique à la suite d'une inspection en classe, ce qui revient à nier la pertinence du mémoire professionnel comme volet à part entière de la formation. D'où des distorsions très fortes entre validation et titularisation : quand l'IUFM de Versailles propose à la validation 80% des stagiaires (chiffre de 1997), le jury académique en titularise 95%. Ce qui est plus étonnant dans le contexte de l'IUFM de Versailles, c'est que les IPR puissent se désavouer mutuellement, puisque l'un d'entre eux est le responsable de fait de la formation (et préside la commission de validation) et qu'un autre IPR est le principal décideur au niveau du jury académique.

L'évaluation de la formation par les stagiaires. Elle est effectivement pratiquée, le plus souvent sous forme orale lors d'une "journée bilan" dans chaque discipline. Mais on est en droit de se demander dans quelle mesure cette évaluation est suivie d'effet et si elle n'est pas une simple formalité. Dans le centre d'Antony, la direction a pris l'initiative d'organiser une évaluation par questionnaire : en éducation musicale, les formateurs ont refusé de voir la fiche de synthèse des réponses et parlent de "démagogie". On peut espérer que la création de l'Observatoire des formations (cf. infra) contribuera à faire évoluer la situation.

IV - LA FORMATION COMMUNE

Le premier projet de formation présentée par l'IUFM de Versailles en décembre 1991 prévoyait des modules communs à dominante disciplinaire, interdisciplinaire et institutionnelle.

A trois reprises successives (1994-1995, 1996-1997 et 1997-1998), l'IUFM a affiché un objectif de formation commune tout en laissant aux centres le choix des thèmes à traiter en fonction de leur propre politique, des stagiaires accueillis, des compétences disponibles. On ne peut que constater que cet objectif a été méconnu, ou à peu près, par les centres.

Il faut souhaiter que, dans l'élaboration des plans de formation futurs, les formations communes inter-catégorielles retrouvent - ou trouvent - la place nécessaire, et surtout qu'elles fassent l'objet d'une commande claire de la direction aux équipes de centre.

V - LA FORMATION GÉNÉRALE

L'absence de formation commune aux étudiants et stagiaires PE, PLP, PLC, CPE est une faiblesse de l'IUFM de Versailles. Cette faiblesse est comblée, en partie seulement, par la volonté de maintenir, dans les plans de formation des centres, des formations générales en deuxième année.

On ne peut que prendre acte de ce que la direction de l'établissement regrette de n'avoir pu obtenir une formalisation des plans de formation qui auraient dû être élaborés en commun entre maîtres des formations disciplinaires et responsables des formations générales ; elle juge les départements disciplinaires responsables de cette lacune. Hormis trois départements (Mathématiques, Sciences de la vie et de la terre, Histoire et Géographie), les plans de formation trouvent presque exclusivement leur source dans le département de la (ou des) discipline(s) du concours. En conséquence, les activités sont très largement axées sur la didactique de la discipline et l'épistémologie.

Ceci est indiscutablement vrai au cours de la première année, confiée entièrement par l'IUFM aux 5 universités de l'académie. Ces dernières ne s'inquiètent pas de formation professionnelle et investissent tous les moyens mis

à leur disposition par l'IUFM dans la préparation scientifique des épreuves écrites et orales. La nouvelle épreuve sur dossier des concours de recrutement, malgré sa définition réglementaire stricte (notes de service du 5 octobre 1993, 11 juillet 1996, 2 décembre 1996), n'a pas conduit les universités à proposer des enseignements adaptés. L'on en reste presque essentiellement à des travaux de didactique.

Au cours de cette première année, les universités disent laisser au stage de pratique accompagnée, le soin d'engager la formation professionnelle qui va se poursuivre en deuxième année. En fait, l'examen des stages de première année effectués en 1996-1997 montre qu'ils ne sont pas un élément intégré dans la formation. Ils ont lieu généralement aussitôt après les écrits des concours. Le chef d'établissement et l'équipe de direction, ainsi que les conseillers pédagogiques qui reçoivent dans leur classe quelques étudiants, candidats observateurs, ne sont pas associés par l'université et l'IUFM au plan global de formation. Seuls les candidats au CAPES de Technologie et au CAPEPS sont bénéficiaires d'un stage de première année véritablement exploité dans la formation.

La formation générale en deuxième année n'est pas l'objet d'une réflexion au niveau de l'IUFM, puisque chaque département disciplinaire trace l'architecture de la formation à donner à ses stagiaires. *"Chacun fait ce qu'il sait faire et non ce qui pourrait être l'objet d'une commande"*. Il faut regretter qu'un travail solide n'ait pas été réalisé à partir du référentiel de compétences (*"Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel"* - 29 mai 1997), au niveau de l'IUFM, afin que des directives soient données aux centres.

Il faut pourtant signaler l'existence d'un module imposé : "Enseigner en zone sensible ou difficile" incluant un stage en immersion dans une ZEP, un établissement sensible ou difficile. D'autres modules obligatoires et des modules optionnels complètent le dispositif de formation. Il faut souhaiter qu'un effort de réflexion commun à tous les centres soit suivi d'effet.

Les formations générales, telles qu'elles sont assurées, en dehors de toute tentative de formation commune, sont l'objet de vives critiques, notamment de la part des stagiaires. L'évaluation des formations réalisée en 1996 par l'IUFM, l'enquête auprès des étudiants et stagiaires en 1997, devraient fournir des éléments d'information cohérents à l'Observatoire des formations. Sans que l'on note d'évolution sensible d'une enquête à l'autre, les stagiaires disent leur frustration à propos de la formation générale et demandent plus de compléments de connaissances en formation générale qu'en formation disciplinaire.

L'analyse de ces documents et l'audition de formateurs et de stagiaires permettent d'établir la pertinence de trois graves critiques relatives aux formations générales :

- elles n'exploitent pas les stages de toute nature réalisés en établissements scolaires ;
- elles ne sont pas mises en synergie avec la formation disciplinaire (apprentissage, cycles et niveaux, évaluation, etc.) ;
- elles sont le plus souvent assurées par des intervenants extérieurs, peu ou pas intégrés aux équipes de formateurs, ignorant généralement le projet global de formation, ne participant pas aux bilans et projets. Les responsables de centre déplorent la disponibilité aléatoire de ces intervenants. Or, une part non négligeable de la formation leur est confiée. Au nombre de 424 en 1997-1998, ils ont assuré l'équivalent de 11 585 HTD.

L'on peut suggérer à l'IUFM de composer une liste, constamment mise à jour, d'intervenants (magistrats, policiers, experts en travail social, élus, responsables associatifs, religieux, etc.) en distinguant des intervenants institutionnels, très intégrés dans des équipes pour la réalisation de plans successifs, avec un engagement de disponibilité à l'égard de l'IUFM, pour des stages ou éléments de stage, visites accompagnées, TD, cycles de conférences exceptionnellement, et des intervenants occasionnels (pour quelques grandes conférences, par exemple).

En ce qui concerne les ventilations horaires internes à la formation générale, les informations fournies par les centres, très disparates, et les pratiques différentes d'un centre à l'autre, rendent difficile toute comparaison. Une harmonisation des volumes horaires et des programmes est nécessaire.

Si les plans de formation sont relativement explicites pour les PE1 et PE2, il n'en va pas de même pour les étudiants et professeurs stagiaires dans les filières "second degré" et pour les CPE. La formation générale pour les PLP au centre Anthony-Jouhaux s'articule autour du stage en immersion, sous forme de modules, nombreux (une vingtaine), qui traitent essentiellement :

- du système éducatif : son histoire, la laïcité, deux études comparatives (le système britannique et le système allemand), les ZEP ;
- de l'établissement scolaire : droits et devoirs du professeur, les relations avec la justice et la police, avec les entreprises, le projet de l'établissement et le projet de l'élève ;
- de grands problèmes pédagogiques : l'information et l'orientation, les enfants de migrants, l'échec scolaire, adolescents et jeunes adultes, la docimologie, Internet.

La formule de grandes conférences obligatoires n'est pas parfaitement adaptée à un plan cohérent de formation. L'équipe du centre en est consciente et envisage pour l'année universitaire prochaine un enseignement sous forme d'ateliers, en partie au choix des stagiaires, exploitant des observations et des travaux faits sur le terrain au cours de stages. L'on ne peut qu'encourager un tel projet.

Si les enseignants-chercheurs ont été les protagonistes de la formation en première année, il n'ont qu'une mission très marginale en deuxième année de formation professionnelle. La charte académique du 29 mai 1997 liant l'IUFM aux universités, pas plus que la convention de partenariat avec les académies de Créteil et Paris du 19 juillet 1993, ne donnent de réponse à une question-clef de la formation professionnelle : comment établir une continuité pédagogique entre les enseignements de pré-professionalisation, ceux de première année d'IUFM et les formations données à des maîtres stagiaires de deuxième année.

Il faut déplorer la rupture que constitue l'année de préparation aux concours dans les centres de l'IUFM de Versailles avec d'autant plus de force que les universités ont souvent réussi des entreprises originales de pré-professionalisation, parfois en relation avec l'IUFM.

A titre d'exemple, on peut citer le travail suivi par 150 étudiants d'Evry sur le système éducatif français et les modes de transmission des connaissances scientifiques (soit 42 heures d'enseignement et un stage d'une semaine), ou encore les modules de didactique des sciences et de l'EPS à Paris-Sud.

Or l'encadrement des formations générales en deuxième année n'est plus que très rarement assuré par des *professeurs des universités* qui pourraient aussi enrichir, puis exploiter les enseignements de pré-professionalisation. Si les IPR-IA sont les interlocuteurs disciplinaires privilégiés de l'IUFM, dans le réseau des terrains de stage en particulier, les 288 PRAG-PRCE assurent une grande part des formations générales, aidés (cf. supra) par des intervenants extérieurs, quelques professeurs associés et des praticiens de terrain, essentiellement membres des corps de direction, CPE, COP et cadres administratifs. Quelques IEN et IPR interviennent partiellement pour donner des formations générales.

Il peut être suggéré d'enrichir les formations générales, dans le cadre d'un plan de formation cohérent sur plusieurs années, en associant plus étroitement à cet objet, outre les formateurs universitaires, les praticiens de terrain appelés à intervenir. Ceci demande un pilotage fort, par l'équipe de direction de l'IUFM, afin de :

- bien connaître les enseignements fournis et en améliorer les enchaînements et la cohérence (avant la première année, au cours des première et deuxième années, et, dès les années à venir, au cours de la première année d'exercice du métier, appelée avec raison FP3) ;
- concevoir les modes de collaboration des divers partenaires formateurs, puis organiser le travail en commun.

VI - LA DOCUMENTATION

Le service "ressources documentaires" est réparti dans les six centres de l'IUFM de Versailles et géré par un ensemble de 14 personnes de statuts différents. Le principal problème est la disparité concernant les ressources et le fonctionnement des divers centres.

Les centres sont correctement fournis en fonds documentaires pour le premier degré, même si ces fonds peuvent paraître vieillissés. Ceux-ci sont notoirement insuffisants pour le 2nd degré, en particulier compte tenu de la diversité des disciplines. Il s'agit donc de faire émerger la spécificité IUFM. Les locaux sont insatisfaisants quant aux espaces attribués, tant pour la superficie que pour l'agencement.

Par ailleurs, il est très regrettable que la recherche documentaire ne soit pas intégrée à la stratégie de formation. Il s'agit là d'un élément important. La faiblesse d'une politique documentaire dans un institut de formation des maîtres aggrave les problèmes rencontrés par les candidats dans leur préparation au métier, rend difficile la pratique d'une éventuelle formation appuyée sur l'autonomie des stagiaires et peut laisser prévoir la pérennisation, dans les écoles, des méthodes pédagogiques traditionnelle. Chez les formateurs comme chez les formés, elle encourage le travail à domicile, donc individuel, et largement limité aux sources personnelles.

On peut donc suggérer à l'IUFM :

- d'engager une politique résolue de modernisation des pratiques documentaires appuyée sur la formation des documentalistes. Celle-ci devra être valorisée par une sensibilisation des formateurs et rendue efficace par une formation correspondante des formés ;
- là où le besoin s'en fait sentir, d'adapter les locaux aux besoins que cette politique fera naître ;
- de renouveler le fonds relatif au premier degré, et surtout développer le fonds destiné aux futurs enseignants du second degré ;
- d'associer l'ensemble des personnels à une réflexion sur les missions des CRD incluant le service aux utilisateurs (aide et conseil) et les plages d'ouverture ;
- de penser cette politique en tenant compte de l'entrée de la formation continue à l'IUFM, donc des formateurs et des stagiaires de FC, ce qui revient à faire des CRD des centres pilotes de ressources académiques.

VII - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les TIC sont porteuses d'identité pour l'IUFM. La direction de l'IUFM de Versailles l'a compris : nomination d'un chargé de mission, mise en place d'un plan d'équipement en 3 ans, volonté de recruter des professeurs "profilés" TIC dans leur discipline. Il reste que le contenu de cette notion demeure flou. L'informatique est bien séparée de la documentation et de l'audiovisuel. Le multimédia et les réseaux restent à l'état de projet, sauf en matière de gestion des centres au plan administratif. La réflexion avec les partenaires est quasi inexistante, à l'exception d'une convention entre le rectorat, Microsoft et HP, que l'IUFM aurait actée. Cependant les expériences issues de la base se multiplient et la vague des TIC inonde doucement mais sûrement les pratiques pédagogiques. Une mobilisation forte s'impose pour faire face à ce mouvement.

Le chantier concernant les TIC est vaste et il reste, à cette heure, au stade des esquisses.

Le responsable de ce secteur parie sur la formation des formateurs, et sur un plan d'équipement assez lourd des centres (hypothèse basse : 530 ordinateurs ; hypothèse haute : 680). L'objectif à terme est qu'à tout moment un formateur ou un stagiaire puisse accéder aux TIC, en tant qu'outil de documentation ou de production pédagogique. Il semble difficile de répondre actuellement à la demande et aux objectifs des plans de formation avec les matériels disponibles.

Le pari de l'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques passe par la reconnaissance d'un ensemble de tâches actuellement réalisées de manière informelle par des personnels de bonne volonté. Ces tâches sont des

tâches de maintenance, bien sûr, mais aussi des tâches de conception et d'organisation. En ce qui concerne les centres de l'IUFM de Versailles, chacun a su puiser dans ses ressources humaines pour résoudre ce problème, mais de ce fait, l'ensemble manque de cohérence. Les stagiaires ne reçoivent pas la même formation suivant qu'ils sont rattachés à tel ou tel centre.

La recherche dans le domaine de l'intégration des TIC aux pratiques éducatives est quasi inexistante à l'IUFM. La vision dominante reste une vision technicienne. Les TIC sont des moyens aux services d'une pédagogie qui se pense sans elles.

VIII - LA VIE DE L'ÉTUDIANT

1 - LES CONDITIONS DE VIE DANS LES CENTRES. Les locaux dévolus aux centres de ressources documentaires, dont il a été question précédemment, apparaissent à peu près comme les seuls lieux de travail personnel offerts aux étudiants et stagiaires. Ils sont modestes et exigus, même si la fréquentation relativement faible dont ils sont l'objet masque en partie cette réalité.

2 - LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE. La vie associative et culturelle n'est pas affichée comme une priorité de l'IUFM. Il est vrai que les problèmes de circulation et de déplacement auxquels les étudiants sont confrontés ne favorisent pas le développement d'activités en dehors des heures de cours. Les centres s'efforcent cependant de maintenir les structures et les activités qui préexistaient à la création de l'IUFM. Il existe, dans les centres, un foyer ou un club fonctionnant en autonomie financière sous forme associative, qui est animé ou géré par un PIUFM, lequel reçoit pour cela une rémunération spécifique. Des activités variées (musicales, dramatiques, artistiques informatiques, disciplinaires ou sportives) fonctionnent dans les divers centres sous forme d'ateliers, essentiellement pendant la pause de midi faute de pouvoir attirer du monde le soir.

Le nombre des activités citées (28 ateliers à Etioilles) pourrait faire illusion mais, rapporté à la taille de l'institut, le paysage apparaît assez clairsemé. Lorsque l'on considère que l'essentiel résulte de l'initiative des formateurs, on est enclin à s'en féliciter. Cependant, on ne peut pas ne pas regretter que l'engagement des futurs professeurs, non seulement comme utilisateurs mais aussi comme initiateurs, ne soit pas plus important.

L'évaluation interne reconnaît que, non seulement il n'y a pas de politique concertée en matière socioculturelle, mais encore que les procédures en vue de l'obtention d'un soutien financier sont lourdes, et que les demandes sont examinées avec plus de suspicion que de bienveillance par les services financiers. On ne peut que souhaiter que la suggestion qui est faite, de prévoir une enveloppe clairement identifiée dans les moyens attribués à chaque centre, soit effectivement mise en œuvre car, s'il est un domaine où l'initiative et le dynamisme local peuvent s'exercer, c'est bien celui-là.

3 - LES RELATIONS À L'INTÉRIEUR DES CENTRES. En dehors d'Antony-Jouhaux qui semble faire exception compte tenu de la forte tradition du centre, les différentes catégories d'étudiants et de stagiaires se connaissent peu et on ne relève guère de contact entre les centres, même très voisins.

Des améliorations sont possibles, qui dépendront des conditions de vie dans les centres, de l'existence de lieux de travail attrayants et notamment de centres de ressources documentaires adaptés, de l'existence d'une vie associative et culturelle active, animée par les étudiants et stagiaires, du développement des pratiques de formation appuyées sur le travail autonome, la recherche documentaire et le travail d'équipe, mais aussi du développement des champs de formations commune et générale.

4 - L'INFORMATION EN DIRECTION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES. Pour les futurs professeurs des écoles, il semble que l'information, notamment sur le métier, soit bien diffusée. Pour les futurs professeurs des lycées et collèges, la situation est beaucoup plus préoccupante, d'autant que leur intégration pose des problèmes particuliers. Il convient de leur donner une priorité dans l'immédiat.

Quelques remarques globales peuvent être formulées sur cette information :

- elle est fragmentaire et le plan de diffusion, s'il existe, n'est pas clair ou pas respecté : il devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie ;
- elle est souvent tardive, notamment pour la désignation des lieux de stage : cela renvoie peut-être au co-pilotage de réseaux ;
- elle laisse dans l'ombre des secteurs entiers qui, pourtant, préoccupent beaucoup les stagiaires : l'évaluation et la titularisation, le métier d'enseignant et, pour les PLC, le plan de formation dans son ensemble ; ces secteurs devraient faire l'objet d'une réflexion systématique ; ils constituent aussi un champ à investir pour la formation commune et la formation générale ;
- pour autant qu'on puisse en juger, malgré l'existence d'un livret du stagiaire, les PLC ne semblent pas suffisamment informés.

5 - LA REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES. La communication devrait pouvoir aussi passer par les délégués. Il semble pourtant que ce ne soit pas le cas général. Il n'y a pas de campagne d'information et de sensibilisation pour les élections au CA et au CSP : celles-ci ne suscitent, en tous cas, qu'une faible participation et passent même inaperçues de certains, notamment des professeurs stagiaires du second degré.

Par-delà les efforts réels qui sont faits, on peut se demander si les clarifications et les encouragements venus de l'institution sont suffisants, et si tous ses membres s'accordent sur un projet de formation de nature à valoriser la prise de responsabilité par les stagiaires.

Si l'IUFM n'a pas prise sur les habitudes culturelles du public qu'il reçoit, il peut néanmoins agir pour les faire évoluer en travaillant avec les délégués, en les formant, en leur donnant des responsabilités, en les écoutant dans les conseils, en les valorisant auprès de leurs collègues et des formateurs. Pour cela, il faut en faire une politique commune aux différents centres, une politique qui passe par un travail de conviction, voire de formation, des formateurs et des responsables.

IX - LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'équipe dynamique et ambitieuse qui a en charge les relations internationales, pilotée par une directrice de centre, a su élargir et valoriser les programmes d'échanges qui existaient déjà dans certaines Écoles normales en les articulant explicitement à des objectifs de formation initiale (pour les stagiaires) ou de formation continue / formation de formateurs (pour les personnels de l'IUFM) – bref, en donnant un "sens" à ces échanges.

1 - LES ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS. Ils sont intégrés à la formation à travers l'objectif de la "connaissance des systèmes éducatifs européens", qui est également le thème d'un module optionnel. Avant leur départ, les étudiants proposent un projet prévisionnel d'études et signent un contrat qui les oblige à fournir un travail écrit. Selon le type et la durée des stages à l'étranger, l'étudiant rédige un rapport qu'il présente oralement aux autres stagiaires dans le cadre du module optionnel, ou bien le séjour à l'étranger est mis en relation avec le sujet du mémoire professionnel (par exemple, pour les séjours de type Erasmus).

Les stages à l'étranger sont organisés dans divers cadres :

- programmes européens (Erasmus, Lingua, Comett, Socrates, Tempus-Tacis...) ;
- échanges mis en place avant la création de l'IUFM dans les Écoles normales (par exemple, avec un institut pédagogique hongrois) ou nouvellement créés ;
- stages d'un mois dans un établissement français à l'étranger proposés par l'AEFE (Agence des établissements français à l'étranger) ; pour les stagiaires PE, ce stage remplace le premier stage de pratique accompagnée.

Pour l'instant, les séjours à l'étranger concernent majoritairement les stagiaires PE (40 à 70 selon les années). Il est en effet plus facile de les laisser partir, dans la mesure où ils ne constituent pas des "moyens d'enseignement",

contrairement aux stagiaires PLC. Pour ces derniers s'ajoute une réticence plus forte des formateurs par rapport à l'intérêt du séjour à l'étranger dans les disciplines autres que les langues. L'IUFM de Versailles vient cependant de prendre en PLC une initiative qui, pour secondaire qu'elle paraisse vu le faible nombre de stagiaires concernés, est significative de la volonté de l'équipe responsable d'exploiter les relations internationales pour la formation : il a été créé une option de formation "section européenne" pour les stagiaires d'anglais et d'histoire-géographie, qui est obligatoirement associée à un stage en Irlande. Il est prévu d'étendre cette option à l'allemand et à l'espagnol.

L'IUFM de Versailles accueille également une quarantaine d'étudiants étrangers et leur propose un programme très riche : découverte du système scolaire français (notamment l'école maternelle), stages d'observation, avec éventuellement pratique accompagnée ; perfectionnement en langue. Ces étudiants doivent constituer un dossier, et l'IUFM met un tuteur à leur disposition.

2 - LES ÉCHANGES D'ENSEIGNANTS. Ils sont moins importants en nombre, mais tout aussi révélateurs de la volonté de les inscrire dans une véritable politique de formation.

Après des expériences ponctuelles (au Mexique, au Portugal) où des formateurs de l'IUFM de Versailles sont allés présenter les spécificités françaises du système éducatif et de la formation des enseignants, l'IUFM de Versailles a réussi à se positionner auprès du ministère des Affaires étrangères comme un véritable prestataire de services pour la formation des enseignants à l'étranger dans le cadre des BCLE (Bureaux de coopération linguistique et éducative) à la demande de pays étrangers. Des actions de formation ont ainsi été conduites par l'IUFM de Versailles au Chili (dans la formation hôtelière), au Brésil (formation des professeurs de mathématiques) et une action est prévue en Tchèque.

Sur la base de relations amorcées le plus souvent grâce à des contacts personnels, quelques enseignants de l'IUFM de Versailles ont pu être envoyés à l'étranger pour y découvrir les systèmes éducatifs (Hongrie) ou certains aspects de la formation (éducation musicale en Allemagne, l'intégration scolaire des enfants trisomiques en Irlande, l'enseignement des sciences au Québec et au Mexique...).

L'IUFM de Versailles prévoit de proposer à ses personnels une formation en langue associée à des séjours "Leonardo".

3 - CONCLUSION. Même si les responsables des relations internationales regrettent que les programmes mis en place ne se développent pas assez vite, ils ont remarquablement réussi à définir une vraie politique des relations internationales. Leur réussite passe aussi par un incessant travail d'information en direction des stagiaires et des enseignants :

- plaquettes et brochures détaillant toutes les formes possibles de séjour à l'étranger et les démarches à accomplir, depuis les stages de courte durée jusqu'à des emplois comme enseignant détaché sur des postes relevant du ministère des Affaires étrangères (dans le cadre des BLCE ou de l'Alliance française), en passant par les postes d'assistant ou de lecteur dans un établissement scolaire ou universitaire ;

- recensement des "personnes-ressources", c'est-à-dire des enseignants qui ont des contacts avec l'étranger et qui pourraient aider à organiser de nouveaux échanges.

X - LA RECHERCHE

1 - HISTORIQUE. Depuis sa création, l'IUFM a participé à des recherches dans les champs de l'éducation et de la formation des enseignants. Le potentiel humain de l'IUFM est relativement important puisqu'il comporte une cinquantaine d'enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM, une vingtaine de DETU et presque 300 enseignants des premier et second degrés.

Jusqu'à présent, l'IUFM a "fourni" des chercheurs (essentiellement des enseignants du second degré) à l'INRP dans les thèmes développés par cet institut. Cette participation a été assez importante puisque, pour l'année 1996-

1997, elle correspondait à 3 135 heures complémentaires et que 45 enseignants dont 2 maîtres de conférences y ont participé.

Statutairement, jusqu'à l'intégration dans le dispositif de contrat avec l'État (1997), l'IUFM ne pouvait apparaître qu'en tant que partenaire d'institutions habilitées à être responsables de recherches. Pour développer la recherche suivant les thèmes intéressant les champs de l'éducation et de la formation des enseignants, l'IUFM a lancé des appels d'offres (1993-1995 ; 1995-1997). Les projets reçus ont été examinés par une commission suivant des critères qui, lors de la dernière réunion, étaient les suivants :

- il existe un conseiller scientifique habilité à diriger des recherches ;
- le thème présente un intérêt pour l'IUFM ;
- la problématique et la méthodologie sont précisées ;
- un formateur de l'IUFM (au moins) fait partie de l'équipe.

Ainsi, une thématique de recherches liée aux centres d'intérêt de l'IUFM a pu se développer.

A l'occasion de la contractualisation de l'institut (1997), celui-ci a proposé de développer ses propres thèmes, dans la ligne de ceux déjà soutenus et en tenant compte du potentiel de chercheurs présents, au sein d'une "jeune équipe" structurée en trois départements définis chacun par un champ :

- les pratiques des enseignants, les pratiques des formateurs ;
- les technologies et ingénieries de l'enseignement ;
- épistémologie, histoire de l'enseignement, histoire des sciences.

La création de cette jeune équipe a été refusée lors de la contractualisation.

2 - ÉTAT DES LIEUX. Jusqu'à présent, la recherche n'a pas constitué une des priorités de l'IUFM, les enseignants-chercheurs recrutés étant, en majorité, fondamentalement rattachés à un laboratoire universitaire et y restant. Cette situation est amenée à évoluer, le profil des recrutements étant modifié. Ce profil est défini, d'une part, pour l'enseignement par les départements et la commission consultative des personnels enseignants, d'autre part, pour la recherche par la direction et le CSP. Ainsi, pour les derniers recrutements, le "profil recherche" défini par l'IUFM est très orienté vers les domaines intéressant l'éducation et la formation pour amener les enseignants-chercheurs à intégrer leurs recherches au sein de l'IUFM.

Après une enquête effectuée auprès des enseignants-chercheurs, trois axes de recherche principaux ont été définis :

- les relations des enfants aux savoirs : didactique, pratiques, ingénieries et outils ;
- pratique des enseignants, pratique des formateurs ;
- histoire de l'enseignement - enjeux sociaux et épistémologiques.

Chaque équipe animée par un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches a pour ambition d'attirer les enseignants intéressés et possède une dynamique propre. Pour le premier axe, la recherche à l'IUFM constitue un "plus". Le deuxième a actuellement un amarrage fragile avec l'université, sa thématique étant un peu éloignée de celle existant dans les laboratoires universitaires. Son développement pourrait conduire à une meilleure prise en compte de ses recherches par lesdits laboratoires. Le troisième est pluridisciplinaire et, de ce fait, connaît des difficultés pour s'insérer dans une thématique universitaire.

Indépendamment de ces trois axes, l'institut soutient les enseignants qui préparent une thèse en accordant des décharges d'heures (120 h) durant une année, et ce quel que soit leur domaine de recherche.

3 - CONCLUSION. La prise en compte de la recherche est relativement récente à l'IUFM, mais la volonté de la développer est manifeste. Trois axes ont été définis et, autour d'eux, des "équipes" de recherche essaient d'émerger. Le principal problème concerne les relations avec les laboratoires universitaires. Les thématiques liées aux préoccupations de formation des maîtres de l'IUFM rencontrent peu d'écho auprès des universitaires et un risque réel de

coupure avec l'université existe ; dans ce cas, l'impossibilité d'encadrer des DEA et des thèses conduiraient les enseignants-chercheurs concernés à de graves difficultés.

S'il est tout à fait légitime que la recherche développée au sein de l'IUFM soit essentiellement tournée vers des domaines intéressant l'éducation et la formation, il faudrait néanmoins éviter que l'institut se replie sur lui-même dans ce secteur : il semble important qu'il soutienne très fortement les trois axes émergents pour créer les conditions d'une collaboration avec les équipes universitaires.

XI - LA FORMATION DES FORMATEURS

Depuis sa création, l'IUFM affiche la formation des formateurs comme une priorité. Néanmoins, au delà du discours et d'une conception qui a varié dans le temps, on peut se demander si la formation des formateurs constitue une réelle préoccupation de l'établissement. La faiblesse des moyens consacrés à la mise en place de ces formations, comme la lenteur avec laquelle les choses se concrétisent, permettent d'en douter. Actuellement l'IUFM envisage trois types de formation : l'accueil des nouveaux arrivants, la formation en cours d'emploi, les liens entre la recherche et la formation. Il prévoit d'en confier la mise en œuvre à une commission de formation de formateurs composée d'une émanation du Conseil scientifique et pédagogique, de représentants de département disciplinaire et d'autres formateurs volontaires. Rien n'indique encore un début de réalisation, si ce n'est la nomination d'un enseignant-chercheur comme responsable du dossier.

XII - L'OBSERVATOIRE DES FORMATIONS

Institutionnalisé en 1997, l'Observatoire des formations peut se révéler un instrument précieux de définition et de conduite de la politique pédagogique de l'établissement. En premier lieu, il devrait permettre d'espérer un décloisonnement des disciplines et des filières, dans la mesure où les évaluations de la formation par les étudiants et les stagiaires sont mises en commun. Ensuite, la réflexion sur l'articulation entre les objectifs et les moyens mis en œuvre, qui constitue l'objet même des évaluations menées par l'Observatoire, serait le préalable à la définition d'une vraie politique tant en matière de formation initiale que de formation de formateurs.

Ces espoirs se fondent sur les éléments suivants :

- il s'agit non pas d'une structure administrative effectuant ponctuellement des enquêtes, mais d'un dispositif permanent ;
- le projet implique de façon continue des formateurs à travers des groupes de travail constitués par contrat pour un an (donc renouvelés régulièrement) autour d'un axe défini ;
- les groupes (actuellement au nombre de 9) travaillent, sous la direction d'un chargé de mission, à l'élaboration d'outils d'évaluation en rapport avec les préoccupations de terrain (lesquelles ont auparavant été recensées par sondage préliminaire, selon une méthode couramment utilisée en sociologie) ;
- un des aspects de cette démarche scientifique est de séparer nettement les enquêtes sur les besoins de formation et l'évaluation des moyens mis en œuvre ; c'est l'analyse finale qui, en retour, confronte les informations entre elles et les met en relation avec les objectifs "officiels", externes (textes ministériels) ou internes (documents et circulaires produits dans l'IUFM de Versailles, par exemple le *Projet d'établissement*) ;
- le projet lui-même comprend une réflexion sur les procédures d'évaluation (par exemple, sur la prise en compte de "variables") ; d'ores et déjà, certains groupes travaillent sur l'implication des étudiants et des stagiaires dans l'évaluation ; la première phase des projets d'évaluation fera elle-même l'objet d'une évaluation (en l'an 2000).

Enfin, on peut espérer que ce dispositif fasse émerger peu à peu une culture d'évaluation qui fait encore défaut à l'IUFM de Versailles.

XIII - LA FORMATION CONTINUE

Conformément à la loi du 10 juillet 1989, les IUFM ont pour tâche, depuis leur création, de participer à la formation continue. Jusqu'alors, il s'agissait uniquement de celle des maîtres du 1er degré. La lettre du 12 mars 1998 leur confie désormais aussi la mise en oeuvre de la formation continue des enseignants du second degré, à laquelle ils ne participaient qu'en tant que prestataires de service. Il s'agit donc, pour le CNE, d'une part, de faire le bilan des activités de formation continue pour le premier degré, d'autre part, d'examiner les projets en cours pour le second degré.

1 - LES MAÎTRES DU PREMIER DEGRÉ. Dans les quatre départements de l'académie, chaque conseil départemental de formation, présidé par l'inspecteur d'académie, réunit des personnels d'inspection, des personnels enseignants, des personnels de l'IUFM. La collaboration de l'IUFM et des inspecteurs d'académie s'exerce à plusieurs niveaux et les modalités en sont fixées par convention.

L'IUFM attache la plus grande importance à l'accompagnement des professeurs d'école débutants ; c'est une action actuellement menée sous la responsabilité des IA, à travers les équipes de circonscription. Dans le cadre des nouvelles dispositions, l'IUFM devrait pouvoir mettre en oeuvre un dispositif de nature à enrichir les expériences d'enseignement et de formation à l'oeuvre dans les écoles, tout en profitant de ces dernières. Pour cela, il doit s'attacher à créer des concertations et des collaborations productives : l'idée avancée à Cergy de travailler ensemble - circonscriptions et centre de formation - sur des problématiques communes d'enseignement et de formation à partir d'une conception plus globale de la professionnalisation est à prendre au sérieux. Il en va de même pour toutes les thématiques spécifiques au premier degré : école maternelle, polyvalence, cycles d'apprentissage.

2 - LES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ

Bilan. Même si l'IUFM affiche, dans son dernier Projet d'établissement, un souci de coopération avec les instances de formation continue, ces champs de coopération se réduisent à quelques offres de formation faites au Plan académique de formation (PAF) par des formateurs de l'IUFM, sans protocole d'échanges de services, ni de mutualisation des ressources.

On notera toutefois quelques initiatives intéressantes visant à faciliter la prise de fonction des stagiaires sortant de l'institut. En effet, depuis trois ans, en fin de deuxième année, après la validation de la formation, des actions de préparation au premier emploi sont proposées aux stagiaires, tandis qu'un travail est fait en direction des chefs d'établissement pour les sensibiliser à l'attention qu'il convient d'apporter à l'accueil des jeunes titulaires dans leur établissement. En septembre, avant la prise de fonction, une réunion est organisée sous l'autorité du recteur, dans les 25 districts. C'est l'occasion, entre autres choses, de présenter le PAF et de formuler des conseils pour le choix des stages. Ces réunions sont pilotées par un chef d'établissement et l'organisation prend appui sur le réseau des consultants MAFPEN. L'IUFM n'est pas impliqué. Il exploite pourtant les résultats du questionnaire administré par la MAFPEN.

Des actions organisées par la MAFPEN sur des chantiers innovants peuvent attirer des personnels de l'IUFM. Une université d'automne a été organisée conjointement par la MAFPEN et l'IUFM.

Une politique commune de formation de conseillers-tuteurs a été engagée, mais pas de politique de formation de formateurs.

Perspectives. Un travail intensif a commencé, il y a trois mois, en vue de parvenir à une meilleure compréhension du fonctionnement de la formation continue et une pleine prise en compte du savoir-faire propre à la MAFPEN. La direction s'est attachée à dresser la liste des questions préalables à poser pour concevoir l'unification.

L'année 1998-1999 est annoncée comme une année de transition, et il est prévu qu'un groupe de réflexion élabore des propositions qui devraient recevoir la double signature du recteur et du directeur de l'IUFM. Il n'empêche qu'à l'heure actuelle, le rapprochement effectif et fonctionnel de la formation initiale et de la formation continue au sein de l'IUFM de Versailles ne peut prendre appui sur un passé très riche et ne paraît pas avoir beaucoup progressé, ni dans les faits, ni dans les esprits.

I - ÉVALUATION DE LA FILIÈRE ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES

La formation au CAAPSAIS (Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires) est une formation complémentaire qui s'adresse à des enseignants du premier degré ayant au moins trois années d'expérience professionnelle. Elle assure la préparation au diplôme permettant d'enseigner dans les classes spécialisées dans l'option correspondant à celle choisie par la formation.

L'évaluation de la filière AIS à l'IUFM de Versailles pose toute une série de problèmes méthodologiques et contextuels. En effet, ce secteur est actuellement fortement impliqué et mobilisé pour mettre en œuvre de nombreux changements concernant les contenus et les modalités de formation, mais aussi les structures et l'organisation même de son propre fonctionnement. Ces nouvelles orientations concernent principalement :

- la mise en place, pour la prochaine rentrée, d'un nouveau plan de formation du CAAPSAIS, défini par un ensemble de textes réglementaires récents ;
- le développement et la démultiplication de l'offre de formation sur l'ensemble des départements de l'académie, de manière à rapprocher les centres des candidats.

Un nouveau plan de formation a été mis en place dans le cadre des orientations nationales récentes concernant l'AIS. L'IUFM de Versailles s'y était largement préparé en anticipant sur ces dispositions.

La formation CAAPSAIS se décompose en une année de cours théoriques, d'ateliers et de stages suivie d'une année pleine de stage en responsabilité sur le terrain. Le centre AIS a, depuis longtemps déjà, défini un ensemble d'objectifs qui anticipent assez largement ceux du nouveau plan de formation. Construction d'une identité professionnelle, articulation théorie-pratique et régulation de la formation en constituent les principaux points forts.

De manière générale, l'emploi du temps est organisé par trimestre, de manière à pouvoir mettre en place une véritable concertation. Dès le mois de janvier, un travail d'élaboration des besoins de formation est conduit conjointement avec les stagiaires des différentes options. Ce travail a pour but de construire chaque année de nouveaux modules mieux adaptés à la demande et à la spécificité de chaque promotion (l'ensemble représentant environ six semaines pleines de formation). Il s'agit essentiellement de mieux prendre en compte les différents parcours individuels tout en approfondissant les savoirs et savoir-faire développés au cours des deux premiers trimestres.

Cette orientation semble compléter harmonieusement le travail réalisé dans le cadre des ateliers de formation professionnelle (AFP). Ces ateliers optionnels impliquent dans une classe des petits groupes de stagiaires à partir d'activités spécifiques (physique et sciences en classe spécialisée, théâtre et improvisation, jeu, pratiques corporelles, musique, arts plastiques, ateliers d'écriture etc.). Le choix d'ateliers ne se fait pas à l'unité, mais par bloc dans le cadre d'une logique de filière privilégiant des objectifs de professionnalisation. Au total, l'individualisation des parcours représente l'équivalent de 200 heures de formation sur un total légèrement supérieur à 800.

Les stages de pratique accompagnée (SPA) constituent un des aspects essentiels et particulièrement abouti du dispositif de formation. L'objectif est d'aider le stagiaire à construire progressivement sa propre identité professionnelle et à mettre en adéquation différents aspects de théorisation et d'analyse de la pratique. Ces stages aménagent



ANNEXES

le rapport à l'alternance dans un cadre de suivi et de supervision. Ils s'échelonnent au rythme d'une journée hebdomadaire sur seize séances, qui représentent un total de près de 150 heures. Le matin, les stagiaires interviennent par binôme dans une classe en présence du maître d'accueil. Le rôle du formateur consiste ici à observer les séquences puis à mener un entretien avec les stagiaires, toujours en présence du maître. L'après-midi, un regroupement des stagiaires permet, à partir d'une présentation des différentes interventions, de mutualiser le travail accompli et d'analyser la pratique. Le formateur supervise cette analyse et aide, par des théorisations spécifiques, à éclairer le lien théorie-pratique. Ce type de stage de pratique accompagnée apparaît assez lourd du point de vue du coût de formation, mais il semble apprécié par les stagiaires.

Aucun stage en responsabilité n'est organisé au cours de la première année de formation. Cet aspect limite le retour au centre des "deuxième année", il peut également rendre plus difficile le travail de recherche et de construction un mémoire en n'assurant pas suffisamment une présence sur le terrain. L'option retenue, qui consiste à organiser par le biais de la MAFPEN un retour au centre de quinze jours pour les stagiaires de deuxième année, ne semble pas totalement satisfaisant. Une proposition concernant la mise en place d'une alternance représentant 90 heures de stage en responsabilité dès la première année pour un retour à l'IUFM de 120 heures en deuxième année a été formulée par le centre pour la prochaine rentrée. Malheureusement, la réunion académique du 4/3/1998 a entériné pour l'année 1998-1999 une organisation de type "classique", c'est-à-dire sans alternance et avec certification des US1 et US2 en fin d'année scolaire.

1 - LES ÉVOLUTIONS. L'année scolaire 1997-1998 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau centre dans le Val-d'Oise, à Cergy, afin de préparer l'option E. Cette ouverture s'est faite dans un contexte un peu difficile, caractérisé par la fermeture du centre de Beaumont en septembre 1997. A Cergy, la formation met également en avant l'importance des stages de pratique accompagnée tout en exprimant la volonté de travailler avec les ressources locales en constituant un puissant réseau de formateurs et de maîtres d'accueil. La volonté affichée est bien de former des maîtres E polyvalents capables de travailler aussi bien en classes fermées qu'en réseaux d'aide. Cette option s'est traduite par un recadrage de la formation sur les aspects didactiques tout en promouvant un ensemble de techniques et d'outils nécessaires à la théorisation de sa propre pratique.

De nombreux changements doivent intervenir au cours de l'année scolaire 1998-1999 : l'ouverture de deux nouveaux centres à Antony (option E) et Etioilles (option F) ; le centre de Cergy préparera les deux options E et F (gain de l'option F). Le centre de Versailles se limitera, pour sa part, à la préparation des seules options E et F, l'option G étant transférée à l'IUFM de Paris. De plus, comme cela a déjà été évoqué, le centre de Versailles devra déménager à Saint-Germain de manière à céder la place à l'université. Cette multiplication des sites n'est pas sans poser de problème dans la mise en place du nouveau plan de formation, elle devrait néanmoins permettre d'augmenter significativement l'offre de formation, qui passerait de 77 stagiaires actuellement à environ 130 pour la rentrée 1998. Un projet concernant l'utilisation de nouvelles technologies, notamment la visioconférence, est actuellement à l'étude pour pallier certaines contraintes inhérentes à l'éloignement considérable entre les différents sites.

Le nouveau plan de formation a été conçu dans l'idée de préserver les points forts essentiels de la formation antérieure. Il s'articule autour des principaux axes suivants :

- la reconduction des modalités de pratique accompagnée (SPA) ;
- la construction de modules de formation individualisée ;
- les ateliers de formation professionnelle ;
- la négociation personnalisée des lieux de stage.

Certaines difficultés subsistent néanmoins ; elles concernent principalement :

- l'alternance, qui reste essentiellement fondée sur les SPA ;
- l'éloignement de certains sites, qui reste considérable et ne facilite pas un redéploiement des moyens.

Un travail de réflexion et d'élaboration concernant les modules d'enseignement est actuellement mis en œuvre. Il s'agit de prendre en compte les référentiels nationaux de compétences dans l'élaboration des contenus de formation exprimés en US1 et US2 (les nouveaux textes réglementaires organisent le CAAPSAIS en trois unités de spécialisation indépendantes ou US ; les candidats doivent bien entendu s'inscrire à chacune d'entre elles). L'objectif consiste également à mettre en adéquation les modalités de formation avec les exigences de certification. L'ouverture de nouveaux centres rend par ailleurs nécessaire cette explicitation des différents contenus de formation. Ce travail lourd, engagé depuis peu à partir d'un document préparatoire assez conséquent, ne sera peut-être pas totalement achevé pour la rentrée 1998.

La déconcentration des formations nécessite de mettre en place de nouvelles formes de coordination qui impliquent un renforcement numérique de l'équipe. La présence d'au moins un permanent par centre apparaît comme une condition fondamentale à la réussite de ce nouveau plan de formation. En ce sens, il conviendrait que l'IUFM puisse recruter directement des professeurs des écoles spécialisés. Cette option est d'ailleurs largement souhaitée.

2 - LA PLACE DE L' AIS DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE. La place du secteur AIS dans la formation initiale des PE et des PLC reste relativement modeste. Le plan de formation prévoit en effet pour les PE2 une sensibilisation à l'adaptation et l'intégration scolaire d'une durée de 12 heures. Ce travail s'articule autour de quatre objectifs :

- une réflexion concernant la notion de handicap ;
- une connaissance des différentes structures et des principaux textes réglementaires ;
- une information sur les pratiques pédagogiques en CLIS, SES et SEGPA ;
- des rencontres avec les acteurs du secteur spécialisé.

La formation en direction des PLC2 reste optionnelle et ne concerne finalement qu'un groupe assez restreint de stagiaires.

Un des enjeux actuels pourrait être de profiter de la mise en place de ce nouveau plan CAAPSAIS pour mieux prendre en compte le traitement de la difficulté scolaire dans la formation initiale des PE et PLC. La taille de l'équipe des formateurs AIS ne permet pas encore de s'engager véritablement dans ce sens.

La participation du secteur dans le cadre des stages de formation continue est beaucoup plus importante, du moins en ce qui concerne le département des Yvelines (six stages ont été proposés dont un articulé avec le projet de recherche du centre). L'implantation du centre dans ce département et aussi le fait que l'IEN AIS, qui le dirige, fasse également partie du conseil de formation expliquent en partie cette mobilisation importante.

3 - LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE RECHERCHE. Le centre AIS s'est engagé pour trois ans dans un projet européen en coopération avec les universités de Dublin et de Saragosse (Programme SOCRATES, Action COMENIUS). Ce travail concerne à la fois une recherche-action d'envergure ainsi que la mise en œuvre d'une formation de formateurs. Il est construit autour d'un thème central organisateur de la recherche : "Difficultés d'apprentissage, quels types d'aide ? en classe ? hors la classe ?". Ce programme a déjà donné lieu à des publications qui devaient être commentées au "Symposium européen sur l'échec scolaire et ses implications sur la formation des enseignants" organisé par l'ATEE (Association for Teacher Education in Europe) à Saragosse en juillet 1998. Il a également permis de construire un cours de formation européen sur le thème : "Difficultés d'apprentissage, quels types d'aide ?" Ce cours devrait se dérouler en Espagne en mai 1999. Une proposition de cours européens de formation continue a été déposée auprès de l'Agence nationale SOCRATES France.

Ce travail de recherche contribue à fédérer l'équipe des formateurs du centre autour d'une dynamique axée sur la réflexion théorique et l'analyse des pratiques de formation. Il motive également, dans le cadre du CAAPSAIS, l'organisation d'un stage d'une semaine à l'étranger dans une perspective de prise de distance et de confrontation transnationale des pratiques.

4 - CONCLUSION. Le département AIS de l'IUFM de Versailles vient de vivre une année très dense en réflexions, engagements et décisions concernant la mise en place d'un nouveau plan de formation aux épreuves du CAAPSAIS pour la prochaine rentrée. Ce nouveau plan nécessitait un travail de redéfinition des contenus d'enseignement (prise en compte de référentiels nationaux de compétences) et d'aménagement des modalités de certification. Il introduisait également un bouleversement dans l'organisation de la formation par la création d'un centre dans chaque département (à Cergy en 1997-1998, puis à Antony et Etiolles en 1998-1999). Ce nouveau plan prend appui sur un ensemble de points forts qui ont pu être maintenus :

- professionnalisation de la formation (AFP) ;
- aménagement du rapport théorie-pratique dans le cadre des SPA ;
- négociation des stages et construction de modules de formation individualisée ;
- intégration au sein de la formation des différentes actions de recherche.

Certaines contraintes subsistent, notamment celles liées à l'éloignement des différents sites. Elles impliquent à court terme de renforcer l'équipe de manière à assurer au minimum la présence d'un permanent dans chaque site. Cette nécessité se heurte pour le moment à un blocage administratif concernant le recrutement par l'IUFM de professeurs des écoles spécialisés. Ce renforcement permettrait au centre AIS d'atteindre une taille critique offrant la possibilité de prendre en compte les problématiques d'intégration et d'adaptation scolaires dans le cadre de la formation initiale des PE, mais aussi des PLC. Cette orientation apparaît comme un des enjeux majeurs des prochaines années.

II - L'ADMISSION ET LA RÉUSSITE AU CAPES DANS LES FILIÈRES DU SECOND DEGRÉ

1 - BARÈMES DE NOTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE EN PLC1 À LA RENTRÉE 1997. Le total maximum des points étant variable selon les disciplines, nous avons converti ici les points sur la base d'un total maximum de 100 points pour toutes les disciplines. En réalité, l'adéquation de la licence au concours préparé vaut 50 points dans toutes les disciplines.

	Math.	Phys.-Chimie	SVT	Sc.éco	Philo	Allemand	Anglais	Espagnol	L. class.	L. mod.	Hist.-Géo
Adéquation de licence	50	52	53	36	45	38	43	38	38	38	38
Mention TB en DEUG / licence	10	15	11	14	9	4	4	4	12	12	<i>néant</i>
Licence en 3 ans	<i>néant</i>	21	5	14	<i>néant</i>	8	4	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	4
Maîtrise ou DEA	10	2	11	7	<i>néant</i>	8	4	8	8	8	4
Classe préparatoire	5	10	<i>néant</i>	14	18	4	4	4	8	8	<i>néant</i>
Admissibilité CAPES / Agrégation	10	<i>néant</i>	11	<i>néant</i>	18	8	9	4	15	15	8
Activité d'enseignement > 6 mois	<i>néant</i>	2	11	7	9	8	9	8	8	8	8
Activité de surveillant	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	1	1	<i>néant</i>
Pré-professionnalisation	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>	7	<i>néant</i>	4	9	4	<i>néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>
Année à l'étranger							8	9	8		

2 - POLITIQUE D'ADMISSION EN PLC1 ET RÉUSSITE AUX CAPES (1992-1996). Les graphiques ci-après comparent les taux de réussite au CAPES obtenus par les candidats de l'IUFM de Versailles sur 5 sessions (1992 à 1996, courbe noire) avec la proportion d'étudiants admis en PLC1 par rapport aux dossiers déposés (courbe grisée) à la rentrée suivant la session correspondante.

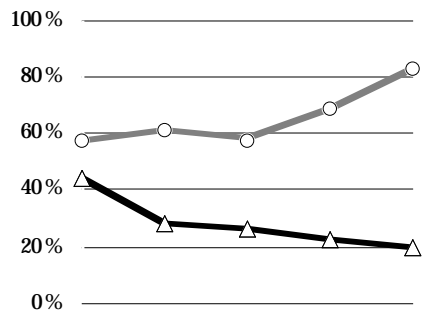


Fig. 1 – Lettres et Sciences humaines

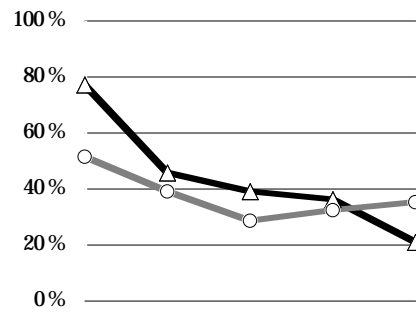


Fig. 2 – Mathématiques et Physique-Chimie

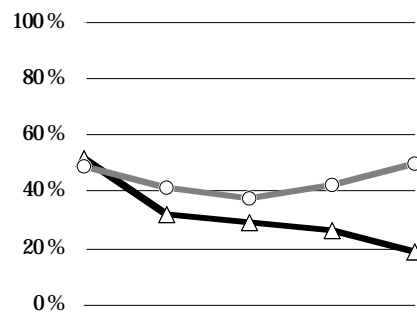


Fig. 3 – tous CAPES confondus

III - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS DES ÉTUDIANTS DE 1ÈRE ANNÉE

1 - 1996-1997 (SESSION 1997)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Versailles **	France nat. *	France IUFM **	Versailles **	France nat. *	France IUFM **	Versailles **
1er degré									
Professeurs des écoles	46 258		1 865	8 497		645	18,4%		34,6%

2nd degré

CAPES

Philosophie	2 437	831	89	180	74	11	7,4%	8,9%	12,4%
Lettres classiques	644	377	13	399	252	6	62,0%	66,8%	46,2%
Lettres modernes	6 851	3 721	159	1 382	905	20	20,2%	24,3%	12,6%
Histoire-Géographie	9 274	4 939	155	971	600	22	10,5%	12,1%	14,2%
Sciences économiques et sociales	2 125	866	40	104	67	3	4,9%	7,7%	7,5%
Allemand	1 581	805	29	189	108	5	12,0%	13,4%	17,2%
Anglais	6 929	3 797	262	1 101	740	42	15,9%	19,5%	16,0%
Espagnol	3 237	1 718	64	400	237	5	12,4%	13,8%	7,8%
Mathématiques	8 192	3 656	215	1 154	703	43	14,1%	19,2%	20,0%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	5 477	2 224	136	612	416	29	11,2%	18,7%	21,3%
Sciences de la vie et de la terre	3 193	948	34	370	228	7	11,6%	24,1%	20,6%

CAPEPS	3 961	2 316	234	1 060	805	92	26,8%	34,8%	39,3%
---------------	-------	-------	-----	-------	-----	----	-------	-------	-------

Conseiller Principal d'Éducation	8 654	1 354	47	400	177	8	4,6%	13,1%	17,0%
---	-------	-------	----	-----	-----	---	------	-------	-------

CAPET

Arts appliqués	223	76	15	27	15	11	12,1%	19,7%	73,3%
Technologie									
<i>option construction mécanique</i>	375	255	8	160	138	2	42,7%	54,1%	25,0%
<i>option construction électrique</i>	290	157	8	110	93	5	37,9%	59,2%	62,5%
<i>option gestion</i>	295	211	19	110	99	5	37,3%	46,9%	26,3%
Sciences et Techniques médico-sociales	197	28	19	24	8	5	12,2%	28,6%	26,3%
Économie-Gestion									
<i>option éco. et gestion administrative</i>	769	656	15	55	41	3	7,2%	6,3%	20,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	1 823	491	27	95	61	2	5,2%	12,4%	7,4%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	1 144	27	27	64	43	2	5,6%	159,3%	7,4%
Hôtellerie-Tourisme									
<i>option techniques de production</i>	29	6	1	14	5	1	48,3%	83,3%	100,0%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	4 150	1 609	29	450	300	6	10,8%	18,6%	20,7%
Lettres / Histoire	3 542	1 044	25	420	206	6	11,9%	19,7%	24,0%
Arts appliqués	306	92	25	85	52	21	27,8%	56,5%	84,0%
Sciences et Techniques médico-sociales	211	37	23	30	16	8	14,2%	43,2%	34,8%
Communication administrative	921	362	20	55	43	2	6,0%	11,9%	10,0%
Comptabilité et bureautique	1 534	569	19	120	91	1	7,8%	16,0%	5,3%
Vente	1 278	529	44	160	116	11	12,5%	21,9%	25,0%
Hôtellerie-Tourisme									
<i>option techniques de production</i>	69	12	0	20	8	0	29,0%	66,7%	0,0%
<i>option techniques de service et d'accueil</i>	127	27	2	30	18	2	23,6%	66,7%	100,0%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Versailles

2 - 1995-1996 (SESSION 1996)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Versailles **	France nat. *	France IUFM **	Versailles **	France nat. *	France IUFM **	Versailles **
1er degré									
Professeurs des écoles	43 225		1 629	8 990		679	20,8%		41,7%
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	2 131	824	87	240	83	7	11,3%	10,1%	8,0%
Lettres classiques	592	366	14	327	206	7	55,2%	56,3%	50,0%
Lettres modernes	6 107	3 914	169	1 369	569	34	22,4%	14,5%	20,1%
Histoire-Géographie	8 882	5 440	196	926	627	29	10,4%	11,5%	14,8%
Sciences économiques et sociales	2 312	953	54	170	119	3	7,4%	12,5%	5,6%
Allemand	1 514	914	36	231	157	4	15,3%	17,2%	11,1%
Anglais	6 919	4 113	220	1 082	691	37	15,6%	16,8%	16,8%
Espagnol	2 939	1 824	62	383	259	10	13,0%	14,2%	16,1%
Mathématiques	7 328	3 563	216	1 497	759	46	20,4%	21,3%	21,3%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	6 023	2 230	161	932	480	32	15,5%	21,5%	19,9%
Sciences de la vie et de la terre	2 691	908	34	330	205	8	12,3%	22,6%	23,5%
Documentation	2 104	991	43	130	103	3	6,2%	10,4%	7,0%
CAPEPS	3 364	2 154	230	830	646	66	24,7%	30,0%	28,7%
Conseiller Principal d'Éducation	7 714	1 242	55	400	184	3	5,2%	14,8%	5,5%
CAPET									
Arts appliqués	217		23	27		12	12,4%		52,2%
Technologie									
option construction mécanique	268	483	7	219	434	5	81,7%	89,9%	71,4%
option construction électrique	216		9	125		8	57,9%		88,9%
option gestion	242		11	207		8	85,5%		72,7%
Sciences et Techniques médico-sociales	163		14	19		7	11,7%		50,0%
Économie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	806	1563	16	85	238	7	10,5%	10,8%	43,8%
option éco. et gestion comptable	2 194		35	178		9	8,1%		25,7%
option éco. et gestion commerciale	1 305		20	114		5	8,7%		25,0%
CAPLP2									
Mathématiques / Sciences physiques	3 099	479	24	460	142	6	14,8%	29,6%	25,0%
Lettres / Histoire	2 842	681	18	430	196	9	15,1%	28,8%	50,0%
Arts appliqués	317		20	85		19	26,8%		95,0%
Sciences et Techniques médico-sociales	190		18	30		9	15,8%		50,0%
Communication administrative	957		30	110		15	11,5%		50,0%
Comptabilité et bureautique	1 682		16	150		3	8,9%		18,8%
Vente	1 349		26	160		10	11,9%		38,5%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Versailles

3 - 1994-1995 (SESSION 1995)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Versailles **	France nat. *	France IUFM **	Versailles **	France nat. *	France IUFM **	Versailles **
1er degré									
Professeurs des écoles	49 954		1 655	9 622		846	19,3%		51,1%
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	1 724	650	59	280	105	10	16,2%	16,2%	16,9%
Lettres classiques	517	312	14	291	194	9	56,3%	62,2%	64,3%
Lettres modernes	5 316	3 326	152	1 473	1 018	37	27,7%	30,6%	24,3%
Sciences économiques et sociales	2 208	1 001	37	240	183	13	10,9%	18,3%	35,1%
Histoire-Géographie	8 049	5 481	177	1 078	809	32	13,4%	14,8%	18,1%
Allemand	1 365	885	23	224	138	1	16,4%	15,6%	4,3%
Anglais	5 938	3 908	195	1 049	793	36	17,7%	20,3%	18,5%
Espagnol	2 633	1 739	47	424	314	6	16,1%	18,1%	12,8%
Mathématiques	6 581	3 336	152	1 618	1 068	59	24,6%	32,0%	38,8%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	5 016	2 266	141	1 058	628	47	21,1%	27,7%	33,3%
Sciences de la vie et de la terre	2 080	802	31	330	239	13	15,9%	29,8%	41,9%
Documentation	2 370	1 264	20	200	159	0	8,4%	12,6%	0,0%
CAPEPS	2 761	2 258	266	830	777	60	30,1%	34,4%	22,6%
Conseiller Principal d'Éducation	7 691	1 210	36	400	199	3	5,2%	16,4%	8,3%
CAPET									
Arts appliqués	196		24	30		9	15,3%		37,5%
Technologie									
option construction mécanique	260	406	10	217	370	8	83,5%	91,1%	80,0%
option construction électrique	216		5	115		3	53,2%		60,0%
option gestion	178		9	146		7	82,0%		77,8%
Sciences et Techniques médico-sociales	147		16	25		5	17,0%		31,3%
Économie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	770	1770	22	145	389	1	18,8%	22,0%	4,5%
option éco. et gestion comptable	2 378		36	300		10	12,6%		27,8%
option éco. et gestion commerciale	1 239		19	192		1	15,5%		5,3%
CAPLP2									
Mathématiques / Sciences physiques	2 342	446	20	434	158	5	18,5%	35,4%	25,0%
Lettres / Histoire	2 348	531	20	420	195	10	17,9%	36,7%	50,0%
Arts appliqués	283		19	85		16	30,0%		84,2%
Sciences et Techniques médico-sociales	172		20	30		9	17,4%		45,0%
Communication administrative	947		26	125		9	13,2%		34,6%
Comptabilité et bureautique	1 623		20	170		9	10,5%		45,0%
Vente	1 193		26	170		6	14,2%		23,1%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Versailles

IV - ÉVALUATION DES TROIS FILIÈRES SCIENTIFIQUES

Les filières retenues correspondent à trois situations différentes : dans le premier cas, les diverses préparations assurées par plusieurs universités fonctionnent de manière entièrement autonome ; dans le deuxième cas, une cohérence est établie entre les diverses préparations offertes par les universités grâce au département disciplinaire de l'IUFM ; enfin, dans le troisième cas, une seule préparation existe et est entièrement du ressort de l'IUFM.

La question du financement, surtout celui de la première année, apparaît un sujet de malentendu et de divergence entre l'IUFM et les équipes universitaires de préparation aux concours. Il est apparu que l'IUFM n'avait pas été consulté pour la création et le financement de certaines préparations, d'où une "baisse" du financement des préparations existantes auparavant. Dans le cadre des conventions passées avec les universités, l'institut fournit la majorité, si ce n'est la totalité, des moyens nécessaires aux préparations (heures, crédits d'équipement et de fonctionnement), mais cette réalité n'est pas perçue sur le terrain où les formateurs universitaires ont l'impression de fournir d'importants moyens et d'en recevoir peu de la part de l'IUFM. Il semble que les informations ne circulent pas ou peu au sein des universités, ce qui conduit à une situation délicate.

1 - LA FILIÈRE CAPES PHYSIQUE-CHIMIE

La première année, qui correspond à la préparation au CAPES de Physique-Chimie, s'effectue au sein de 4 des 5 universités de rattachement (Cergy, Evry, Orsay, Versailles). En seconde année, les professeurs stagiaires sont regroupés en un ou plusieurs centres selon les années : en 1997-1998, le regroupement avait lieu au centre d'Antony-Jouhaux.

L'admission. Les informations communiquées dans le cadre de l'évaluation interne indiquent que l'admission résulte d'une sélection assez sévère, effectuée sur dossier et suivant un barème de points prenant en compte uniquement le parcours de formation des candidats. Le tableau suivant résume la situation :

Année	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. de candidats		166	375	562	596	538
Admis en PLC1	76	90	138	142	161	136

La répartition dans les différentes préparations (Cergy, Evry, Orsay, Versailles) s'effectue en fonction du "classement" des candidats et de leurs souhaits.

Dans les faits, s'il y a bien un examen des dossiers au niveau de l'IUFM, chaque équipe de préparation recrute ses candidats d'une façon assez autonome et pratiquement tout étudiant de l'université titulaire de la licence est admis dans la préparation correspondante. Ceci peut conduire à des situations ambiguës : un étudiant peut être inscrit par l'IUFM dans une préparation sans que l'université concernée le sache, et inversement.

Le "vivier" de candidats est assez fortement différent suivant les universités d'origine, si bien que cette autonomie des préparations dans le recrutement peut amener à ce que des étudiants soient refusés à un endroit alors qu'ailleurs ils pourraient être admis. En ce qui concerne les étudiants redoublants, chaque équipe a sa propre règle, mais il apparaît que seuls les étudiants "sérieux" sont admis à redoubler.

Le mode d'admission en première année dans la filière Physique-Chimie laisse penser que l'IUFM pilote peu ce processus et laisse les différentes universités de rattachement décider.

L'IUFM met en avant un autre problème, à savoir qu'en deuxième année, de nombreux professeurs stagiaires ne sont pas issus de ses préparations : l'établissement souhaiterait donc augmenter ses capacités d'accueil. Pour

cela, il faudrait, d'une part, que le "vivier" de candidats soit suffisant, ce qui ne semble pas être le cas, et, d'autre part, qu'une politique globale de recrutement soit effective. Or il semble que la situation évolue en sens contraire : les capacités d'accueil sont en baisse et, le nombre de postes au concours allant actuellement en diminuant, se posera même le problème de l'existence de quatre préparations. La création ou la suppression de préparations semble échapper à l'IUFM : si au départ une préparation existait à Orsay, une deuxième a été créée à la demande conjointe de l'IUFM et de l'université d'Evry, tandis que les deux autres ont été mises en place par les universités de Versailles et Cergy. L'IUFM est ainsi confronté aux volontés d'expansion des universités nouvelles ; une collaboration étroite entre les différents établissements apparaît désormais indispensable pour réguler au mieux le flux d'admission.

La première année de formation. Le plan de formation de l'IUFM laisse une marge importante à chaque centre de préparation concernant l'horaire de formation. Cette formation est assurée exclusivement au sein des universités, les différentes préparations étant totalement autonomes jusque dans le recrutement des intervenants extérieurs. Ceci conduit à une certaine "émulation" entre elles, sans que l'on constate pour autant d'écarts trop importants dans les horaires, le suivi et l'évaluation.

Le tableau suivant donne les résultats obtenus au concours par l'ensemble des préparations.

Année	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. PLC1	76	90	138	142	161	136
Nb. admis	59	41	50	47	32	29
% admis	78	46	36	33	20	21

Cette totale autonomie des préparations conduit à faire apparaître l'IUFM comme une structure artificielle, voire inconnue, auprès des étudiants qui se considèrent avant tout comme étudiants à l'université. Cette situation s'inscrit en contradiction avec la volonté affichée de l'IUFM de former les futurs professeurs en deux ans et son regret du nombre insuffisant de professeurs stagiaires ayant préparé les concours en son sein. La mise en place d'instances de concertation et de discussion entre les différentes préparations pilotées par l'IUFM pourrait être un point de départ à une réelle reconnaissance de l'institut en tant que lieu de formation et de préparation au concours.

La deuxième année de formation. Contrairement à la première année, celle-ci a lieu totalement en dehors des universités, soit dans un centre de l'IUFM, soit dans des collèges ou lycées de l'académie. En fonction de leur nombre, variable d'une année sur l'autre (cf. tableau ci-après), les professeurs stagiaires sont regroupés administrativement sur un ou plusieurs centres. L'IUFM ne maîtrise pas ce paramètre qui ne dépend que de l'employeur, ce qui constitue un obstacle à la mise en place d'une politique cohérente de formation.

Année	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Nb. PLC2	52	64	51	33	36

La formation se structure autour de quatre pôles : les stages, la formation disciplinaire, la formation générale et le mémoire professionnel. Le rôle de l'institut est très inégal suivant les pôles et l'on retrouve là les traits distinctifs des formations du second degré évoqués plus haut : les stages et la formation disciplinaire sont essentiellement pilotés par les membres du corps d'inspection qui impose un certain nombre de points. La formation générale est en revanche mise en œuvre par l'IUFM. Quant au mémoire, on assiste à un partage des responsabilités : le corps d'inspection impose et valide le choix des sujets, et l'institut prend en charge l'encadrement.

L'absence d'un pilotage global de la formation en deuxième année est fortement ressentie, autant par les professeurs stagiaires que par les formateurs. Aussi le manque de liaison entre la formation disciplinaire et la formation générale conduit-il les stagiaires à suivre cette dernière "à contrecœur", et à la juger trop théorique et éloignée de leurs préoccupations. La "mainmise" exercée par le corps d'inspection sur la formation disciplinaire limite les initiatives des formateurs, et conduit à une formation très classique et isolée des autres parties.

L'interaction de nombreux partenaires (Ministère, corps d'inspection, établissements, formateurs, ...) ayant chacun ses propres préoccupations, ne rend pas la tâche de l'IUFM facile pour piloter la formation professionnelle. On peut cependant regretter que n'apparaisse pas une volonté ferme de mise en commun des ressources et d'analyse des besoins réels.

Conclusion. La filière Physique-Chimie n'existe pas en tant que telle au sein de l'IUFM : il existe quatre filières de préparation au CAPES, totalement autonomes et universitaires, et une filière de formation de deuxième année "tiraillée" entre plusieurs partenaires.

La création d'instances de concertation et de discussion pourrait conduire à rapprocher les différents intervenants. Le département "Sciences" qui existe en théorie mais qui, pour de nombreuses raisons, n'a pas fonctionné en tant que tel depuis quelques années devrait, dans un premier temps, servir de point de départ à cette nécessaire concertation.

2 - LA FILIÈRE CAPES MATHÉMATIQUES

La première année qui correspond à la préparation au CAPES Mathématiques s'effectue au sein de 4 des 5 universités de rattachement (Cergy, Evry, Orsay, Versailles). En seconde année, les professeurs stagiaires sont regroupés en un ou plusieurs centres selon les années : en 1997-1998, le regroupement a lieu dans les centres d'Antony et de Versailles.

Dans le cadre des conventions passées avec les universités, l'institut fournit la majorité, si ce n'est la totalité, des moyens nécessaires aux préparations (heures, crédits d'équipement et de fonctionnement), mais cette réalité n'est pas perçue sur le terrain. Les formateurs ont l'impression d'une gestion extrêmement complexe où les interlocuteurs sont difficiles à identifier

L'admission. Les dossiers des candidats sont examinés par une commission centralisée. Les étudiants de l'académie de Versailles licenciés en mathématiques sont admis sans sélection dans les préparations correspondantes. Un barème est utilisé pour recruter les étudiants hors académie ou de profil différent (ingénieurs, autre licence...), mais ce recrutement concerne un petit effectif. En outre, une partie importante des candidats à l'inscription ne donnent pas suite.

Année	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. de candidats		236	306	492	586	479
Admis en PLC1	63	114	124	152	216	215

Les étudiants redoublants sont repris l'année suivante, sauf avis contraire de la part des enseignants.

Ce sont donc les différentes préparations qui procèdent aux admissions par l'intermédiaire d'une commission centralisée, indépendamment de l'IUFM. Cette gestion du flux ne paraît pas actuellement poser de problème.

La première année de formation. On compte quatre centres autonomes de préparation qui entretiennent des contacts entre eux par l'intermédiaire du département de mathématiques de l'IUFM. Cette autonomie conduit à des formations relativement différentes dans la forme suivant les universités, s'agissant en particulier de l'indivi-

dualisation de la formation (création d'un groupe "redoublants" à Versailles, soutien à la demande à Evry...), mais très proches sur le fond grâce aux relations étroites entre les enseignants au sein du département de mathématiques.

Le tableau suivant donne les résultats obtenus au concours par l'ensemble des préparations.

Année	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. admis	47	52	52	59	46	43
% admis	75	46	42	39	21	20

La deuxième année de formation. Contrairement à la première année, la deuxième année se déroule totalement en dehors des universités. Comme pour la filière Physique-Chimie, l'affectation des stagiaires varie selon les années, en fonction de paramètres qui ne sont pas du ressort de l'institut. On peut souligner, là encore, ce fait comme un obstacle majeur à la mise en place d'une politique cohérente de formation.

Année	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. PLC2	86	102	76	65

La situation est assez semblable à celle observée en physique-chimie, mais ici le rôle de coordination du département est plus efficace.

Une expérience, pilotée par un enseignant-chercheur de l'IUFM, témoigne d'un réel souci de professionnalisation du mémoire. Après "dépôt" du titre du mémoire sur un thème disciplinaire (recommandation de l'Inspection), le tutorat est assuré dans le cadre d'un atelier. La soutenance s'est effectuée devant les membres de l'atelier. Ainsi, une réelle formation professionnelle en groupe a été mise en place. Ce type d'action, malheureusement trop rare, montre que l'IUFM peut être le moteur de la formation.

La validation est le fait d'une commission regroupant l'ensemble des partenaires. Les dossiers des stagiaires comportent les différents rapports de stage et de soutenance de mémoire ainsi que les documents d'évaluation de la formation. Ces derniers peuvent être légèrement différents en fonction du centre de formation. En effet, chaque centre définit ses critères d'évaluation de manière autonome. On peut regretter que l'IUFM n'impose pas, dans ce cas, des critères identiques.

Conclusion. La filière Mathématiques n'existe pas vraiment en tant que telle au sein de l'IUFM : il existe quatre filières de préparation au CAPES, autonomes et universitaires, et une filière de formation de deuxième année. Cependant, grâce à l'activité importante du département de mathématiques, une concertation réelle a lieu entre les différents participants.

3 - LA FILIÈRE MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES

La première année, qui correspond à la préparation du CAPLP2 Math - Sciences, et la deuxième année sont effectuées au sein du centre d'Antony-Jouhaux.

L'admission. L'admission a lieu après examen par une commission de tous les dossiers ayant été soumis à un barème, et après entretien pour la plupart des candidats. Cet entretien a essentiellement pour but d'informer les étudiants sur la filière, de connaître leurs motivations et de vérifier l'adéquation entre leur vision du métier et la réalité. En effet, compte tenu de la difficulté de plus en plus grande de réussite aux CAPES de Mathématiques et de Physique - Chimie, cette filière est souvent le "refuge" d'étudiants qui pensent ne pas réussir dans les filières précédentes. On

peut regretter que l'orientation vers cette filière ne réponde pas à la motivation d'enseigner en lycée professionnel, mais à la crainte de l'échec dans des filières réputées plus difficiles.

Actuellement, le vivier de candidats est assez faible : toutes les demandes de première inscription suffisamment motivées et toutes les demandes de redoublement sont prises en compte. Les effectifs figurant dans le tableau ci-après incluent un nombre important de doubles inscriptions.

Année	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Nb. de candidats		16	45	57	135	102	120
Admis en PLC1	2	13	12	20	27	29	18

La première année de formation. Celle-ci s'effectue au sein du centre d'Antony-Jouhaux de façon totalement indépendante des universités de rattachement. Toutefois, il est regrettable qu'un minimum de concertation ne puisse avoir lieu entre les formateurs des filières CAPES Physique-Chimie et CAPES Mathématiques d'une part, et ceux du CAPLP2 Mathématiques-Physique d'autre part. L'équipe de formateurs du centre est trop repliée sur elle-même, sans contact avec d'autres formateurs : le poids de la tradition ENNA y est encore très fort.

Globalement, la formation respecte le plan de formation et, compte tenu du faible nombre d'étudiants inscrits, un suivi et une évaluation très personnalisés ont été mis en place à la grande satisfaction des étudiants.

Le tableau suivant donne les résultats obtenus au concours.

Année	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. admis	2	9	1	5	6	6
% admis	100	75	8	25	25	21

La deuxième année de formation. La même équipe de formateurs assure, en première comme en deuxième année, la formation disciplinaire, le suivi des mémoires et des stages, et supervise la formation générale. Cela donne une certaine cohérence à l'ensemble de la formation, d'autant plus que, là encore, le nombre de stagiaires n'est pas très important (cf. tableau) et qu'un suivi et une évaluation très personnalisés sont possibles.

Année	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Nb. PLC2	5	9	12	21	26

Le thème du mémoire professionnel peut être choisi dans des directions variées (discipline, didactique...), ce qui apparaît comme un enrichissement.

La validation est effectuée par la même équipe au vu des différents rapports, en tenant essentiellement compte de celui du conseiller pédagogique.

Le financement. Cette filière est financée uniquement par l'IUFM et au niveau du centre, indépendamment du siège de l'institut. Si, actuellement, les heures assurées sont suffisantes, le départ d'un formateur, dont le remplacement n'est pas prévu, risque de modifier la situation.

Conclusion. La filière Mathématiques-Sciences physiques a une existence très "locale". Elle est animée, au sein de l'ancienne ENNA, par une petite équipe de formateurs très motivés mais sans contact avec l'extérieur. Il serait souhaitable que des relations soient établies avec les autres filières.

4 - CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LES FILIÈRES SCIENTIFIQUES. Dans ces trois filières, les futurs enseignants sont sans doute mieux préparés à leur métier qu'ils ne l'étaient avant 1991 ; mais cela semble résulter davantage de l'application des dispositions nationales régissant la formation des maîtres, en première et en deuxième année, que d'une action entreprise par l'IUFM lui-même. Celui-ci n'est pas parvenu jusqu'ici, à harmoniser les pratiques et à introduire une nécessaire cohérence entre les différents aspects de la formation. Le renforcement du rôle des départements disciplinaires pourrait apporter une réponse à ce problème, à condition que l'action de ces départements s'inscrive dans un cadre général clairement défini par l'institution.

V - ÉVALUATION DE DEUX FILIÈRES : ÉCONOMIE-GESTION ET HÔTELLERIE-RESTAURATION

Le domaine Économie et Gestion n'est pas identifié comme tel à l'université. Là où les universitaires disposent de trois sections (droit, économie et gestion), le second degré propose deux filières, l'une à dominante économique : la filière Sciences économiques et sociales, l'autre à dominante gestion : la filière Économie et Gestion.

Les préparations aux concours des secteurs économie et gestion ont lieu à l'IUFM et ne sont pas assurées par des enseignants-chercheurs de l'université, l'université ne reconnaissant pas, ou mal, ce vaste domaine qui rassemble de trop nombreuses disciplines (pour l'essentiel : l'économie générale, l'économie d'entreprise, le droit privé, la gestion administrative, la gestion comptable, la gestion commerciale, l'informatique de gestion) pour être crédible. Enfin, curieusement, ce domaine se voit, en outre, associer l'hôtellerie-restauration.

Le centre d'Antony-Jouhaux centralise toutes les préparations et formations du domaine économie et gestion et hôtellerie restauration. Aujourd'hui, Antony-Jouhaux est, avec Toulouse, le seul centre de préparation aux CAPET et PLP2 du domaine de l'hôtellerie-restauration. A l'opposé, en économie et gestion, on ne compte pas moins de quatre préparations au CAPET sur la région Ile-de-France. Dans un contexte de diminution du nombre de postes offerts aux concours, la concurrence tend à s'exacerber entre les diverses préparations.

1 - LES PRÉPARATIONS AU CAPET ÉCONOMIE ET GESTION

Le centre d'Antony-Jouhaux dispose de moyens humains et matériels importants pour assurer les préparations aux concours du domaine économie et gestion. L'ex ENNA compte, en effet, un nombre assez important de professeurs titulaires type second degré, ce qui autorise un suivi régulier des stagiaires. Les formations de première et deuxième années sont bien séparées, les formateurs IUFM s'occupant des PLC1 et les formateurs associés des PLC2. On retrouve, une fois encore, cette particularité de l'IUFM de Versailles : l'origine exogène de la plupart des PLC2.

En première année, le plan de formation est composé pour un tiers d'économie et droit, et pour deux tiers de domaine de spécialité ; il comprend également un stage de deux semaines en entreprise et de 30 heures en lycée.

En deuxième année, les stagiaires du CAPET sont responsables d'une classe à raison de 4 à 6 heures par semaine. Les PLP2 devraient l'être également à compter de la rentrée 1998. Le traditionnel stage de pratique accompagnée est remplacé par le module "Enseigner sa discipline dans un autre niveau", qui se traduit en économie-gestion par des interventions devant des publics difficiles.

La formation disciplinaire occupe une certaine d'heures conformément aux textes en vigueur ; elle est placée sous le contrôle complet de l'IPR chargé de cette mission.

La formation générale est organisée en modules et porte, pour l'essentiel, sur le système éducatif, l'évaluation, la communication et les TIC.

Le mémoire est suivi par les conseillers-tuteurs ; la formation au mémoire en est encore à ses débuts mais les tuteurs sont formés.

La première année de formation

On distingue plusieurs options au sein de cette filière Économie-Gestion.

CAPET Économie et gestion administrative (A). Les candidats recrutés ont, en règle générale, une licence AES, même si ceux qui ont le meilleur taux de réussite sont titulaires d'un DEA et ont une expérience professionnelle. Les cours occupent 20 à 25 heures par semaine afin de ménager du temps pour le travail personnel et la préparation aux oraux prend la forme de colles avec les professeurs formateurs.

En première année, l'objectif premier demeure celui de la préparation au concours, mais les soucis d'individualisation et de pré-professionnalisation sont bien présents à l'esprit des formateurs. En revanche, la dimension transversale des différentes composantes de la formation et la réflexion de type "formation générale" ne sont pas encore à l'ordre du jour.

CAPET Économie et gestion comptable (B). Les candidats recrutés ont principalement un DECF, ou une MSTCF, ou encore une maîtrise de gestion, voire, comme pour l'option précédente, un DEA. Une forte diminution du nombre des candidatures a suivi la disparition des allocations IUFM. De plus, les formateurs déplorent une certaine érosion des effectifs au cours de la formation, surtout après le stage en lycée qui a lieu au mois de décembre.

Les candidats à ce CAPET B présentent la particularité d'être le plus attachés au contenu disciplinaire, décloisonné de la dimension professionnelle. Ceci peut expliquer ce taux d'abandon à l'issue de la première expérience sur le terrain et invite l'IUFM à fournir une meilleure information en amont, au niveau du recrutement. L'image des concours n'est pas celle du métier.

CAPET Économie et gestion commerciale (C). Le recrutement se fait, comme pour les filières précédentes, sur dossier, avec, en plus, un entretien auquel sont convoqués deux candidats pour une place. La capacité d'accueil est de 27 comme pour les autres préparations. Le profil des candidats est assez hétérogène : ceci apparaît comme la particularité de cette option. Les lauréats qui ont les plus fortes chances de réussite sont souvent titulaires d'un DEA ou DESS, ou de l'équivalent en école de commerce.

Le souci de valoriser l'année de préparation a conduit l'équipe pédagogique à établir des relations avec l'IUP de Sceaux.

La deuxième année de formation. Antony-Jouhaux est le seul centre de formation des PLC2 en économie et gestion pour l'académie. Les stagiaires étaient au nombre de 23 en 1997-1998, dont 10 agrégés. Quelques points méritent d'être soulignés concernant cette formation en seconde année :

- l'IPR négocie les supports de stage en lycée ;
- la formation des tuteurs est assurée par la MAFPEN ;
- la validation s'appuie sur les rapports des tuteurs, des formateurs, le dossier de formation disciplinaire, le mémoire, et enfin, le rapport de stage. Les commissions de validation sont présidées par l'IPR.

2 - LES PRÉPARATIONS AUX CAPET ET PLP2 HÔTELLERIE-RESTAURATION

On distingue plusieurs options au sein de la filière Hôtellerie-Restauration.

CAPET et PLP2 Hôtellerie-Restauration. La préparation au concours externe est tout à fait récente et répond à la diminution du vivier des candidats préparant les concours internes. Le recrutement est très spécifique du fait de l'absence de licence dans le domaine concerné. Les candidats sont issus des milieux professionnels, ont un BTS et cinq ans d'expérience professionnelle, ou cinq ans de statut "cadre". L'ouverture d'un IUP est envisagée : elle

deviendrait la voie privilégiée de recrutement pour le concours externe, tout en offrant un débouché en cas d'échec au concours. Du fait du caractère national de la préparation, seul l'IUFM de Toulouse se place en concurrence, et le recrutement se fait par voie de petites annonces dans des revues professionnelles.

Quelques traits spécifiques à cette section sont à souligner : le problème essentiel est celui du devenir de l'école d'application, que personne ne veut prendre en charge pour des raisons budgétaires évidentes ; toute l'équipe pédagogique est titulaire de l'IUFM ; enfin, les stagiaires ont des revendications à la fois statutaires et matérielles. Les élèves professeurs des concours internes, option "services et commercialisation", sont fortement demandeurs d'une personnalisation de la formation, d'une meilleure prise en compte par l'IUFM de la vie des stagiaires, d'un aménagement des horaires, de facilités d'hébergement, de documentation. Sur le plan statutaire, ils réclament le droit de garder le bénéfice de l'admissibilité en cas d'échec, la prise en compte des situations d'échec après les deux années de préparation pour ceux qui ont suivi une classe préparatoire.

CAPLP2 Hôtellerie-Restauration, option production culinaire. Cette préparation est encore soumise au régime de formation en centre. Les stagiaires ne sont donc pas, pour le moment, "support budgétaire". Leur statut devrait s'aligner sur le régime commun. Jusqu'à ce jour, la formation est totalement maîtrisée par les professeurs d'IUFM.

L'individualisation, voire la personnalisation, des formations apparaît comme la réponse à l'hétérogénéité des publics. A raison de 36 heures de cours par semaine sur 15 semaines, cela suppose un investissement lourd de la part des stagiaires. A mi-parcours, un bilan leur est donc proposé. Les élèves professeurs d'hôtellerie, option organisation-production culinaire, des concours internes, sont demandeurs de professionnalisation, le plan de formation ne leur offrant que 30 heures de stage de pratique accompagnée.

Ces quelques pages regroupent les principales recommandations formulées à la fin des différents chapitres de ce rapport.

1 - LE GOUVERNEMENT

La structuration. S'il n'appartient pas au CNE de se prononcer sur le choix fondamental qui a été fait par l'IUFM de Versailles d'une structuration en centres de formation, il est de son devoir de souligner que le fonctionnement actuel des centres ne permet de garantir ni une nécessaire unité de l'IUFM, ni le caractère universitaire de l'établissement, et que demeure un écart important entre les objectifs affichés et la réalité observée, tant sur le plan de la formation que sur celui de la gestion.

Le pilotage de l'établissement. La volonté de la direction de se donner les moyens de mieux assurer l'animation, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de la politique qu'elle veut mettre en œuvre exige au préalable un effort important de clarification et de formalisation des domaines de compétence et des missions assignées aux différentes instances.

L'organisation pédagogique. Les deux mots-clés - *individualisation* de la formation et *professionnalisation* accrue -, régulièrement mis en avant dans les documents et les discours, mériteraient d'être mieux traduits dans les faits, notamment dans l'approche de deux problèmes spécifiques : le nombre important de stagiaires venus d'autres IUFM ou n'ayant eu aucune formation en IUFM - les "néo" ("néo-PE2", "néo-PLC2"...) - et le nombre relativement élevé d'établissements "difficiles". La création récente de l'Observatoire des formations devrait contribuer à remédier à cette situation.



RECOMMANDATIONS

Les relations avec les autres IUFM d'Ile-de-France. Largement tributaire, pour son recrutement en première année, des universités des deux autres académies et surtout des universités parisiennes *intra muros*, mais aussi des deux autres IUFM de la région pour le recrutement des professeurs stagiaires du second degré, l'IUFM de Versailles joue, avec l'appui du recteur, un rôle actif dans le développement des liens entre les trois IUFM de la région Ile-de-France. Il faut que la direction soit très attentive à ce que cette démarche n'ait pas pour effet de transférer dans un autre cadre les problèmes qui relèvent de l'établissement lui-même.

2 - LA GESTION

La gestion des personnels non enseignants. Une amélioration de cette gestion suppose que l'IUFM :

- entreprenne une remise à plat de la situation actuelle de manière à savoir comment les centres utilisent leur potentiel de postes entre l'enseignement proprement dit ; l'administration, notamment au sein des services scolarité ; l'assistance à l'enseignement à travers ce qui est appelé "services de ressources pédagogiques" et qui recouvre l'utilisation d'enseignants en documentation, informatique pédagogique, audiovisuel, et parfois équipements sportifs ;
- établisse l'inventaire des besoins au regard des nécessités actuelles et de leur couverture, et des objectifs que l'IUFM s'est fixé (informatique de gestion, gestion et maintenance du patrimoine, statistiques, bibliothèque et documentation, assistance à l'enseignement).

Par ailleurs, le problème de la formation des personnels devrait être intégré dans une perspective de gestion des ressources humaines concernant l'ensemble des personnels, ceux des services centraux et ceux des centres. Ceci est d'autant plus nécessaire que le turnover est important (de l'ordre de 25%).

La gestion immobilière. L'ampleur des travaux de restructuration et de maintenance à effectuer et des crédits qui y seront affectés pose un double problème de pilotage auquel l'IUFM doit se donner les moyens de faire face, tant en ce qui concerne l'évaluation des besoins que le suivi des travaux. Il serait par ailleurs utile de clarifier les rapports entre la direction et les centres en ce qui concerne la définition des besoins de maintenance et d'équipement, et la mise en œuvre des décisions budgétaires arrêtées par le Conseil d'administration.

La gestion financière et budgétaire. L'IUFM aurait tout intérêt à :

- utiliser davantage les possibilités offertes par GERICO pour une gestion prévisionnelle ; approfondir la réflexion sur le choix des unités d'observation et formaliser par écrit les principes d'affectation de dépenses dans les unités d'observation pour assurer une plus grande homogénéité des pratiques dans les centres ;
- optimiser les possibilités offertes par l'exploitation du module PROTHEE-formation pour assurer un suivi performant des services des personnels enseignants ; distinguer dans ces services ce qui relève de l'activité d'enseignement devant des groupes et ce qui relève d'autres activités ; déterminer les droits à heures complémentaires et identifier notamment celles qui sont attribuées au titre d'heures spécifiques ;
- veiller à ce que la commission des affaires budgétaires et financières exerce la plénitude de sa compétence.

3 - LES FORMATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FORMATIONS

La formation des PLC

La première année. Le fonctionnement de la première année doit être redéfini pour que l'IUFM puisse assurer entièrement la responsabilité qui lui est confiée par les textes officiels, laquelle suppose une concertation avec les universités sur les contenus et les modalités de la formation.

La deuxième année. Le pilotage pédagogique de la deuxième année devrait être renforcé pour permettre, à la fois, une cohérence qui traverse toutes les disciplines et un brassage entre formation et recherche, sans lesquels l'IUFM ne resterait qu'une simple structure administrative.

Les stages. Les maîtres de stage devraient être associés plus étroitement au plan général de formation (conception, suivi, évaluation). L'on peut attendre des travaux de l'Observatoire des formations, notamment grâce à l'évaluation des stages, qu'ils accélèrent la prise en charge du pilotage des stages par les équipes de direction de l'IUFM et la meilleure intégration des stages (réseau et tuteurs) dans le plan général de formation.

L'individualisation de la formation. Le système des "crédits individuels de formation" (CIF) devrait être institutionnalisé et étendu à tous les stagiaires (PLC).

La formation commune. Il faut souhaiter que, dans la confection des plans de formation futurs, les formations communes inter-catégorielles retrouvent - ou trouvent - la place nécessaire, et surtout qu'elles fassent l'objet d'une commande claire de la direction aux équipes de centre.

La formation générale. Il peut être suggéré d'enrichir les formations générales, dans le cadre d'un plan de formation cohérent sur plusieurs années, en associant plus étroitement à cet objet, outre les formateurs universitaires, les praticiens de terrain appelés à intervenir. Ceci demande un pilotage fort, par l'équipe de direction de l'IUFM, afin de :

- bien connaître les enseignements fournis et en améliorer les enchaînements et la cohérence ;
- concevoir les modes de collaboration des divers partenaires formateurs, puis organiser le travail en commun.

La documentation. On peut suggérer à l'IUFM :

- d'engager une politique résolue de modernisation des pratiques documentaires appuyée sur la formation des documentalistes ;
- là où le besoin s'en fait sentir, d'adapter les locaux aux besoins que cette politique fera naître ;
- de renouveler le fonds relatif au premier degré, et surtout développer le fonds destiné aux futurs enseignants du second degré ;
- d'associer l'ensemble des personnels à une réflexion sur les missions des centres de ressources documentaires incluant le service aux utilisateurs (aide et conseil) et les plages d'ouverture.

4 - LA RECHERCHE. S'il est tout à fait légitime que la recherche développée au sein de l'IUFM soit essentiellement tournée vers des domaines intéressant l'éducation et la formation, il faudrait néanmoins éviter que l'institut se replie sur lui-même dans ce secteur : il semble important qu'il soutienne très fortement les trois axes qui se sont dégagés pour créer les conditions d'une collaboration avec les équipes universitaires.

Pour mesurer l'ampleur et la complexité des problèmes de fonctionnement auxquels l'IUFM de Versailles doit faire face, il faut avoir présents à l'esprit *le poids de ses effectifs, l'environnement universitaire et le contexte administratif*.

Dans cet ensemble, l'IUFM a la charge de la formation des maîtres d'une académie dont les quatre départements comptent 45% des habitants de la région Ile-de-France.

S'agissant d'un établissement dont les objectifs légalement définis ne peuvent être atteints qu'en étroite collaboration avec des partenaires à la fois universitaires et administratifs - en l'espèce, particulièrement nombreux - il va de soi que les observations relatives aux conditions de mise en œuvre d'une compétence, par nature partagée, concernent toute la constellation des intéressés.

Au-delà des recommandations qui ont pu être faites à l'occasion de chacun des points traités dans ce rapport et rappelées ci-dessus, il semble, en conclusion, nécessaire de mettre l'accent sur ce qui paraît essentiel.

Le sentiment domine que l'IUFM a d'autant plus de mal à se faire entendre dans une démarche concertée que le schéma sur lequel il s'est constitué - des centres de responsabilité départementaux de plein exercice en matière de formation, et formant avec l'université la plus proche "un pôle universitaire" - ne correspond pas à la réalité. *Les responsabilités internes à ces centres dotés d'une large autonomie, comme celle de l'institut à leur égard, sont imprécises, comme sont imprécises les compétences de divers membres de l'équipe de direction*. Faute de clarté dans la définition des champs d'intervention de chacun, leur activité est conduite à s'exercer avec un rendement sans commune mesure avec l'énergie développée. L'équipe de direction est ainsi souvent contrainte d'aller d'urgence en urgence de manière palliative. L'efficacité d'ensemble de l'établissement et son audience en souffrent malgré les réussites ponctuelles qui ont pu être relevées.

L'indispensable clarification des fonctions va de pair avec celle des structures, notamment dans les relations avec les centres où trop de dysfonctionnements ont été relevés, aussi bien en ce qui concerne l'utilisation du potentiel des postes dont ils sont pourvus qu'en ce qui concerne les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les orientations affichées ou les décisions prises par les organes directeurs de l'établissement.

Cette clarification est également nécessaire afin que les conseils statutaires exercent la plénitude de leur compétence ; au prétexte d'une efficacité aussi louable, une place trop grande est faite aux stratégies de contournement qui occultent les difficultés rencontrées dans la poursuite des objectifs que l'IUFM se fixe. Leur analyse est pourtant un préalable à la définition réaliste des buts que l'IUFM entend atteindre et sur lesquels il souhaite que son action soit jugée ; préalable aussi à la marge d'intervention de chacun (partenaires extérieurs compris) en matière de formation commune et en matière de formation générale, qui, l'une et l'autre, comportent une facette théorique et une facette pratique dont l'articulation n'est, en l'état actuel des choses, pas lisible. Faut-il rappeler qu'il s'agit-là de deux missions explicitement confiées par la loi aux IUFM ? Il serait souhaitable qu'elles soient intégrées *dans un plan de formation cohérent associant formateurs universitaires et praticiens de terrain* appelés à intervenir. Un tel plan devrait avoir pour objet un recentrage des activités de l'institut pour améliorer les enchaînements et la cohérence

CONCLUSION GÉNÉRALE

entre les étapes de la formation professionnelle en conformité avec ses finalités, mais aussi avec les demandes conjointes des étudiants, des stagiaires et des employeurs. Cette réponse aux besoins est d'autant plus nécessaire pour les stagiaires qu'une grande partie d'entre eux n'est pas issue des IUFM.

Une observation équivalente pourrait être faite *en ce qui concerne la préparation aux concours*. Dans l'exercice de cette compétence, le rôle de l'IUFM est aussi embryonnaire et *la répartition des responsabilités mériterait d'être précisée pour que celles-ci puissent être réellement exercées*. Une telle démarche, dont nul ne sous-estime la difficulté, devrait permettre de définir ce qui est attendu de chacun des partenaires en cause ; elle aussi ferait apparaître une transparence plus grande des conditions dans lesquelles sont utilisés - et pourraient être optimisés - les ressources humaines et les moyens correspondants mis à la disposition de l'IUFM comme des universités.

Tous ces constats sont faits et analysés avec lucidité par l'institut, qui mesure bien les progrès à accomplir pour que les réalisations répondent aux ambitions de son équipe de direction. Peut-être les difficultés de pilotage qu'elle rencontre mériteraient, elles, d'être exposées avec moins de discrétion afin que le poids n'en soit pas porté exclusivement par elle.

POSTFACE :
RÉPONSE
DU DIRECTEUR



Réponse du directeur de l'IUFM de Versailles

L'évaluation d'un établissement universitaire par le CNE est un événement très important pour la communauté interne de l'établissement et pour sa situation dans le contexte général.

Les différentes phases de cette évaluation ont permis la prise de conscience et la formalisation par les acteurs de l'IUFM des difficultés rencontrées et des progrès à effectuer. Cette démarche a permis non seulement d'identifier les sources de difficultés internes, mais aussi les contraintes externes (parmi lesquelles les commandes institutionnelles) nécessitant souvent de travailler dans l'urgence.

A la lecture de l'analyse des critiques portées ou des faiblesses relevées par le CNE, je me réjouis de voir que sur un certain nombre de points, l'IUFM a déjà engagé un processus d'évolution qui apporte des réponses aux remarques formulées.

L'organisation de l'établissement:

Le reproche formulé est celui d'une trop grande autonomie accordée aux centres de formation. Le choix a été fait, à la création de l'IUFM de laisser une latitude aux centres. La présence de cadres de l'Education Nationale, la taille de l'établissement, le nombre d'étudiants à accueillir, la spécificité des lieux d'implantation invitaient à ce choix.

Une analyse raisonnée des limites de ce système a conduit à mieux assurer le pilotage académique, au sein d'une équipe de direction dans laquelle les directeurs de centre prennent une place de responsable à part entière d'une partie de l'établissement. Leur compétence territoriale doit donc s'exercer sur la totalité de la formation initiale et de la formation continue, dans le cadre de la politique académique.

Pour répondre à la nouvelle mission de formation continue, une nouvelle organisation, mise en place depuis la rentrée 1998, plus centralisée, contribue à la cohérence des modalités de formation et de gestion.

La gestion

Gestion des personnels non enseignants :

Les négociations entreprises depuis plusieurs années pour rendre au CROUS la gestion de la restauration ont abouti et des réponses appropriées vont se mettre progressivement en œuvre à compter de la prochaine rentrée universitaire. Cette évolution permettra, par requalification des emplois, de satisfaire aux besoins les plus urgents repris dans le rapport

du CNE :. renforcer l'assistance à l'enseignement, mieux doter les centres de ressources, les services informatique de gestion, gestion et maintenance du patrimoine, statistiques. Il s'agit également de consacrer des moyens à l'évaluation: observatoire des formations et contrôle de gestion.

Gestion pédagogique des services des formateurs:

Priorité est accordée à la mise en place de l'application PROTHEE qui permet d'analyser les services des formateurs par la définition d'une fiche prévisionnelle, du suivi de l'exécution de ce service et de la comptabilisation du coût de chaque formation. Cependant, que ce soit au niveau des centres, ou au siège, chacun est conscient que les textes ne sont pas adaptés à l'IUFM et que des catégories aussi différentes que les maîtres formateurs, les PRAG, les PRCE, les conseillers principaux d'éducation ou les universitaires s'assortissent de pratiques ou d'habitudes qui ne facilitent pas une harmonisation des services.

Dès l'origine l'IUFM a travaillé à une “ note sur le service des formateurs ”, qui a donné lieu à 3 versions successives (1992, 1997, 1999) avec prise en compte de certaines activités spécifiques du formateur d'enseignants. Il est à signaler que la Cour des comptes tout en s'interrogeant sur la valeur juridique de ce document reconnaît le bien-fondé de la démarche de clarification en l'absence de texte ministériel

Plan de formation

Plusieurs plans de formation successifs ont jalonné la vie des IUFM depuis 1991. Sauf à rentrer dans les détails, il est possible de dire que le type des épreuves du concours pilote la première année et que celle-ci ne vaut qu'à travers ce qui est évalué par le concours.

cependant, les préparations aux concours du second degré répondront à la rentrée 1999 à un plan unique de formation pour l'ensemble des sites de l'IUFM dans lequel le stage de pratique accompagnée est réaffirmé et rendu obligatoire. Ceci a été obtenu en concertation avec les différents responsables de concours, et les formateurs de centre.

Dès la rentrée 1997, pour renforcer la dimension universitaire et transversale de la formation ont été mis en place des ateliers de “ mémoire professionnel ” et “ analyse de pratique „ associant des formateurs, des enseignants chercheurs et des professeurs stagiaires.

Par ailleurs, le plan de formation générale élaboré au cours de l'année 1996/1997 est mis en œuvre dans tous les centres depuis la rentrée 1997 avec une adaptation annuelle tenant compte de l'expression des besoins des stagiaires. Toutefois, il reste à améliorer la cohérence avec les enseignements disciplinaires.

La recherche

La recherche à l'IUFM ne se limite pas au seul champ des sciences humaines et sociales et ces axes privilégiés n'excluent pas des recherches personnelles ou collectives de membres

du personnel IUFM à travers des équipes reconnues, extérieures à l'établissement. La majorité des enseignants chercheurs nommés à l'IUFM sont dans ce cas.

Le processus d'évaluation engagé avec le CNE se poursuit, renforcé par des obligations nouvelles nées de la responsabilité de la formation continue. Il génère au sein de l'institut la mise en place plus prégnante d'une évaluation de la formation, en direction des usagers et de l'employeur.

Versailles, le 31 mars 1999

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops and strokes, characteristic of a cursive script.

Rolande FREMONT-LAMOURANNE
Directrice de l'IUFM de Versailles

CNE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997
L'université de technologie de Troyes*, 1998

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'Ecole française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'Ecole française d'Athènes*, 1997

L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'Ecole nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'Ecole centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Rapport au Président de la République, 1994
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Bulletins n° 1 à 27

Profils n° 1 à 33

CNE

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin